

Nos

TRANSITIONS

Vos



**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL
2024**



02

RAPPORT DE *DURABILITÉ*

2.1	Informations générales	26
2.2	Informations environnementales	39
2.3	Informations sociales	79
2.4	Informations de gouvernance	103
2.5	Annexes	120
2.6	Rapport du Commissaire aux comptes chargé de la mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	122

2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1.1 ESRS 2 – BASE DE PRÉPARATION

BP-1 – Base générale pour la préparation des états de durabilité

Séché Environnement établit ce présent rapport de durabilité à un niveau consolidé (et non individuel).

Le périmètre de consolidation défini pour le présent rapport de durabilité est aligné sur le périmètre des états financiers du Groupe, en incluant également des entités contrôlées majoritairement par Séché Environnement sur le plan opérationnel.

Le présent rapport de durabilité couvre, en fonction des impacts, risques et opportunités (IRO), de manière complète ou partielle la chaîne de valeur amont et aval de Séché Environnement. En effet, l'étendue de cette prise en compte

dépend des IRO mais aussi des politiques, actions et cibles. Lorsque la couverture de la chaîne de valeur est partielle, cela est précisé par un commentaire.

Le Groupe n'a pas fait usage de l'option qui lui permet d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations. Le Groupe n'a pas non plus utilisé l'exemption de publication d'informations portant sur les évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation. Par ailleurs, d'autres informations répondant aux exigences de ce DR se trouvent dans les annexes de ce présent rapport de durabilité (voir 2.5.1).

BP-2 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Les horizons temporels décrits dans ce rapport répondent aux attentes et aux définitions prévues par l'ESRS 1, section 6.4 *Définition du court, du moyen et du long terme à des fins de publication d'informations*. Lorsque certaines temporalités varient en fonction de cette définition, un commentaire est rédigé pour en expliquer la raison.

Estimations concernant la chaîne de valeur

En fonction des IRO, la chaîne de valeur peut être prise en compte de manière partielle dans le rapport de durabilité de Séché Environnement. Les méthodologies employées pour collecter les informations de la chaîne de valeur sont mentionnées de manière systématique (estimations, pourcentage d'incertitude, etc.).

Sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats

Les indicateurs utilisés par le Groupe sont de 3 niveaux :

- Données « structurelles ou de stock » : issues de travaux documentaires (par exemple les surfaces des terrains ou le nombre d'accords collectifs signés).
- Indicateurs « opérationnels simples » qui relèvent de mesures directes, se répartissant en 2 sous-catégories : 1/ Flux normés selon des protocoles officiels de mesure et reconnus, en particulier par l'administration dans le cadre des reportings des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (comme les rejets dans l'eau et dans l'air) ; 2/ Définitions propres au Groupe comme l'usage des lichens pour la qualité de l'air, les mesures de l'état de la biodiversité...

- Indicateurs « complexes » : issus de calculs mettant en œuvre des choix d'hypothèses de périmètres, de facteurs de conversion ou encore de protocoles de consolidation comme par exemple l'énergie, les gaz à effet de serre ou le bilan carbone.

Dans le cas particulier des indicateurs complexes du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et des consommations d'eau, un calcul d'incertitude est réalisé en fonction des sources de données élémentaires :

- 1 % pour les données relevées par mesures légales (contrôle de métrologie) ;
- 10 % pour les données sur factures ;
- 30 % pour les données obtenues par calcul ou extrapolation ;
- 80 % pour les données estimées, car non disponibles.

Afin de reporter des indicateurs complémentaires à ceux de la CSCRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), la définition des indicateurs a également été réalisée conformément aux principes des méthodologies établies dans le cadre de standards internationaux existants tels que le GRI (Global Reporting Initiative) ou CDP (Carbon Disclosure Project). Enfin, cette démarche a tenu compte de l'index d'interopérabilité GRI-ESRS publié par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) et le GRI.

Origine des données

Les données sociales du présent rapport de durabilité sont issues de la base de données de la Direction des ressources humaines, selon des définitions prévues par les ESRS, notamment dans le cadre de l'établissement des bilans sociaux (pour les structures juridiques qui y sont assujetties). Elles correspondent aux déclarations réglementaires réalisées par les différentes entités du Groupe auprès des administrations et des organismes sociaux.

Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations (notamment celles figurant sur la plateforme GEREP) réalisées périodiquement par les sites industriels auprès des administrations compétentes (DREAL, Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et/ou le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées en interne (autocontrôles) ou par des organismes agréés et sont collectées puis consolidées via l'outil Tennaxia, outil de reporting mis en place depuis la campagne de reporting 2020.

Au niveau international, la collecte des données environnementales et sociales s'opère par l'intermédiaire des directions idoines de chaque entité du Groupe qui renseignent ces données d'activité directement sur l'outil Tennaxia.

Les données économiques et financières sont établies selon les normes comptables en vigueur dans la profession et auditées à ce titre par les commissaires aux comptes du groupe Séché Environnement.

Les données comptables relatives aux aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises sont présentées selon la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil national de la comptabilité.

Toute information concernant des ratios d'intensité (énergétique, climatique ou hydrique), ou de calcul des indicateurs taxonomie utilisent de manière systématique le chiffre d'affaires contributif dans ce présent chapitre.

Techniques de consolidation et comparabilité

La consolidation des données respecte également les normes comptables de la méthode globale, en l'occurrence une sommation arithmétique des données élémentaires pour les sites qui ont fait partie du périmètre des états financiers toute l'année durant.

Les méthodologies de saisie des informations et de consolidation répondent aux mêmes définitions sur l'ensemble de la période et du périmètre.

Les entrées dans le périmètre en cours d'exercice donnent lieu à :

- Une intégration à 100 % des données sociales de situation à la date de clôture de chaque exercice (typologie des effectifs à fin d'année par âge, genre, fonctions, statuts...).
- Une non-prise en compte de leurs indicateurs cumulatifs de flux environnementaux (consommations, rejets...) ou sociaux (heures de formation, pyramide des salaires...), la donnée de moins de 12 mois n'étant ni représentative ni significative. En effet, par exemple, 3 mois d'intégration de consommation d'électricité, ou 3 mois d'heures de formation ne sont pas représentatifs des impacts réels de la filiale intégrée considérée. Ainsi, une acquisition ayant lieu durant l'exercice en cours ne sera pas prise en compte.

S'agissant des acquisitions, bien que les données environnementales ne soient pas consolidées la première année, elles sont tout de même collectées afin de vérifier leur caractère non significatif.

Représentativité et traçabilité

Les indicateurs environnementaux jugés pertinents au regard de l'activité exercée sont ceux retenus dans les prescriptions fixées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter.

Certaines imprécisions ou erreurs de reporting sur les exercices précédents (en particulier en matière d'indicateurs environnementaux) peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5 % sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue. Au-delà de ce seuil, la correction donne lieu à un commentaire sur la nature de l'erreur commise lors de la période antérieure conformément aux attentes de l'ESRS 1 section 7.5 *Signalement d'erreurs dans des périodes antérieures*.

De très nombreux contrôles sont mis en œuvre selon les besoins dès l'étape de saisie des données. Cela permet d'éviter toute erreur lors de cette phase de saisie et de faciliter la traçabilité grâce à un ensemble de fonctionnalités gérant le processus de collecte et de validation afin d'assurer la qualité de l'information remontée : contrôles à la source, approbation, verrouillage des données, gestion des alertes, gestion des demandes de justification (voir GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité).

Transparence – audit des données

En application de l'arrêté précisant les modalités de l'audit prévu par la Loi n° 2010-788, Séché Environnement a confié à Grant Thornton la mission de vérification de l'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le présent rapport de durabilité à compter de 2024, reprenant ainsi les travaux de KPMG qui certifiait la DPEF depuis 2018. Le Groupe applique également les recommandations du code Middlednext en ce qui concerne la séparation des mandats d'audit entre le commissaire au compte et l'auditeur de durabilité.

2.1.2 ESRS 2 – GOUVERNANCE

GOV-1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance sont renseignées dans le chapitre 6.1 Organes d'administration et de direction de la société. Ce chapitre présente la composition et la diversité de ces organes (6.1.1 Composition des organes d'administration et de direction de la société). Les rôles et responsabilités de ces organes sont également expliqués

(6.1.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction de la société) avec notamment la description des différents comités spécialisés et leur expertise et compétences en ce qui concerne les questions de durabilité (6.1.3 Comités spécialisés). En particulier, un comité RSE a été mis en place en 2023 afin de renforcer la stratégie développement durable du Groupe.

GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

Les informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance sont renseignées dans le chapitre 6.1 Organes d'administration et de direction de la société. La manière dont ces organes sont informés des questions de durabilité et la manière dont ces questions sont traitées, sont décrites dans 6.1.2 Fonctionnement des organes

d'administration et de direction de la société. Par ailleurs, le conseil d'administration a la responsabilité de valider à la fois les IRO, les plans de transitions (climat ET biodiversité) mais également l'ensemble de la stratégie développement durable sur les recommandations du comité RSE.

GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

La rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de Séché Environnement est fixe et ne comprend pas de partie variable, que ce soit en lien avec des questions de durabilité ou des critères de performance financière. Ils ne bénéficient pas de rémunération en actions. Ainsi, pour l'année 2024, la politique de rémunération de la direction générale et des

membres du Conseil d'administration et de ses comités (dont le Comité RSE) n'intègre pas d'incitation liée aux résultats en matière de durabilité. Une réflexion est envisagée sur ce sujet par le Groupe pour proposer d'intégrer des systèmes d'incitation liés notamment à des objectifs de développement durable.

GOV-4 – Déclaration sur la vigilance raisonnable

Séché Environnement est attentif à ses impacts négatifs sur l'environnement et les populations affectées par ses activités dans le cadre sa procédure de vigilance raisonnable.

Le tableau suivant présente les paragraphes qui contiennent des informations sur nos performances actuelles en la matière.

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Correspondance dans l'état de durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	6.1 Organes d'administration et de direction de la société SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique
Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts S3-2 – Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts
Identifier et évaluer les impacts négatifs	IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels 5.2 Synthèse et description des principaux facteurs de risque
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	E1-3 – Actions et ressources liées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique E2-2 – Actions et ressources liées à la pollution E3-2 – Actions et ressources liées aux ressources hydriques et marines E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes E5-2 – Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire S1-4 – Actions liées aux impacts, risques et opportunités matériels concernant le personnel de l'entreprise S2-4 – Actions liées aux impacts, risques et opportunités matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur S3-4 – Actions liées aux impacts, risques et opportunités matériels concernant les communautés affectées G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	E1-4 – Cibles liées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique E2-3 – Cibles liées à la pollution E3-2 – Cibles liées aux ressources hydriques et marines E4-3 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes E5-2 – Cibles liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels concernant le personnel de l'entreprise S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur S3-5 – Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels concernant les communautés affectées

GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Les données environnementales et sociales, qualitatives comme quantitatives, sont collectées annuellement auprès des sites et filiales via l'outil de reporting Tennaxia. Pour s'assurer de la véacité des données collectées, des procédures de contrôle interne sont mises en place tant au niveau de chaque site qu'au niveau national. Ces données font l'objet d'une validation par le service du développement durable afin de vérifier la cohérence des données et de leurs évolutions. Ainsi, le processus de collecte vise à l'exhaustivité et à la sincérité des informations.

En particulier, les données environnementales françaises sont validées en interne par la cellule d'audit interne

réglementaire (Cellule ProGRES) pour intégration au reporting du Groupe (grâce à l'outil Tennaxia) et avant transmission définitive à l'administration (plateforme GEREP). Les déclarations des exploitants font alors l'objet d'une validation par le service d'inspection compétent pour l'établissement concerné (DREAL, DDASS, Préfecture de police, Police de l'eau, etc.). Ainsi, cette déclaration obligatoire et sous contrôle de l'administration sert au reporting environnemental du Groupe.

Pour finir, le comité RSE et le Conseil d'administration (avec en son sein un représentant du personnel challenge et contrôle les sujets développement durable (voir chapitre 6.1 Organes d'administration et de direction de la société).

2.1.3 ESRS 2 – STRATÉGIE

SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Les principaux éléments de la stratégie générale du Groupe, de son modèle économique et de sa chaîne de valeur sont disponibles dans 1.2 Création de valeur – modèle d'affaires.

SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les parties prenantes du groupe Séch  Environnement, que ce soient les collaborateurs ou les parties prenantes externes, sont consult es pour l’ laboration de sa strat gie de d veloppement et RSE.

Le Groupe assure un haut niveau de transparence et de dialogue constant avec toutes ses parties prenantes (clients, fournisseurs,  lus, fonctionnaires, associations). Le tableau suivant pr sente les principales mani res d’interagir avec les diff rentes parties prenantes.

Parties prenantes	Description	Mode d'interaction
Employ�s	Collaborateurs op�rant dans les activit�s du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> - R�unions d’�quipe et causeries - Modules de formation des collaborateurs - Entretiens annuels de performance - Enqu�tes sur le bien-�tre au travail - Dispositif d’alerte en cas de n�cessit� - �change avec repr�sentant syndical (BDESE, etc.) - Pr�sentation annuelle du rapport RSE sur site
Clients (industriels et collectivit�s)	Industriels et municipalit�s ayant besoin de solutions pour la gestion de leurs d�chets, ressources hydriques, et de services environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue constant avec les �quipes commerciales de S�ch� Environnement et les �quipes terrain pour les prestations de service - Dispositif d’alerte en cas de n�cessit�
Fournisseurs	Partenaires fournissant �quipements, technologies ou services n�cessaires aux activit�s	<ul style="list-style-type: none"> - �valuations p�riodiques de conformit� (qualit� et RSE) - Dialogue constant avec les �quipes d’achats de S�ch� Environnement - Dispositif d’alerte en cas de n�cessit�
Communaut�s locales	Populations vivant � proximit� des sites de traitement et valorisation	<ul style="list-style-type: none"> - R�unions d’information publiques - Partage des r�sultats environnementaux - Participation � des projets locaux (�ducation, reboisement) - Visites et ouverture des sites dans une logique p�dagogique
Riverains des sites	Voisins directs des sites d’exploitation, concern�s par les impacts potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Comit�s de suivi des sites (CSS) - Journ�es portes ouvertes - Engagement � minimiser les nuisances et informer rapidement en cas d’incident
Actionnaires/ Investisseurs	Investisseurs soucieux des performances �conomiques et environnementales de S�ch� Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels int�grant des indicateurs de durabilit� - Assembl�es g�n�rales - Communications r�guli�res via des publications sp�cifiques (newsletter, etc.)
Gouvernements/ R�gulateurs	Autorit�s locales, nationales ou internationales r�glementant la gestion des d�chets	<ul style="list-style-type: none"> - M�canisme de dialogue constant sur le terrain - Participation � des f�d�rations nationales du d�chet
ONG et associations environnementales	Organismes �ouvrant pour la protection de l’environnement et la sensibilisation sur les d�chets	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration sur des initiatives environnementales - Partenariats et m�c�nats environnementaux - Dialogue transparent pour renforcer la confiance
M�dias	Plateformes sensibilisant l’opinion publique aux enjeux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqu�s sur les innovations et projets - Organisation de visites sur les sites - Partage d’histoires � impact positif (projets locaux, innovations)

Les parties prenantes ont notamment  t  consult es lors de l’ laboration de l’analyse de double mat rialit  du Groupe men e en 2022 et mise   jour en 2024, et qui a permis d’identifier les principaux impacts, risques et opportunit s (IRO) de ses activit s propres et sa cha ne de valeur (amont

et aval) aupr s de ses parties prenantes. La m thodologie employ e, y compris la consultation de diverses parties prenantes, est expliqu e dans IRO-1 – Processus d’identification et d’ valuation des impacts, risques et opportunit s mat riels (chapitre 2.1.4).

SBM-3 – Impacts, risques et opportunit s mat riels et leur interaction avec la strat gie et le mod le  conomique

Chaque enjeu identifi  comme mat riel du point de vue des impacts, risques et opportunit s (IRO) est d crit dans IRO-1 – Processus d’identification et d’ valuation des impacts,

risques et opportunit s mat riels (chapitre 2.1.4), pour mettre en  vidence le lien entre les IRO et le mod le d’affaires du Groupe.

2.1.4 ESRS 2 – GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Une analyse de double matérialité a été menée fin 2022, par un cabinet de conseil RSE, Tennaxia, afin d'identifier les principaux enjeux RSE représentant un risque et/ou une opportunité pour le groupe Séch  Environnement et pouvant impacter   la fois ses parties prenantes externes et internes. L'objectif  tait d'anticiper la r glementation CSRD et de faire  voluer la strat gie RSE du Groupe. Cette analyse a  galement  t  l'occasion d'actualiser la cartographie des parties prenantes du Groupe, prenant en compte l'intensit  des impacts et des relations avec ces derni res.

Le processus d cisionnel et les proc dures de contr le interne connexes sont d crites dans GOV-5 – Gestion des risques et contr les internes de l'information en mati re de durabilit  (chapitre 2.1.2).

M thodologie

 tape 1 : Identification des enjeux

Afin d'identifier les enjeux pertinents du Groupe, un travail d'identification et d'analyse des grandes tendances mondiales, r f rentiels internationaux, guides sectoriels, travaux de l'EFRAG et de ses pairs a  t  r alis . Les conclusions de ce travail ont conduit   conserver 21 enjeux repr sentatifs pour le Groupe, r partis en 4 th matiques : environnementales, sociales,  thique, et conformit  et gouvernance. L'analyse a  t  r alis e au niveau du Groupe, et non pas au niveau des filiales, en raison d'activit s sensiblement identiques.

Cette analyse s' st bas e sur une revue documentaire interne et externe, lors de laquelle plusieurs r f rentiels, directives et guides m thodologiques ont  t  suivis : Sustainability Accounting Standards Board (SASB), Global Reporting Initiative (GRI), Morgan Stanley Capital International (MSCI), Drafts ESRS (European Sustainability Reporting Standards), la taxonomie verte europ enne, TCFD/TFND (Task force on climate / nature related financial disclosures), le r f rentiel RSE en logistique du Minist re de la Transition  cologique et de la Coh sion des territoires fran ais, et des recommandations de la F d ration Nationale des Activit s de la D pollution et de l'Environnement (FNADE).

 tape 2 :  valuation par S ch  Environnement et les parties prenantes

L'objectif de cette  tape est de recueillir l'avis  clair  des diff rentes parties prenantes internes et externes sur les impacts des enjeux identifi s : plus de 100 personnes ont  t  interrog es dans le cadre de cette  tude.

Les parties prenantes internes ont  t  sollicit es pour  valuer les risques et opportunit s de chaque enjeu pour le Groupe. Des directeurs et managers experts ont  t  consult s via des petits groupes de discussion autour des diff rentes th matiques et des entretiens individuels. Des entretiens individuels ont  galement  t  r alis s avec des

membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les personnes consult es ont  valu  le niveau de risque potentiel (brut) de chaque enjeu d'un point de vue financier, op rationnel, r putationnel et selon l'horizon d'occurrence du risque dans le temps.

Des collaborateurs du Groupe, appartenant   diff rentes filiales en France et   l'international, ont  galement  t  consult s via un questionnaire en ligne pour  valuer les impacts RSE du Groupe.

Les parties prenantes externes de S ch  Environnement ont  galement  t  interrog es via des entretiens individuels ou des questionnaires en ligne pour  valuer les impacts de S ch  Environnement. Parmi elles, se trouvent en autres des associations, des clients, des concurrents, des prestataires ou encore des  lus locaux. Elles ont  valu  le niveau d'impact potentiel de S ch  Environnement sur chaque enjeu vis- -vis de leur organisation ou de ceux qu'elles repr sentent.

 tape 3 : Classement des enjeux

Les niveaux d'impact et de risque de chaque enjeu ont  t   valu s sur une  chelle   quatre niveaux : faible, mod r , majeur, critique. La temporalit  du risque (probabilit  d'occurrence) a  galement  t   valu e sur une  chelle de temps : aucune menace, tr s court terme/imm diat, moyen-terme, long terme. Chaque  valuation a ensuite  t  pond r e selon un bar me retenant le niveau de criticit  et la temporalit  assign s. Les r ponses ont ensuite  t  pond r es par type de partie prenante afin de permettre leur consolidation et la d termination des scores finaux associ s   chaque impact. Les r sultats sont alors pr sent s dans la matrice de double matérialit .

En 2024, avec l'accompagnement de Bureau Veritas, S ch  Environnement a actualis  cette matrice de double matérialit  avec un double objectif : rendre la double matérialit  pr c demment r alis e en 2022 conforme aux exigences CSRD et quantifier les effets financiers associ s   chaque enjeu extra-financier du Groupe.

La matérialit  d'impact

La matérialit  d'impact vise    valuer les impacts RSE des activit s de S ch  Environnement sur la soci t  et l'environnement (impacts sortants). Elle prend en compte les impacts n gatifs et positifs de l'entreprise sur la soci t  civile (capital social) et sur l'environnement (capital naturel).

Les r sultats de l'analyse de matérialit  d'impact sont ceux pr sent s dans la double matérialit  avec l'ajout des nouvelles attentes de la r glementation CSRD sur certains param tres.

Les horizons temporels utilis s dans le cadre de cette m thodologie sont ceux pr vus par l'ESRS 1, section 6.4 *D finition du court, du moyen et du long terme   des fins de*

publication d'informations : (a) pour l'horizon temporel à court terme : la période choisie par l'entreprise comme période de référence dans ses états financiers ; (b) pour l'horizon temporel à moyen terme : jusqu'à cinq ans à compter de la fin de la période de référence à court terme visée au point (a) ; (c) pour l'horizon temporel à long terme : plus de cinq ans.

La matérialité d'impact a été cotée avec les critères suivants :

- L'impact positif ou négatif ;
- Le type d'impact (réel ou potentiel) ;
- La hiérarchisation d'importance avec comme critère l'ampleur, l'étendue et le caractère irrémédiable de l'impact ;
- La probabilité d'occurrence de l'impact.

La matérialité financière

Le but de la matérialité financière est de comprendre l'impact financier (positif ou négatif) des risques et opportunités générés par l'environnement économique, social et naturel sur le développement, la performance et les résultats de l'entreprise.

Plusieurs aspects financiers sont donc regardés : le développement, la situation financière, les revenus, les flux de trésorerie, l'accès au financement ou coût du capital à court, moyen ou long terme. Il faut également considérer les impacts opérationnels, réglementaires et réputationnels.

La matérialité financière des risques et des opportunités est évaluée au regard des critères suivants :

- Leur probabilité de survenance (l'axe des abscisses de la matrice actuelle ci-dessous).
- L'ampleur potentielle des conséquences financières sur Séché Environnement de chaque risque et opportunité associés aux enjeux RSE.

Résultats de l'analyse de double matérialité

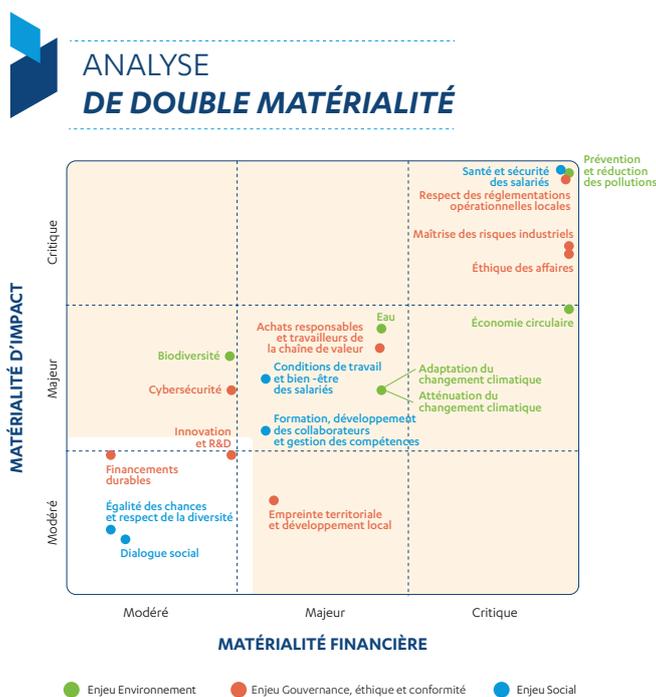


Tableau de bord des enjeux/risques extra-financiers classés par ordre de priorité

Le tableau suivant a été construit afin de se conformer à la réglementation CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et d'établir une analyse qualitative des impacts, risques et opportunités liés aux enjeux extra-financiers de Séché Environnement.

Le Groupe adresse l'ensemble des enjeux présentés, par ordre de priorité, dans ce tableau. Bien que certains n'apparaissent pas matériels au regard de la matrice de double matérialité, ils s'inscrivent néanmoins dans la

stratégie Développement Durable de Séché Environnement du fait de l'importance que le Groupe leur attache.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences de publication E1-9, E2-6, E3-5, E4-6 et E5-6, le Groupe a évalué les montants des effets financiers des risques bruts et des opportunités liés aux informations environnementales. Ces montants ne sont pas développés dans les ESRS thématiques, mais sont disponibles dans 2.5.2 Effets financiers attendus des risques et opportunités.

Dans la même logique, le Groupe a également évalué les effets financiers liés à l'ensemble des enjeux de l'analyse de double matérialité : sociaux et de gouvernance.

Comme le prévoit la réglementation, les montants financiers sont des estimations du risque brut relatif à chaque enjeu (qu'ils soit réel ou potentiel). À chacun de ces risques bruts est associé un plan d'action précis et détaillé dans ce rapport de durabilité permettant de réduire au maximum le risque net tout en maximisant les opportunités associées.

Matérialité financière	Évaluation du risque ou de l'opportunité
Critique haut	X > 200 M€
Critique bas	150 M€ < X < 200 M€
Majeur haut	100 M€ < X < 150 M€
Majeur bas	50 M€ < X < 100 M€
Modéré haut	20 M€ < X < 50 M€
Modéré bas	X < 20 M€

Enjeux/risques extra-financiers	Impacts, risques bruts et opportunités	Politiques ESRS	Indicateur clé de performance	Objectifs
Respect des réglementations opérationnelles locales	<p>Impacts : L'activité du Groupe est très réglementée et il est important de veiller à limiter le nombre de non-conformités.</p> <p>Risques : Risques réglementaires, risques opérationnels, risques financiers et risques réputationnels. Évaluation risques bruts : Majeur haut</p> <p>Opportunités : Optimiser, grâce à l'anticipation, les coûts liés aux nouvelles réglementations.</p>	<p>Chap 2.4.2</p> <p>Respect des réglementations opérationnelles locales *Volontaire*</p>	Part des sites n'ayant pas reçu de mise en demeure	Atteindre zéro mise en demeure sur l'ensemble des sites.
Prévention et réduction des pollutions	<p>Impacts : L'activité du Groupe génère des rejets (air, eau et sol) nécessitant suivi et pilotage afin de les minimiser.</p> <p>Risques : Risques réglementaires, risques opérationnels, risques réputationnels et risques financiers si les seuils autorisés ne sont pas respectés. Évaluation risques bruts : Majeur bas</p> <p>Opportunités : Développer les activités de dépollution de friches industrielles de clients et développer de nouvelles solutions de traitement de la dangerosité. Opportunité financière : Majeur haut</p>	<p>Chap 2.2.2</p> <p>ESRS E2 : Pollution</p>	<p>Rejets dans l'air et dans l'eau</p> <p>Suivi des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes</p>	Respecter les seuils de déclaration de la réglementation E-PRTR.
Santé et sécurité des salariés	<p>Impacts : La nature des métiers opérationnels des activités du Groupe expose les collaborateurs à des risques pour leur santé et leur sécurité.</p> <p>Risques : Risques opérationnels, risques réglementaires, risques financiers et risques réputationnels. Évaluation risques bruts : Majeur bas</p> <p>Opportunités : Créer un environnement de travail sain où les collaborateurs travaillent en sécurité afin de limiter la fréquence et la gravité des accidents.</p>	<p>Chap 2.3.1</p> <p>ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise</p>	<p>TF1</p> <p>TG</p> <p>Maladies professionnelles</p> <p>Accidents du travail</p>	<p>TG < 1 et TF1 < 12 à horizon 2025 sur le périmètre France.</p> <p>TG < 0,7 et TF1 < 7 à horizon 2026 sur un périmètre Groupe.</p>
Maîtrise des risques industriels	<p>Impacts : Une mauvaise gestion de l'empreinte industrielle du Groupe en termes de maîtrise des risques industriels pourrait avoir des impacts importants sur l'environnement.</p> <p>Risques : Risques réglementaires, risques opérationnels, risques financiers et risques réputationnels. Évaluation risques bruts : Critique bas</p> <p>Opportunités : Proposer des services de gestion de risques environnementaux pour les clients industriels via la mise en place de POI. Opportunités financières : Modéré bas</p>	<p>Chap 2.4.3</p> <p>Maîtrise des risques industriels *Volontaire*</p>	<p>Conformité réglementaire stricte et prévention des risques</p>	Déployer et actualiser les Plans d'Opération Interne (POI) en conformité avec la réglementation post-Lubrizol, en renforçant les processus de prévention et de gestion des risques industriels.
Éthique des affaires	<p>Impacts : Le Groupe évolue dans un contexte international avec de nombreuses filiales et de nombreux fournisseurs exigeant la plus grande vigilance.</p> <p>Risques : Risques réglementaires, risques opérationnels, risques financiers et risques réputationnels. Évaluation risques bruts : Critique haut</p> <p>Opportunités : Créer une relation de confiance avec l'ensemble des parties prenantes.</p>	<p>Chap 2.4.1</p> <p>ESRS G1 : Conduite des affaires</p>	<p>Nombre de tiers évalués</p> <p>Nombre de signalements</p> <p>Montant des impôts payés à l'international</p>	Respecter strictement les réglementations en vigueur.
Économie circulaire	<p>Impacts : L'activité du Groupe contribue directement à la mise en pratique des principes de l'économie circulaire via la valorisation matière et énergétique des déchets générés par les clients.</p> <p>Risques : Risques financiers, risques concurrentiels avec les autres acteurs du domaine entraînant des pertes de marché, et risques réglementaires. Évaluation risques bruts : Modéré haut</p>	<p>Chap 2.2.5</p> <p>ESRS E5 : Économie circulaire</p>	<p>Valorisation des déchets (critère R)</p> <p>Part de la consommation issue de matières premières recyclées</p>	Augmenter de 50 % des GES évités grâce à la valorisation matière.

Enjeux/risques extra-financiers	Impacts, risques bruts et opportunités	Politiques ESRS	Indicateur clé de performance	Objectifs
	<p>Opportunités : Développer les activités d'économie circulaire et accéder à de nouveaux marchés en diminuant la consommation des matières premières vierges et énergies fossiles des clients. Opportunités financières : Critique haut</p>			
Eau	<p>Impacts : L'activité de traitement des déchets, notamment l'incinération, nécessite le prélèvement d'une quantité d'eau importante.</p> <p>Risques : Risques opérationnels de diminution, voire d'arrêt de l'activité lors des périodes de sécheresse, risques réglementaires et risques financiers. Évaluation risques bruts : Modéré haut</p> <p>Opportunités : Proposer aux clients des solutions de réduction de leur impact via les activités du cycle de l'eau. Opportunités financières : Majeur bas</p>	<p>Chap 2.2.3</p> <p>ESRS E3 : Gestion durable de la ressource en eau</p>	<p>Prélèvement d'eau</p> <p>Intensité hydrique</p>	<p>Atteindre -13 % de prélèvement d'eau de réseau (périmètre sites et Groupe) à l'horizon 2026 par rapport à 2021.</p> <p>Atteindre -8 % et -10 % de prélèvement d'eau de réseau (périmètre sites et Groupe) à l'horizon 2027 et 2028 par rapport à 2023.</p>
Achats responsables et travailleurs de la chaîne de valeur	<p>Impacts : Séché Environnement achète de nombreux biens et services ayant des impacts négatifs non négligeables sur l'environnement naturel, social et sociétal.</p> <p>Risques : Risques opérationnels, risques financiers et risques réputationnels. Évaluation risques bruts : Majeur haut</p> <p>Opportunités : Améliorer la traçabilité et garantir le respect de garanties sociales et environnementales sur la chaîne d'approvisionnement.</p>	<p>Chap 2.3.2</p> <p>ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur</p>	<p>Nombre de fournisseurs ayant souscrit à la charte d'Achats responsables fournisseurs</p>	<p>Évaluer et accompagner les principaux fournisseurs vers des pratiques plus responsables sur les volets sociaux et environnementaux.</p>
Adaptation au changement climatique	<p>Impacts : Le réchauffement climatique va accroître la vulnérabilité et l'exposition des sites de Séché à des risques physiques/aléas climatiques qui s'intensifient.</p> <p>Risques : Risques physiques aigus et chroniques (risque d'inondation, de stress hydrique, de stress thermique), risques réglementaires, risques assurantiels et financiers et risques opérationnels. Évaluation risques bruts : Modéré haut</p> <p>Opportunités : Développer les services d'intervention d'urgence pour répondre à la demande croissante des clients dans le contexte climatique actuel. Opportunité financière : Modéré haut</p>	<p>Chap 2.2.1</p> <p>ESRS E1 : Climat</p>	<p>Pourcentage de sites disposant d'une analyse des risques climatiques spécifique (exposition et vulnérabilité)</p>	<p>Avoir un plan d'action associé à chaque site en fonction de son exposition et sa vulnérabilité.</p>
Atténuation du changement climatique	<p>Impacts : Les activités du Groupe sont émettrices des GES contribuant au réchauffement climatique, mais participent également à réduire l'impact des clients.</p> <p>Risques : Risques de transition, risques réglementaires, risques opérationnels, risques financiers et risques réputationnels. Évaluation risques bruts : Majeur bas</p> <p>Opportunités : Développer les solutions d'économie circulaire pour accompagner à la décarbonation des clients. Opportunité financière : Modéré haut</p>	<p>Chap 2.2.1</p> <p>ESRS E1 : Climat</p>	<p>Bilan de GES (scope 1,2,3)</p> <p>GES évités</p> <p>GES abattus</p> <p>Intensité carbone</p>	<p>Réduire de 10 % des émissions de GES sur le scope 1&2 d'ici 2025 et de 25 % d'ici 2030 certifiés SBTi.</p> <p>Augmenter de 50 % des émissions de GES évités chez les clients d'ici 2026.</p>
Conditions de travail et bien-être des salariés	<p>Impacts : Séché Environnement pourrait potentiellement avoir des impacts négatifs sur le bien-être des collaborateurs, dues à une dégradation des conditions de travail et de versements de rémunérations inférieures aux salaires décentés à l'international.</p> <p>Risques : Risques réputationnels liés aux ressources humaines, risques financiers, et risques opérationnels. Évaluation risques bruts : Modéré haut</p> <p>Opportunités : Améliorer la productivité et l'engagement des collaborateurs.</p>	<p>Chap 2.3.1</p> <p>ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise</p>	<p>Taux d'absentéisme</p> <p>Couverture des salariés par des conventions collectives</p> <p>Montant intéressement et participation</p> <p>Pourcentage de collaborateurs ayant un salaire décent</p>	<p>Poursuivre les actions qui contribuent à la qualité de vie au travail, à la fidélisation des collaborateurs qui contribuent à l'attractivité du Groupe sur le marché de l'emploi.</p>
Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences	<p>Impacts : Compte tenu de la nature industrielle de ses activités, le Groupe peut avoir un impact négatif sur le développement du capital intellectuel, entraînant une déperdition de compétences spécifiques au domaine et mettant à risque le quotidien opérationnel de ses collaborateurs.</p> <p>Risques : Risques opérationnels, risques réglementaires, risque d'attractivité et de rétention des talents, et risques financiers.</p>	<p>Chap 2.3.1</p> <p>ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise</p>	<p>Proportion collaborateurs formés sur effectif moyen en pourcentage</p>	<p>Maintenir un nombre d'heure de formation moyen par collaborateur stable dans le temps.</p>

Enjeux/risques extra-financiers	Impacts, risques bruts et opportunités	Politiques ESRS	Indicateur clé de performance	Objectifs
	<p>Évaluation risques bruts : Modéré haut</p> <p>Opportunités : Faire monter en compétences les collaborateurs, améliorer leur productivité et attirer de nouveaux talents.</p>			
Empreinte territoriale et développement local	<p>Impacts : Le Groupe est très implanté localement, pouvant potentiellement entraîner des impacts négatifs sur les communautés locales, mais aussi favoriser le développement économique et social des territoires.</p> <p>Risques : Risques réputationnels liés à de mauvaises relations avec les parties prenantes notamment les autorités locales qui délivrent les arrêtés préfectoraux (AP), risques opérationnels et risques financiers. Évaluation risques bruts : Modéré haut</p> <p>Opportunités : Développer les relations avec les parties prenantes locales et contribuer de manière équitable au développement économique et social local. Risque financier : Modéré bas</p>	<p>Chap 2.3.3</p> <p>ESRS S3 : Communautés affectées</p>	<p>Nombre de visiteurs</p> <p>Répartition de la valeur</p>	<p>Favoriser le développement local et poursuivre la politique de coopération et de sensibilisation sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire auprès des parties prenantes.</p>
Biodiversité	<p>Impacts : Séché Environnement a une empreinte foncière importante avec ses nombreux sites, exerçant une pression locale et globale sur la biodiversité.</p> <p>Risques : Risques réputationnels, risques réglementaires, risques opérationnels et risques financiers. Évaluation risques bruts : Modéré bas</p> <p>Opportunités : Continuer d'accompagner les clients à mettre en place des chantiers de réhabilitation de friches industrielles, de renaturation et de préservation de la biodiversité. Opportunité financière : Majeur bas</p>	<p>Chap 2.2.4</p> <p>ESRS E4 : Biodiversité</p>	<p>Taux d'avancement engagement Act4Nature</p> <p>Pourcentage de surfaces protégées</p>	<p>Atteindre un avancement des sites engagés Act4Nature de 100 % en 2027.</p> <p>Atteindre 30 % de surface protégée d'ici 2027.</p>
Cybersécurité	<p>Impacts : L'activité du Groupe comporte l'utilisation et la mesure de données pouvant être sensibles. De plus, le Groupe dispose de données sur les salariés et les clients qui doivent être protégées.</p> <p>Risques : Risques opérationnels, risques financiers, risques de perte de compétitivité liés aux cybermenaces et risques réputationnels, risques réglementaires liés à l'évolution de la législation sur la protection des données. Évaluation risques bruts : Modéré haut</p> <p>Opportunités : Protéger le Groupe et les collaborateurs en créant un environnement cyberprotégé et lutter efficacement contre les cybermenaces.</p>	<p>Chap 2.4.4</p> <p>Cybersécurité et protection des données personnelles *Volontaire*</p>	<p>Security Score Card</p>	<p>Protéger les systèmes d'information et anticiper au maximum les cybermenaces.</p>
Innovation et R&D	<p>Impacts : Des projets sont mis en place en permanence afin d'améliorer et de créer de nouvelles voies pour les procédés industriels et développer des technologies plus durables.</p> <p>Risques : Risques d'obsolescence technologique et risques concurrentiels.</p> <p>Opportunités : Développer de nouveaux produits grâce à l'innovation et accéder à de nouveaux marchés. Opportunité financière : Majeur bas</p>	<p>Chap 2.4.5</p> <p>Innovation – recherche et développement *Volontaire*</p>	<p>Nombre de brevets en cours de validité</p> <p>Nombre de projets de R & D</p>	<p>Améliorer les procédés existants par anticipation des enjeux de productivité, de sécurité, de réduction des impacts environnementaux et de conformité réglementaire.</p>
Écoute et engagement des collaborateurs / dialogue social	<p>Impacts : Séché Environnement favorise l'engagement de ses collaborateurs en instaurant un climat de confiance et de respect mutuel pour développer le sentiment d'appartenance de ses collaborateurs et prévenir des conflits sociaux.</p> <p>Risques : Risques liés aux ressources humaines avec un désengagement progressif des salariés, risques financiers, risques opérationnels liés aux mouvements sociaux. Évaluation risques bruts : Modéré bas</p> <p>Opportunités : Développer une culture d'engagement interne à l'entreprise et limiter l'absentéisme.</p>	<p>Chap 2.3.1</p> <p>ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise</p>	<p>Nombre d'instances judiciaires engagées contre le Groupe en France</p>	<p>Maintenir un environnement propice au dialogue social et à l'expression de l'ensemble des idées, besoins, attentes des collaborateurs.</p>
Gouvernance durable	<p>Impacts : Le Groupe intègre des critères ESG dans sa stratégie d'entreprise et a adossé ses financements à ces critères, ce qui contribue à une gouvernance d'entreprise plus durable et responsable pour l'environnement et la société.</p> <p>Risques : Risques stratégiques, risques réglementaires liés à l'évolution des exigences en matière de reporting, risques réputationnels en cas de greenwashing, et risques financiers. Évaluation risques bruts : Modéré bas</p>	<p>Chap 2.4.6</p> <p>Gouvernance durable *Volontaire*</p>	<p>Indicateurs clés de performance des financements durables</p> <p>Notations extra-financières</p>	<p>Promouvoir une croissance responsable en maintenant les standards de qualité sur le plan social et environnemental du Groupe.</p>

Enjeux/risques extra-financiers	Impacts, risques bruts et opportunités	Politiques ESRS	Indicateur clé de performance	Objectifs
	<p>Opportunités : Intégrer la stratégie RSE dans le modèle d'affaires et sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et accéder à des financements à moindre coût. Opportunités financières : Modéré bas</p>		<p>Taux d'endettement associé à des financements durables</p> <p>Alignement des indicateurs taxonomiques</p>	Atteindre les objectifs RSE dans le cadre des financements durables du Groupe.
Égalité des chances et respect de la diversité	<p>Impacts : Séché promeut l'égalité femme-homme, en embauche des personnes en situation de handicap et promeut la non-discrimination à l'embauche.</p> <p>Risques : Risques réputationnels et d'attractivité des talents, risques financiers, et risques réglementaires. Évaluation risques bruts : Modéré bas</p> <p>Opportunités : Cultiver une culture d'innovation et du mérite.</p>	<p>Chap 2.3.1</p> <p>ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise</p>	<p>Proportion de femmes</p> <p>Index égalité professionnelle</p> <p>Proportion de personnes en situation de handicap</p> <p>Pyramide des âges</p>	Améliorer le taux de féminisation du Groupe et développer la politique handicap

IRO-2 – Exigences de publication couvertes par l'état de durabilité

Selon les résultats de cette analyse de matérialité, certains enjeux ont été identifiés comme non matériels. Cependant, Séché Environnement s'est conformé à l'ensemble des exigences de publication applicables au Groupe (voir le tableau ci-dessous).

Chacun des enjeux identifiés grâce à l'analyse de matérialité fait ainsi l'objet d'une partie dédiée dans le présent rapport de durabilité, présentant les politiques, les actions et ressources ainsi que les cibles liées à cette thématique, qu'elles soient déjà lancées par Séché Environnement ou à venir. La prise en compte des résultats de cette analyse de

double matérialité se poursuivra en 2025. Certains enjeux identifiés comme matériels lors de cet exercice n'ont pas encore d'objectifs ou d'indicateurs clés de performance associés. Dans ce cas, des démarches de réflexion ont été lancées et se poursuivront en 2025 afin de structurer des indicateurs clés de performance pertinents, ainsi que des objectifs et des plans d'action réalistes et ambitieux.

Se trouvent également tout au long de cette analyse les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquelles le Groupe contribue (voir 2.1.6 Contribution de la stratégie aux Objectifs du Développement Durable (ODD)).

Général	Environnement	Social	Gouvernance
ESRS 1 Exigences générales	✓ ESRS E1 Changement climatique	✓ ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	✓ ESRS G1 Conduite des affaires
ESRS 2 Informations générales à publier	✓ ESRS E2 Pollution	✓ ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	✓
	ESRS E3 Ressources hydriques et marines	✓ ESRS S3 Communautés affectées	✓
	ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	✓ ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	N/A
	ESRS E5 Économie circulaire	✓	

En outre, le tableau ci-dessous présente les points de données requis par d'autres actes législatifs de l'Union européenne (UE) et précise où ils figurent dans l'état de durabilité.

Exigence de publication	Point de données	SFDR	Pilier 3	Règlement indices de référence	UE, Loi européenne sur le climat	Chapitre
ESRS 2 GOV-1	21d Mixité au sein des organes de gouvernance	x		x		6.1.1
ESRS 2 GOV-1	21e Pourcentage d'administrateurs indépendants			x		6.1.1
ESRS 2 GOV-4	30 Déclaration sur la vigilance raisonnable	x				2.1.2
ESRS 2 SBM-1	40d i) Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	x	x	x		Non applicable
ESRS 2 SBM-1	40d ii) Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	x		x		Non applicable
ESRS 2 SBM-1	40d iii) Participation à des activités liées à des armes controversées	x		x		Non applicable
ESRS 2 SBM-1	40d iv) Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac			x		Non applicable
ESRS E1-1	14 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050				x	2.2.1
ESRS E1-1	16g Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris»		x	x		2.2.1
ESRS E1-4	34 Cibles de réduction des émissions de GES	x	x	x		2.2.1
ESRS E1-5	38 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie	x				2.2.1
ESRS E1-5	37 Consommation d'énergie et mix énergétique	x				2.2.1
ESRS E1-5	40-43 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	x				2.2.1
ESRS E1-6	44 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	x	x	x		2.2.1

Exigence de publication	Point de données	SFDR	Pilier 3	Règlement indices de référence	UE, Loi européenne sur le climat	Chapitre
ESRS E1-6	53-55					2.2.1
ESRS E1-7	56					2.2.1
ESRS E1-9	66					2.5.2
ESRS E1-9	66a					N.D
ESRS E1-9	66c					N.D
ESRS E1-9	67c					N.D
ESRS E1-9	69					2.5.2
ESRS E2-4	28					2.2.2
ESRS E3-1	9					2.2.3
ESRS E3-1	13					2.2.3
ESRS E3-1	14					2.2.3
ESRS E3-4	28c					2.2.3
ESRS E3-4	29					2.2.3
ESRS 2 SMB-3 - E4	16a i)					2.2.4
ESRS 2 SMB-3 - E4	16b					2.2.4
ESRS 2 SMB-3 - E4	16c					2.2.4
ESRS E4-2	24b					2.2.4
ESRS E4-2	24c					2.2.4
ESRS E4-2	24d					2.2.4
ESRS E5-5	37d					2.2.5
ESRS E5-5	39					2.2.5
ESRS 2 SMB-3 - S1	14f					2.3.1
ESRS 2 SMB-3 - S1	14g					2.3.1
ESRS S1-1	20					2.3.1
ESRS S1-1	21					2.3.1
ESRS S1-1	22					2.3.1
ESRS S1-1	23					2.3.1
ESRS S1-3	32c					2.3.1
ESRS S1-14	88b-c					2.3.1
ESRS S1-14	88e					2.3.1
ESRS S1-16	97a					2.3.1
ESRS S1-16	97b					2.3.1
ESRS S1-17	103a					2.3.1
ESRS S1-17	104a					2.3.1
ESRS 2 SMB-3 - S2	11b					2.3.2
ESRS S2-1	17					2.3.2
ESRS S2-1	18					2.3.2
ESRS S2-1	19					2.3.2
ESRS S2-1	19					2.3.2
ESRS S2-4	36					2.3.2
ESRS S3-1	16					2.3.3
ESRS S3-1	17					2.3.3
ESRS S3-4	36					2.3.3
ESRS S4-1	16					Non applicable
ESRS S4-1	17					Non applicable
ESRS S4-4	35					Non applicable
ESRS G1-1	10b					2.4.1
ESRS G1-1	10d					2.4.1
ESRS G1-4	24a					2.4.1
ESRS G1-4	24b					2.4.1

2.1.5 CONTRIBUTION DE LA STRATÉGIE AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Séché Environnement est signataire depuis 2003 des 10 principes du Global Compact et est dans le niveau « Advanced » depuis 2013. Global Compact est une initiative des Nations Unies qui encourage les entreprises privées à intégrer dans leurs stratégies les principes de respect des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Cette initiative est directement liée aux ODD, qui en 17 objectifs et 169 cibles, ont matérialisé l'ambition globale pour un monde plus juste. Ces objectifs sont inclusifs, interconnectés, et ambitionnent de transformer les sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici 2030.

Séché Environnement est pleinement conscient de l'importance des ODD et du rôle que les entreprises sont appelées à jouer. Le Groupe a identifié les objectifs et les cibles auxquels il contribue de manière directe ou indirecte en relation avec son activité. Cette analyse a permis d'identifier des indicateurs ou des politiques qui contribuent de manière positive aux différentes cibles. Elle permettra aussi de renforcer l'appropriation du sujet en interne et de garantir son suivi. La continuité de cette réflexion comprend également des opportunités d'amélioration et de limitation des impacts actuels et/ou potentiels du Groupe.

Le choix des ODD – et donc son implication directe – se décline en deux niveaux de priorisation :



Le Groupe s'est fixé des objectifs dotés d'indicateurs, permettant de juger de leur atteinte. Ces objectifs sont audités en assurance raisonnable par l'organisme tiers

indépendant, et sont liés à des outils financiers durables (voir 2.4.6 Gouvernance durable).

2.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce chapitre est dédié aux enjeux environnementaux qui sont déclinés par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de double matérialité. Il décrit l'état des lieux de cette thématique, les mesures d'atténuation des risques,

ainsi que les indicateurs de suivi, les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir. Les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquels le Groupe contribue y sont également indiqués.

Identification des ODD et les cibles associées



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	CORRESPONDANCE CHEZ SÉCHÉ ENVIRONNEMENT DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ			
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	Cible 6.3	Rejets aqueux dépassant le seuil E-PRTR	Chapitre 2.2.2 ESRS E2 : Pollution Chapitre 2.2.3 ESRS E3 : Gestion durable de la ressource en eau	OBJECTIF Réduire de 15 % les prélèvements d'eau entre 2023 et 2030
	Cible 6.4	Prélèvement d'eau – eaux recyclées et réutilisées Restitution d'eau – Sources d'approvisionnement en eau		
7 ÉNERGIE PRO ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	Cible 7.2	Consommation d'énergie renouvelable Production d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R)	Chapitre 2.2.1 ESRS E1 : Climat	
	Cible 7.3	Autosuffisance énergétique		
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	Cible 11.5	Services d'intervention d'urgence	Chapitre 2.2.2 ESRS E2 : Pollution Chapitre 2.2.5 ESRS E5 : Économie circulaire	
	Cible 11.6	Déchets dangereux et non dangereux traités		
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	Cible 12.2	Consommation d'énergie	Chapitre 2.2.1 ESRS E1 : Climat Chapitre 2.2.5 ESRS E5 : Économie circulaire	OBJECTIFS 2025 1) Accroître de 40 % la production EnR&R 2) Augmenter la production de brome et solvants régénérés
	Cible 12.4	Génération de déchets		
	Cible 12.5	Régénération de solvants et du brome Déchets recyclés et valorisés		
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Cible 13.1	Stratégie d'adaptation au changement climatique	Chapitre 2.2.1 ESRS E1 : Climat	OBJECTIFS 1) Réduire de 25 % les GES induits entre 2020 et 2030 2) Augmenter de 50 % les émissions de GES évitées des clients entre 2020 et 2026
	Cible 13.2	Émissions de GES fossiles – Émissions de GES évitées Émissions de GES abattues		
15 VIE TERRESTRE 	Cible 15.1	Actions menées en faveur de la biodiversité	Chapitre 2.2.4 ESRS E4 : Biodiversité	OBJECTIF 2022 Atteindre 100 % d'avancement « Act4Nature » pour 2027
	Cible 15.3	Aménagements en faveur de la biodiversité		
	Cible 15.9	Engagement Act4Nature		
	Cible 15.a	Financements durables		

2.2.1 ESRS E1 : CLIMAT

E1.SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

La résilience du modèle d'affaire face au réchauffement climatique a été évaluée en 2024. Premièrement, une analyse par les risques physiques suivant deux scénarios de réchauffement (RCP-4,5 et RCP-8,5) aux horizons 2030 et 2050 a permis de définir une stratégie d'adaptation climatique pour accroître la résilience des activités de Séché

Environnement. Deuxièmement, la résilience du modèle d'affaires de Séché Environnement a été soumise à un stress test selon deux scénarios de transition semblables à ceux de Transition 2050 de l'ADEME, montrant l'adaptabilité des métiers du Groupe à ces évolutions.

E1.IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4). Dans le cadre de cette procédure, la chaîne de valeur amont et aval a bien été prise en compte, et les parties prenantes ont été consultées.

Séché Environnement s'est engagé au printemps 2024 dans la démarche Assessing low-Carbon Transition (ACT-S), une méthode de planification climatique à destination des entreprises, développée par l'ADEME et le CDP. Avec le parrainage du Directeur administratif et financier du Groupe, le Comité de Direction a réalisé toutes les étapes permettant de définir de nouveaux objectifs climatiques pour le Groupe, c'est-à-dire les étapes 1 à 4 de la démarche ACT-S sur l'année 2024. Cette participation a permis de développer les mécanismes de gouvernance, de reporting et de réduction des émissions de GES. Ce travail a nécessité une analyse approfondie des risques et des opportunités du Groupe d'ici 2050 ainsi que l'identification des forces et faiblesses : à la suite de deux ateliers d'une demi-journée, une matrice SWOT climatique a été réalisée permettant d'évaluer le niveau de maturité du Groupe et de définir des axes de transformation, comprenant les risques physiques et de transition.

Impacts

Séché Environnement émet des gaz à effet de serre (GES), qui contribuent au réchauffement climatique, directement issus de ses activités industrielles et de services et indirectement par les autres acteurs de sa chaîne de valeur amont et aval. Par ailleurs, Séché Environnement accompagne ses clients dans la réduction de leur empreinte carbone et de leur dépendance aux énergies fossiles en fournissant des solutions d'atténuation du changement climatique basées sur l'économie circulaire : régénération de matières à haute valeur ajoutée comme le brome et les solvants, et production d'énergie bas-carbone à partir de déchets.

En parallèle, le réchauffement climatique va accroître l'exposition et donc la vulnérabilité des sites du Groupe aux aléas climatiques qui s'intensifient (stress hydrique, stress

thermique, vague de chaleur, inondation pluviale, fortes précipitations, etc.). Séché Environnement accompagne ses clients pour gérer les conséquences du réchauffement climatique par le biais de ses activités de services à l'environnement notamment les services d'urgence interventions (via les filiales SUI, Spill Tech, Essac), mais aussi pour trouver des solutions d'adaptation notamment en accompagnant ses clients pour la mise en place de leur POI (Plan d'opération industriel) ou en fournissant des solutions d'assurance spécifiques.

Risques

Séché Environnement doit faire face à différents risques climatiques :

- Risques physiques extrêmes et chroniques (risque d'inondation, de stress hydrique, de stress thermique) : Les risques liés à l'augmentation des températures et aux perturbations du cycle de l'eau sont matériels, car les installations industrielles de Séché Environnement sont sensibles aux variations de ces facteurs climatiques.
- Risque de transition : Les principaux risques de transition identifiés sont l'évolution du gisement de déchets (volumes et compositions), l'intégration envisagée de certaines activités de gestion des déchets dans des mécanismes d'échange de quotas, l'augmentation des prix des produits achetés du fait de la décarbonation des fournisseurs, ainsi que l'augmentation des taxes carbone. Les risques réputationnels, commerciaux et réglementaires sont également des enjeux importants liés à l'inaction climatique.
- Risques assurantiels : Plus les conséquences du réchauffement climatique s'intensifieront, plus il sera difficile d'assurer les sites qui y sont confrontés, entraînant ainsi un risque accru de non-assurabilité des activités.
- Risques opérationnels et financiers : L'ensemble des risques physiques décrits ci-dessus, s'ils venaient à se produire, pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de Séché Environnement à maintenir son activité industrielle, ce qui pourrait entraîner l'arrêt de fonctionnement de certains sites, avec des pertes de chiffre d'affaires conséquentes.

Opportunités

Séché Environnement accompagne ses clients dans la recherche de solutions d'économie circulaire, notamment par la valorisation matière (régénération du brome et des solvants, opérations de tri pour recyclage) et la valorisation énergétique des déchets. Ces activités permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre des clients en limitant l'utilisation de ressources naturelles vierges, au profit d'énergies ou de produits chimiques bas-carbone.

Les opportunités identifiées pour contribuer à la lutte contre le changement climatique sont les suivantes : développer des

offres de recyclage sur de nouvelles matières à forte valeur ajoutée, déployer davantage le savoir-faire du Groupe en interventions d'urgence (SUI, Spill Tech, Essac) et en gestion du cycle de l'eau, et mettre en œuvre de nouveaux projets de valorisation énergétique.

L'ensemble de ces activités exercées par Séché Environnement, qu'il s'agisse de services à l'environnement ou d'économie circulaire, entraîne donc des opportunités financières et des parts de marché importantes pour le Groupe.

E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Séché Environnement s'est fixé un objectif de réduction de 25 % de ses émissions de GES des scopes 1 et 2 entre 2020 et 2030, aligné sur l'Accord de Paris sur le climat. Cet objectif de réduction a été élaboré avec le soutien de Carbone 4, sur la base d'un alignement avec la science. En l'absence, au sein de la Science Based Targets initiative (SBTi), de référentiel concernant le secteur de la gestion de déchets, les objectifs de réduction ont été fixés à partir des analyses par scénarios effectuées en propre et des scénarios globaux (GIEC, AIE, etc.), nationaux (SNBC) et locaux (SRADDET, PRGPD). En janvier 2023, la SBTi a certifié « Well below 2 degrees » l'ambition de réduction de 25 % des émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2020 sur le périmètre de ses filiales françaises et d'Interwaste, une de ses principales filiales à l'international. Toutes les installations du Groupe et tous les métiers acquis

depuis, ainsi que ceux hors de ce périmètre initial doivent contribuer à l'atteinte de ces objectifs, tant en France qu'à l'international.

Séché Environnement n'est pas exclu des indices de référence « accord de Paris » (ESRS E1-1 16g/SFDR).

Séché Environnement a également pour ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scope 1, 2 et 3) grâce à la transition de ses activités vers un modèle bas-carbone (économie circulaire, innovation, efficacité, sobriété), à l'accompagnement de la décarbonation de ses parties prenantes et à la compensation des émissions résiduelles dans sa chaîne de valeur. Pour accompagner cette transition à l'horizon 2050, le Groupe s'est fixé des objectifs échelonnés décrits dans E1-4.

E1-2 / E1-3 / E1-4 – Politiques, actions et ressources, et cibles liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Séché Environnement s'est fixé des objectifs de réduction de ses émissions et de celles de ses clients industriels et collectivités.

Réduire les émissions induites de gaz à effet de serre

La stratégie de décarbonation du Groupe repose sur plusieurs objectifs de réduction des émissions de GES échelonnés jusqu'en 2050.

-25 % en 2030 sur les émissions des scope 1 et 2

L'objectif de réduction de 25 % des émissions des scope 1 et 2 entre 2020 et 2030 est aligné avec l'accord de Paris et certifié « Well below 2 degrees » par la SBTi.

Cet objectif à 2030 a fait l'objet de cibles intermédiaires sur le périmètre SBTi (représentant 93 % des émissions des scope 1 et 2 du Groupe en 2023) afin d'effectuer un suivi approfondi de son avancement et a également été décliné sur un périmètre France constant 2020 (représentant 95 % des émissions de GES scope 1 et 2 en 2020) dans le cadre des financements durables du Groupe (voir 2.4.6 Gouvernance durable).

Périmètre	Année de référence 2020 ¹	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2030
France constant 2020	640 ktCO ₂ e	573 ktCO ₂ e (-10 %)	-10 %	-13 %			
SBTi	699 ktCO ₂ e	620 ktCO ₂ e (-11 %)			-15 %	-17,5 %	-25 %

¹ Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES des années précédentes (GES induits) ont été recalculé en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

Chiffrées d'un point de vue économique et climatique, les actions de réduction des émissions du Groupe pour l'atteinte de cet objectif se répartissent en plusieurs catégories d'actions :

- **Sobriété énergétique** : Afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa dépendance aux énergies fossiles, Sécché Environnement s'est doté d'une politique de sobriété énergétique visant à réduire sa consommation d'énergie. Dans ce cadre, le Groupe s'est fixé un objectif de réduction d'au moins 12 % de ses consommations d'énergie d'ici 2026 par rapport à 2020 (avec un objectif intermédiaire de -10 % d'ici 2025) pour le périmètre constant France 2020. Cela se traduit par des actions de performance énergétique, de substitution énergétique et d'augmentation de l'autoconsommation. La performance énergétique passe par la réduction des usages et l'efficacité énergétique en optimisant notamment les actifs de traitement des déchets. Pour le bâti industriel et tertiaire, les actions visent le chauffage, les luminaires et la bureautique ; pour les procédés industriels, les améliorations ciblent la production d'air, de froid, de chaleur, la gestion des lixiviats et du biogaz, les process de valorisation énergétique des déchets ainsi que l'optimisation de l'utilisation des engins de production et des véhicules de transport.

- **Substitution énergétique** : Par ailleurs, la substitution énergétique consiste à remplacer des énergies carbonées, notamment fossiles, par des alternatives moins carbonées et idéalement renouvelables. Cela passe par un plan progressif de sortie des énergies fossiles pour les engins, les véhicules et les usages fixes comme les chaudières domestiques et industrielles.

- **Production d'énergie** : Le Groupe privilégie également l'autoconsommation d'énergie fatale récupérable sur les installations industrielles du Groupe et l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération (voir 2.2.3 ESRS E3 : Economie circulaire). Dans une volonté d'amélioration continue, Sécché Environnement développe donc des solutions de production et de valorisation d'énergies avec l'objectif d'atteindre un taux d'auto-suffisance de 298 % en 2026 à périmètre constant en France par rapport à 2020.

- **Réduction des émissions diffuses de méthane** : Le biogaz, contenant du méthane, est issu de la fermentation naturelle de déchets organiques au sein des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Groupe. La réduction des fuites de CH₄ est au cœur de la politique climat de Sécché Environnement. En particulier, les 6 sites français historiques du Groupe ont mis en œuvre depuis 2023 une méthode développée par un bureau d'étude indépendant et validée, qui a permis de mieux cartographier et quantifier les fuites de méthane (notamment à l'aide de drones) sur les sites et ainsi d'enclencher des actions correctives (réparations de couvertures, remplacements de vannes, réglages du réseau) par les équipes opérationnelles. Cette nouvelle méthode de travail permet d'atteindre des taux de captage de 94 % du méthane, ce qui s'illustre par exemple par un volume de biogaz capté en hausse par rapport à une

tendance historique en baisse. Cette méthodologie a été validée par le CITEPA, organisme de référence pour la mesure des émissions de la France.

Les CapEx et Opex de la taxonomie européenne en lien avec les enjeux climatiques de Sécché Environnement sont disponibles dans 2.2.6 Taxonomie européenne.

-40 % en 2040 sur les émissions des scope 1 et 2

Sécché Environnement prolonge sa trajectoire de décarbonation de ses émissions de GES des scopes 1 et 2 et vise à tendre vers une réduction de 40 % par rapport à 2020 afin d'apporter davantage de la valeur ajoutée bas-carbone à ses clients. Ce rehaussement de l'ambition de décarbonation correspond aux potentiels associés aux travaux d'ores-et-déjà engagés par Sécché Environnement en matière de R&D et d'innovation en faveur de la transition écologique, sous condition de mise en œuvre effective de la fiscalité et de la taxation carbone, permettant de passer à l'échelle industrielle après 2030 ces solutions encore à un stade expérimental. Les leviers de décarbonation prévus entre 2030 et 2040 sont les suivants :

- **Décarbonation de tous les usages énergétiques** : Entre 2030 et 2040, les émissions de l'ensemble des équipements énergétiques (chauffage, transport, engins) auront drastiquement diminué du fait des plans d'actions suivants : poursuite des efforts de sobriété énergétique, électrification de tous les équipements pouvant l'être, approvisionnement en électricité renouvelable et développement du fret ferroviaire en substitution du transport routier.

- **Réduction des émissions diffuses de méthane à l'international** : Le programme de cartographie des émissions diffuses de méthane pour résorber les fuites sera déployé d'ici 2030 à l'international. Cette mise en œuvre progressive permettra d'aligner le niveau de performance des sites internationaux de stockage de déchets non dangereux sur celui des sites français du Groupe pour viser des taux de captage du méthane supérieurs à 85 %.

- **Décarbonation des unités de valorisation énergétique des déchets** : Les émissions de GES des incinérateurs proviennent principalement de la libération du carbone contenu dans les déchets (95 %) et des énergies fossiles utilisées pour assurer un traitement thermique efficace des polluants (5 %). Les leviers de décarbonation identifiés sur la première typologie d'émissions sont principalement exogènes à l'action de Sécché Environnement : par l'accompagnement de la réduction du carbone fossile contenu dans les déchets, par exemple quand les metteurs sur le marché substituent des emballages plastiques par des emballages en carton, ou encore par le développement des matériaux biosourcés. Les investissements bas-carbone prévus pour réduire les émissions de GES provenant des énergies fossiles portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des fours, la substitution complète des énergies fossiles par des alternatives bas-carbone et les innovations d'optimisation du processus de combustion des matières.

• **Capture carbone pour stockage (CCS) opérationnelle** : Une fois les leviers de décarbonation décrits ci-dessus réalisés, il ne reste plus que des émissions de GES incompressibles provenant de l'obligation légale de traitement des polluants. Par conséquent, pour les flux de déchets sans autre alternative que le traitement thermique (matières dangereuses ne pouvant être recyclées), l'option privilégiée est l'installation de systèmes de capture du carbone en vue de son stockage à long terme, sur au moins un site industriel à l'horizon 2040. Le suivi et l'expérimentation de ces innovations figurent dans les priorités de la feuille de route du Département R & D de Séché Environnement.

-25 % en 2040 sur les émissions du scope 3

Séché Environnement élargit son périmètre d'engagement en définissant un objectif de décarbonation de 25 % de ses émissions scope 3 par rapport à son périmètre consolidé en 2024¹. Les actions de décarbonation de la chaîne de valeur sont en partie détaillées dans la section achats responsables (voir S2-1) qui a pour but de piloter les fournisseurs dans la démarche de réduction d'impacts environnementaux et des émissions de GES du scope 3. L'atteinte de cet objectif repose sur des actions entièrement sous contrôle opérationnel de Séché Environnement et d'autres provenant des acteurs de sa chaîne de valeur, que le Groupe encourage, notamment :

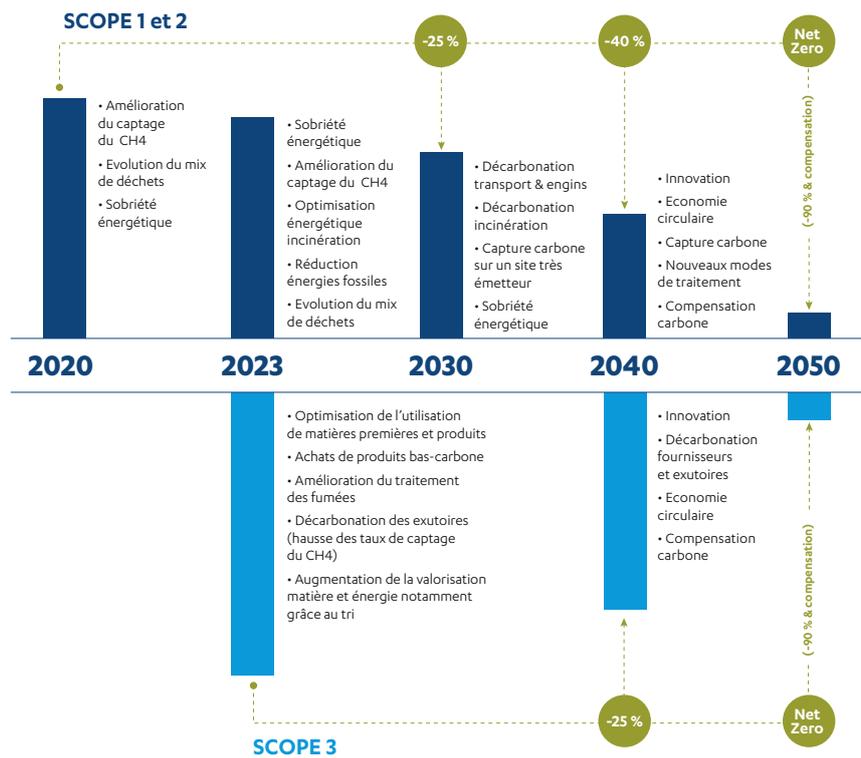
• **Décarbonation du traitement des déchets non réalisé par Séché Environnement** : Il s'agit du premier poste d'émissions de GES du scope 3 (représentant 43 % du scope 3 en 2024) de Séché Environnement qui comptabilise les émissions provenant des déchets en partie sous la responsabilité de Séché (générés par ses activités ou transitant par ses sites ou pour lesquels des opérations de collecte ont été réalisées) qui sont traités en dehors de ses sites sous contrôle opérationnel. Les leviers de décarbonations prévus sont : augmentation des taux de valorisation des déchets, réduction des flux de déchets non dangereux, amélioration des taux de captage du méthane, réduction de la part des biodéchets dans les déchets non dangereux et amélioration de la performance énergétique des unités de valorisation énergétique.

• **Décarbonation des achats de produits** : Il s'agit du second poste d'émissions de GES du scope 3 (représentant 26 % du scope 3 en 2024) qui comptabilise les émissions liées à la fabrication des produits et matières utilisées par Séché Environnement pour le traitement des polluants et la gestion des déchets. Les leviers de décarbonation identifiés sont : sobriété et efficacité matière, optimisation de la stabilisation des déchets, approvisionnement en matière bas-carbone et si possible recyclés (ciment, chaux, produits chimiques régénérés) et amélioration des processus de traitement physico-chimique.

Net Zéro en 2050 sur les émissions des scope 1, 2 et 3

Séché Environnement s'est fixé l'ambition, en cohérence avec les objectifs climatiques européens et nationaux et les recommandations de la SBTi et sous condition de disponibilité technico-économique de solutions de rupture (captage et stockage du CO₂, recyclage de molécules complexes, nouveaux modes de traitement des polluants), de viser à tendre vers la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire de réduire au moins 90 % ses émissions directes et indirectes en lien avec sa chaîne de valeur, et de compenser, au travers de crédits carbones viables, les émissions résiduelles. Ainsi, en 2050, Séché Environnement vise à être devenu un leader industriel de la décarbonation, ayant réduit au maximum l'ensemble de ses impacts et compensé le reliquat incompressible pour atteindre le Net Zéro, qui propose les meilleures solutions vertes de gestion des externalités environnementales, notamment de la biodiversité.

¹ Cet objectif couvre les émissions scope 3 provenant des achats de produits (représentant 196,5 ktCO₂e) et du traitement des déchets (319 ktCO₂e), représentant plus de 67 % des émissions scope 3 du Groupe, conformément au critère de taux de couverture de la SBTi.



Les émissions de GES scope 1 et 2 sur ce périmètre ont diminué de 10 % entre 2020 et 2024 grâce notamment au déploiement du plan de réduction des émissions de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux et aux actions de sobriété et de substitution énergétiques.

Accompagner les clients à réduire leurs émissions

Parallèlement à la réduction des émissions induites par l'activité du Groupe, Séché Environnement s'engage à réduire les émissions réalisées en dehors de son périmètre d'activité. Les activités d'économie circulaire de Séché Environnement (voir 2.2.5 ESRS E5 : Économie circulaire) sont à l'origine d'émissions évitées chez ses clients, car elles permettent de substituer des ressources fossiles par des ressources bas-carbone et de récupération.

L'objectif du Groupe en France est d'augmenter de plus de 50 % les émissions évitées liées à la valorisation matière d'ici 2026 (avec un objectif intermédiaire de -40 % d'ici 2025). Pour l'atteindre, Séché Environnement a défini des plans d'action de transformation industrielle et une stratégie commerciale pour développer sa production de matières régénérées à partir de déchets.

L'électricité, la vapeur ou encore le biogaz produit par l'activité industrielle permettent également aux clients de Séché Environnement, entreprises comme collectivités, de réduire leur consommation d'énergie fossile et donc leur empreinte carbone. Plusieurs unités de valorisation énergétique exploitées par le Groupe mènent des actions pour augmenter leurs capacités en matière de récupération

de chaleur, de vapeur ou d'eau chaude, pour ensuite les injecter sur des réseaux de chaleur urbains ou industriels. Le Groupe travaille également à la valorisation du biogaz sous forme de biométhane.

S'adapter aux conséquences du réchauffement climatique

Le sujet ayant été identifié comme matériel au sein de ses analyses historiques, l'engagement de Séché Environnement pour l'adaptation au réchauffement climatique a commencé dès 2021 par la participation au développement de méthodes d'adaptation au réchauffement climatique telles que OCARA et ACT Adaptation et par la réalisation parallèle d'analyses de risques climatiques physiques.

En 2024, Séché Environnement a spécifiquement mené une analyse d'exposition climatique de ses activités, telle que décrite dans l'*Appendice A du Règlement délégué (UE) 2023/2485 de la Commission*. Il s'agit d'une analyse de l'évolution des aléas climatiques à des horizons 2030 et 2050 et suivant les scénarios de réchauffement RCP-4,5 et RCP 8,5, choisis pour refléter deux futurs possibles.

Séché Environnement a ensuite complété cette analyse d'exposition par une étude de la vulnérabilité des sites aux risques physiques, permettant de croiser les données liées à l'exposition aux risques, avec des paramètres de sensibilité et de capacité de résilience, propres au Groupe et à ses métiers. Ainsi, l'ensemble des implantations vulnérables à l'horizon 2030 et matérielles pour le Groupe ont un diagnostic de vulnérabilité climatique établi comprenant un plan d'adaptation.

En outre, les politiques Groupe pertinentes ont été amendées afin de prendre en compte les risques physiques, notamment la politique de sécurité des collaborateurs et les investissements dans les nouvelles infrastructures. Une attention particulière a également été portée au risque de sécheresse dans le but de protéger les sites d'un risque déjà perceptible et qui sera, fort probablement, amplifié dans le futur.

Les CapEx et Opex de la taxonomie européenne en lien avec les enjeux climatiques de Séché Environnement sont disponibles dans 2.2.6 Taxonomie européenne.

E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique

Consommation d'énergie et mix énergétique (ESRS E1-5 37 38 / SFDR)

En GWh	Références	2022	2023	2024
Consommation d'énergie totale		598,3	618,6	671,5
Consommation totale d'énergies fossiles	ESRS E1-5 37a	N.D	313,0	322,3
Consommation de combustible provenant de pétrole brut ou dérivés	ESRS E1-5 38b	N.D	183,8	194,9
Consommation de combustible provenant de gaz naturel	ESRS E1-5 38c	N.D	129,2	127,4
Consommation totale d'énergies nucléaires	ESRS E1-5 37b	N.D	N.D	N.D
Consommation totale d'énergies renouvelables	ESRS E1-5 37c	N.D	86,0	82,1
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables incluant la biomasse	ESRS E1-5 37c i)	N.D	N.D	81,7
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	ESRS E1-5 37c ii)	N.D	N.D	0,0
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	ESRS E1-5 37c iii)	N.D	N.D	0,4
<i>Part d'énergies renouvelables consommées sur l'énergie totale</i>	<i>ESRS E1-5 AR 71</i>	<i>N.D</i>	<i>13,9 %</i>	<i>12,1 %</i>
Pourcentage d'énergies fossiles par rapport à la consommation totale d'énergie	ESRS E1-15 AR 34	N.D	50,5 %	47,9 %
Intensité énergétique (Consommation d'énergie / CA contributif)	ESRS E1-5 40	N.D	N.D	604,8 ☑

L'énergie de récupération (issue de la valorisation des déchets), représente 40 % de l'énergie totale consommée. Les métiers les plus consommateurs d'énergie (achats et autoconsommation) de Séché Environnement sont les

incinérateurs de déchets dangereux et non dangereux, les usines de recyclage et de tri des déchets et les centres de stockage des déchets dangereux et non dangereux.

Production d'énergie

En GWh	Références	2022	2023	2024
Production d'énergie totale		1 234,3	1 242,6	1 375,7
Dont énergies renouvelables*	ESRS E1-5 39	33 %	32 %	33 %
Dont énergies de récupération (non renouvelables)	ESRS E1-5 39	67 %	68 %	67 %
Vente externe d'énergie		1 069,0	1 077,5	1 175,8
Autoconsommation (en interne)		165,3	165,1	1 99,9
Autosuffisance énergétique en %		206 %	200 %	205 % ☑

(*) Est considérée comme renouvelable l'énergie issue de la biomasse, ce qui s'interprète dans le métier comme celle issue de biogaz ou 50 % de l'incinération d'ordures ménagères (taux fixés par l'ADEME).

E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Depuis l'année 2023, le Bilan d'émissions de gaz à effet-de-serre (BEGES) de Séché Environnement est conforme au cadre méthodologique du GHG Protocol et applique les principales recommandations de la méthode Bilan Carbone® initiée par l'ADEME. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent principalement des bases de données reconnues de l'ADEME, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de

l'Agence internationale de l'énergie (AIE), du cabinet de conseil Carbone 4, ainsi que de facteurs d'émissions internes spécifiques aux activités de Séché Environnement.

Le Groupe est à l'origine de 1 430 700 tonnes d'émissions (scopes 1, 2 et 3) de CO₂ fossiles en 2024, dont 74,5 % issues du périmètre France. Les émissions fossiles sont celles correspondant au « cycle long du carbone » : elles proviennent de réserves formées à des échelles de temps géologiques.

Émissions de GES (scope 1, 2 et 3)

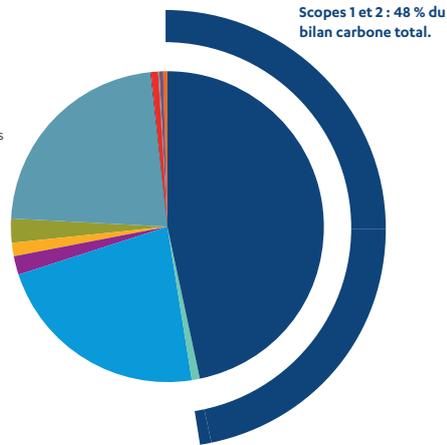
En ktCO ₂ eq	Références	2023	2024	évolution entre 2023 et 2024
Émissions de GES du scope 1 fossile	ESRS E1-6 48a	662,6	668,8	0,9 %
Émissions de GES du scope 2 (location based)	ESRS E1-6 49a	13,5	13,2	-2,2 %
Bilan carbone[®] – fossile (scope 1 et 2)		676,1	682,0 <input checked="" type="checkbox"/>	0,9 %
Émissions significatives de GES du scope 3	ESRS E1-6 51	619,7	745,9	20,4 %
1. Produits et services achetés		185,0	317,9	71,8 %
2. Biens immobilisés		24,5	30,1	22,9 %
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie		19,0	19,5	2,6 %
4. Transport et distribution amont		25,3	35,9	41,9 %
5. Déchets produits lors de l'exploitation		305,2	319,2	4,6 %
6. Voyages professionnels		2,1	1,6	-23,8 %
7. Déplacements domicile-travail des salariés		16,5	10,9	-33,9 %
8. Actifs loués en amont ¹		0,0	0,0	0,0 %
9. Transport et distribution aval		0,5	0,8	60,0 %
10. Transformation des produits vendus		0,0	0,0	0,0 %
11. Utilisation des produits vendus ²		0,0	0,0	0,0 %
12. Traitement en fin de vie des produits vendus		36,6	5,0	-86,3 %
13. Actifs loués en aval**		0,0	0,0	0,0 %
14. Franchises**		0,0	0,0	0,0 %
15. Investissements		5,0	5,0	0,0 %
Bilan Carbone[®] – fossile (total scope 1,2,3)	ESRS E1-6 44 / SFDR	1 295,8	1 428,0 <input checked="" type="checkbox"/>	10,2 %
Intensité carbone (t CO₂ eq/millions d'euros)	ESRS E1-6 53 / SFDR	1 279,1	1 286,0	0,5 %

* Facultatif – ** Non concerné

1 Ces émissions sont intégrées par simplicité de reporting dans 2. Biens immobilisés.

ÉMISSIONS DE GES EN 2024

1. Produits et services achetés
2. Biens immobilisés
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie
4. Transport et distribution amont
5. Déchets produits lors de l'exploitation
6. Voyages professionnels
7. Déplacements domicile-travail des salariés
9. Transport et distribution aval
12. Traitement en fin de vie des produits vendus
15. Investissements



Le Groupe a poursuivi son travail d'exhaustivité sur l'ensemble de son périmètre opérationnel pour le scope 3. Ces améliorations du calcul du scope 3 expliquent notamment certaines évolutions significatives de postes du scope 3 et l'augmentation globale des émissions du scope 3.

Les émissions de CO₂ biogénique s'élèvent à 396,7 ktCO₂e en 2024¹ et sont issues de matériaux biodégradables sur des cycles courts (échelle < 100 ans). Leur effet sur le climat est considéré comme neutre, les émissions de CO₂ ayant été compensées par une assimilation préalable équivalente².

La mesure de l'intensité carbone correspond au ratio du bilan carbone® total en tCO₂ eq pris sur le périmètre environnemental sur le chiffre d'affaires contributif en millions d'euros pris sur le périmètre financier (voir BP-1 – Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité).

Les émissions induites (scopes 1 et 2) fossiles du Groupe, représentant 48 % du bilan carbone total proviennent principalement des activités d'incinération de déchets dangereux, d'incinération de déchets non dangereux et de stockage de déchets non dangereux. Ces émissions se répartissent en plusieurs sources :

- 70 % du carbone contenu dans les déchets incinérés, qui est libéré sous forme gazeuse lors du traitement

thermique des déchets visant à détruire les polluants. Ces émissions sont fonctions du contenu carbone des déchets et de la part de carbone biogénique.

- 14 % du méthane non capté (le taux de captage France de Sécché Environnement est de 93 %, la moyenne nationale se situe à 60 %) des centres de stockage des déchets non dangereux. En effet, la décomposition des matières organiques conduit à la formation de méthane qui est majoritairement capté et valorisé énergétiquement.
- 16 % des consommations d'énergie liées aux usines, engins de transport, bâtiments et des autres sources (climatisations et gaz spéciaux).

Les émissions induites (scope 1 et 2) de Sécché Environnement ont diminué de 10 % entre 2020 et 2024 sur le périmètre France notamment grâce à la politique de lutte contre les émissions diffuses de méthane (connaissance plus précise des fuites de méthanes et actions correctives) qui ont contribué de manière significative et à l'évolution du mix de déchets traités. Cette baisse des émissions du périmètre historique a été associée à l'intégration de nouvelles sources d'émissions liées à acquisitions (nouveaux périmètres).

Cette baisse des émissions illustre la capacité de l'entreprise à se décarboner tout en augmentant ses activités.

GES évités *Volontaire hors CSRD*

En ktCO ₂ e q ¹	2022	2023	2024
GES évités par les activités de valorisation énergétique	150,4	148,7	159,5
GES évités par les activités de valorisation matière	188,1	216,5	195,9
Total	338,5	365,3	355,4

Les GES évités chez les clients grâce aux activités de Sécché sont évaluées au regard d'un scénario de référence et font l'objet d'une comptabilité séparée.

Les sources principales d'émissions évitées sont les activités de revalorisation énergétique et de recyclage à haute valeur

ajoutée. L'augmentation supérieure à 10 % des GES évités dans les activités de régénération matière entre 2022 et 2023 s'explique par une hausse significative des volumes de brome régénérés suite aux investissements réalisés visant à augmenter les capacités de régénération tout en réduisant les émissions de GES par tonne de brome régénéré. Cette

¹ Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 ont été recalculés en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

hausse permet d'illustrer la capacité du Groupe à décarboner ses clients grâce au développement de ses activités d'économie circulaire à forte valeur ajoutée. L'évolution à la baisse des GES évités liés à la valorisation

matière s'explique par un ralentissement conjoncturel de la demande en matières régénérées de la part du secteur de la chimie.

GES abattus *Volontaire hors CSRD*

En ktCO ₂ eq ¹	2022	2023	2024
GES abattus par les activités de valorisation énergétique	3 706	3 084	4 185

Le site de Tredi de Saint-Vulbas dispose d'une unité de traitement des gaz industriels à fort pouvoir de réchauffement global. Il s'agit notamment des fluides frigorigènes utilisés dans les systèmes de climatisation industrielle comme les chlorofluorocarbures (CFC), des halons, ou encore des gaz comme l'hexafluorure de soufre (SF6), utilisé dans l'industrie de l'énergie, en tant qu'isolant.

Les gaz industriels et spécifiques traités par Trédi Saint-Vulbas ont des pouvoirs de réchauffement global (PRG) qui peuvent aller de 5 000 à 25 000 fois celui du CO₂. Par

exemple, le SF6 a un PRG de l'ordre de 25 000 fois celui du CO₂ à 100 ans, ce qui en fait le plus puissant gaz à effet de serre.

Les principaux gaz à haut PRG qui sont traités sont les alcanes. Comme il n'existe pas de facteur d'abattement pour ceux-ci, ils ne sont pas évalués comme GES abattus.

Cet indicateur a une variabilité annuelle intrinsèquement élevée car les GES abattus sont dépendants des types de gaz collectés et traités.

E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

À date, le Groupe n'a pas de politique ni d'objectif en matière de financement de projets d'absorption et d'atténuation en dehors de sa chaîne de valeur, même si certaines entités, notamment en Afrique australe, peuvent être amenées à le faire ponctuellement. Parallèlement, le Groupe travaille sur des innovations permettant de

développer des activités d'absorption et d'atténuation de GES qui pourraient être financées au moyen de crédits carbone. La priorité du Groupe reste, sur les sujets climatiques, la réduction de son empreinte carbone et celle de ses clients.

E1-8 – Tarification interne du carbone

À date, le Groupe met en place un prix directeur du carbone dans ses analyses financières des investissements long-terme pour des actifs de traitement des déchets, représentant la majorité des émissions de GES, qui pourraient être intégrés dans des marchés d'échanges de quotas de carbone.

Ce prix directeur est actuellement fixé à 100 €/tCO₂e (ESRS E2-4 28a). Il permet d'anticiper les investissements de décarbonation nécessaires pour maintenir la solidité financière du Groupe.

2.2.2 ESRS E2 : POLLUTION

E2.IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4). Dans le cadre de cette procédure, la chaîne de valeur amont et aval a bien été prise en compte, et les parties prenantes ont été consultées.

Impacts

Les activités de gestion de déchets peuvent générer des rejets (dans l'eau, l'air et le sol) pouvant potentiellement affecter la santé humaine et entraîner des risques environnementaux. Par ailleurs, le Groupe accompagne ses

clients dans la dépollution de leurs activités et de leurs sites en proposant des services spécialisés (pollution aqueuse, traitement des eaux, gestion des PFAS, pollution atmosphérique, dépollution de friches industrielles, etc.).

Risques

Les rejets atmosphériques et aqueux des sites de Sèché Environnement sont soumis à des réglementations environnementales strictes. Le non-respect des seuils réglementaires pourrait entraîner l'arrêt des activités industrielles (en particulier les incinérateurs), avec des pertes de chiffre d'affaires significatives.

¹ Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES 2020 et 2021 ont été recalculés en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour).

Opportunités

En tant que spécialiste de la gestion des substances dangereuses et des services environnementaux, Séch  Environnement a l'opportunit  de p n trer de nouveaux

march s avec l'entr e en vigueur de nouvelles r glementations relatives   la pollution. Cela permet au Groupe de proposer de nouvelles solutions de traitement des substances dangereuses et ainsi, d'accro tre son chiffre d'affaires.

E2-1 – Politiques li es   la pollution

S ch  Environnement, par ses activit s de gestion des d chets, de d pollution et de services, participe   la pr vention et la r duction des pollutions. Ses m tiers r duisent l'impact environnemental et les pollutions associ es aux d chets qui lui sont confi s pour valorisation ou  limination, garantissant ainsi un haut degr  de protection de l'environnement et de la sant  humaine. Ces proc d s industriels sont toutefois sources d' missions r siduelles (en sortie de chemin e par exemple), qui restent inf rieures aux valeurs limites d' missions fix es.

La pr vention et la r duction des pollutions   la source (de l'eau et de l'air) est une exigence historique de S ch  Environnement, incluse dans sa pr vention globale des risques environnementaux. Les m tiers de gestion et de traitement des d chets, de gestion de l'eau, de d pollution et d'intervention d'urgence pr sentent des enjeux particuliers tenant   la nature m me des d chets et substances g r es et trait es pour prot ger l'environnement et la sant  humaine.

Voici les diff rents cadres r glementaires li s aux pollutions, qui sont organis s du plus global au plus local :

1) Au niveau europ en, la directive relative aux  missions industrielles (IED) d finit une approche int gr e de la pr vention et de la r duction des pollutions  mises par les installations industrielles et agricoles entrant dans son champ d'application. Un de ses principes directeurs est le recours aux meilleures techniques disponibles (MTD) afin de pr venir les pollutions de toutes natures. Elle impose aux  tats membres de fonder les conditions d'autorisation des installations concern es sur les performances des MTD. Les sites se conforment aux MTD via le d p t d'un dossier de r examen et la r alisation d'un rapport de base. Lors de la mise   l'arr t d finitif d'une installation pr c demment autoris e, la directive IED impose une remise en  tat du site. L'exploitant fournit une  valuation de l' tat de pollution du sol et des eaux souterraines et le compare   l' tat initial. En cas de pollution, l'exploitant est tenu de remettre le site dans un  tat au moins similaire   celui de l' tat initial. Cette obligation s'applique en compl ment de celle concernant la remise en  tat en fonction de l'usage futur d termin .   ce titre, la r glementation en vigueur rend notamment obligatoire la constitution de provisions ou la mise en place de cautions.

2) En France, toutes les installations industrielles susceptibles de pr senter des risques pour l'environnement ou de provoquer des pollutions ou nuisances sont des Installations Class es pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Du fait de ce statut, une ICPE est soumise   de

nombreuses r glementations de pr vention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations, de normes, de surveillance des rejets aqueux et atmosph riques, et de conditions d'exploitation. Ces installations sont  galement r guli rement contr l es par les autorit s comp tentes, principalement les Directions R gionales de l'Environnement, de l'Am nagement et du Logement (DREAL). Elles font  galement l'objet de contr les internes par l' quipe audit au sein de la Cellule ProGRES. Les valeurs limites des flux par contaminant sont impos es dans les arr t s pr fectoraux d'autorisation d'exploiter de chaque site, ainsi que les sanctions en cas de non-respect (allant de la mise en demeure   la mise en arr t du site, en passant par l'amende).   l'international, les sites consid r s comme ayant un impact important sur l'environnement font l'objet d' tudes d'impact environnemental obligatoires et sont soumis   des permis d'exploitation sp cifiques qui r gulent le fonctionnement de l'installation ainsi que les types de contr les   mettre en place selon leurs impacts. Dans certains cas, ces  valuations d'impact environnemental font l'objet de mises   jour lorsque des modifications op rationnelles significatives surviennent sur l'installation. En l'absence de r glementation locale, le Groupe se r f re   des normes et protocoles europ ens, ou   des l gislations de pays comparables pour guider l'exploitation du site et les contr les de la pollution.

3) Le statut SEVESO des ICPE est introduit par la directive europ enne du 4 juillet 2012 dite « SEVESO 3 ». Cette directive qui a  t  transpos e en droit national au travers de l'arr t  du 26/05/14, et le contr le du respect de son application rel ve des DREAL, dont l'application rel ve de l'Inspection des installations class es, impose de nouvelles exigences aux  tablissements afin de pr venir et de mieux g rer les accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. En France, les installations class es SEVESO qui d tiennent le statut SEVESO Seuil Haut disposent d'un Syst me de Gestion de la S curit  (SGS).

4) En compl ment de ces textes r glementaires, toutes les installations de traitement de d chets du Groupe sont certifi es Management environnemental ISO 14001 ou appliquent ses standards, et lorsque cela est pertinent, elles sont certifi es Management de la qualit  ISO 9001. De plus, la plupart des sites et chantiers sont certifi s ISO 45001 ou MASE (environnement chimique). Ces certifications n cessitent au pr alable la mise en place de proc dures et de modes op ratoires visant   la ma trise des activit s susceptibles d'avoir un impact sur la s curit  et l'environnement, le tout regroup  dans un Syst me de Management Environnemental (SME) (voir 2.4.2 Respect des r glementations op rationnelles locales).

Par ses activités de dépollution, d'interventions d'urgence et de gestion des déchets, dont les déchets les plus complexes, Séché Environnement participe directement à la prévention et au contrôle des pollutions chez ses clients :

- Prévention et réduction de polluants : l'air, l'eau, le sol.
- Prévention et réduction des impacts négatifs de la production, de l'utilisation et de l'élimination de substances sur la santé humaine et l'environnement.
- Nettoyage des dépôts sauvages et autres pollutions.
- Réalisation, en collaboration avec des laboratoires agréés, de prélèvements et analyses environnementales, à l'intérieur et à l'extérieur de sites, en vue de détecter d'éventuelles problématiques, dans le cadre de l'arrêté post-Lubrizon du 24 septembre 2020.
- Remise en état et nettoyage de sites SEVESO Haut et Bas à la suite d'un accident majeur dans le cadre des dispositions de l'arrêté post-Lubrizon du 24 septembre 2020.

Deux types de pollutions potentielles peuvent apparaître. Dans ce cas, des moyens de prévention et d'atténuation sont mis en place :

- une pollution « chronique » qui correspond aux pollutions qui ont lieu sur une longue durée et avec une accumulation de polluants au-delà d'une charge critique propre à chaque milieu récepteur. Une telle situation pourrait impacter la continuité de l'activité en cause (au moins temporairement). L'ensemble des sites se doit ainsi de respecter les prescriptions réglementaires de leurs autorisations et de la législation.
- une pollution « accidentelle » ferait l'objet d'une résorption et bénéficierait d'une couverture via le programme d'assurance du Groupe (responsabilité civile – atteinte à l'environnement). Tous les sites du Groupe disposent d'un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels. Ce dispositif comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement.

En complément de ces procédures, des dispositifs d'intervention extérieurs (pompiers et préfecture) sont mis en

place : le plan ETARE (ETAbblissement REpertorié) réalisé par les pompiers en collaboration avec le site et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi avec les services du préfet pour les sites SEVESO. Des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs en vue d'une formation mutuelle et donc d'une efficacité renforcée en cas d'accident. En complément, des audits sont opérés avec les compagnies d'assurance. Le Groupe s'est doté au niveau de la Direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à la normale.

Les informations disponibles au jour d'établissement du présent document permettent de préciser que Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'auraient pas été prises pour en assumer la complète résorption.

Les différents milieux pouvant être impactés par des rejets ainsi que les mesures de prévention et de réduction associées sont listés ci-après.

Au-delà du respect rigoureux des réglementations pour chacune de ses installations, le Groupe s'engage à minimiser les rejets dans l'air, l'eau et les sols. Par ailleurs, Séché Environnement s'est engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 14001 (management environnemental) sur les principaux sites ICPE du Groupe. Séché Environnement développe également des solutions de dépollution et d'urgence environnementale afin d'accompagner ses clients à résorber des pollutions.

Séché Environnement vise à anticiper la réglementation en réduisant ses rejets inhérents à son activité de traitement des déchets notamment, de façon volontaire, au-delà des seuils obligatoires qui lui sont imposés. Le Groupe a dans cet objectif décidé d'allouer des ressources supplémentaires afin de mieux évaluer et piloter la réduction des rejets sur l'ensemble de ses sites.

E2-2 – Actions et ressources liées à la pollution

Séché Environnement s'engage dans un processus continu d'amélioration de sa performance environnementale à travers des plans d'action ciblés pour chaque site.

Pollution atmosphérique

La gestion des pollutions atmosphériques est une priorité pour Séché Environnement. Les installations industrielles du Groupe sont équipées de dispositifs de traitement performants, visant à réduire les émissions de particules et de gaz polluants (oxydes d'azote, dioxyde de soufre, composés organiques volatils). Des contrôles réguliers sont réalisés afin de surveiller les émissions en sortie de cheminée et de s'assurer qu'elles restent conformes aux valeurs limites imposées par la réglementation.

Le Groupe s'engage à utiliser les meilleures techniques disponibles (MTD) pour limiter les émissions atmosphériques, d'aérosols et de polluants atmosphériques, notamment grâce aux électrofiltres, filtres à manche, quench et laveurs. De plus, l'utilisation de charbon actif et des méthodes de cryogénie permettent de limiter les émissions de COV.

Aucun risque technologique majeur n'a été constaté ces dernières années.

Dans une démarche volontaire, Séché Environnement va souvent au-delà des seuils réglementaires et met en place des actions pour anticiper les nouvelles exigences en matière de qualité de l'air.

Pollution aqueuse

Les rejets aqueux représentent un autre axe stratégique dans la politique de lutte contre les pollutions de Sécché Environnement. Le Groupe met en œuvre des solutions pour prévenir la contamination des eaux à travers des procédés de traitement avancés. Les eaux usées issues des processus industriels sont soumises à des traitements spécifiques avant leur rejet dans le milieu naturel, afin de s'assurer qu'elles respectent les valeurs limites en matière de concentration de polluants et des flux.

Chaque site est équipé de stations de traitement des eaux qui assurent la décontamination des rejets aqueux. Les installations de Sécché Environnement sont en conformité avec les réglementations locales et européennes, garantissant une gestion rigoureuse des eaux usées. Ces mesures contribuent à la protection des ressources hydriques environnantes et à la préservation de la qualité des milieux aquatiques.

Pollution des sols

La gestion des pollutions des sols est cruciale dans le cadre des activités de dépollution et de gestion des déchets. Sécché Environnement réalise dans le cadre d'un plan de surveillance environnementale des audits réguliers pour évaluer l'état des sols et des eaux souterraines autour de ses sites industriels, particulièrement pour les installations classées SEVESO. Le Groupe s'assure qu'en cas de risque de pollution, des mesures de remédiation immédiates sont prises pour protéger l'environnement.

Le Groupe met en place des plans de gestion de la pollution des sols pour chaque site, incluant des mesures de réhabilitation

E2-3 – Cibles liées à la pollution

Sécché Environnement s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la performance environnementale des sites industriels dans le but de protéger l'environnement et la santé humaine, aussi bien sur ses sites que ceux de ses clients. La principale cible du Groupe est de s'assurer du bon respect des réglementations locales en ce qui concerne le dépassement des seuils de rejet (qu'ils soient E-PRTR, ou par arrêté préfectoral) à l'échelle des sites.

E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Dans les tableaux suivants, les quantités présentées correspondent aux quantités annuelles totales de rejets atmosphériques et aqueux émis dont le niveau dépasse le seuil de déclaration défini par le règlement E-PRTR. Il est indiqué par un tiret (-) les indicateurs dont la quantité totale annuelle ne dépasse pas les seuils de déclaration, ce qui signifie que la quantité n'est pas toujours nulle, mais simplement en dessous du seuil exigé par la réglementation. Ces données sont présentées en cumul pour l'ensemble des installations du groupe à travers le monde. Les 91 paramètres de l'annexe II du règlement (CE) n° 166/2006 du Parlement européen et du Conseil n'ont pas tous été publiés. En effet, Sécché Environnement publie uniquement les paramètres pertinents

en cas de détection de substances polluantes. Grâce à ses activités de dépollution et d'intervention d'urgence, Sécché Environnement est capable de gérer des incidents sur ses propres sites et ceux de ses clients, garantissant ainsi la protection des écosystèmes et la réhabilitation des terrains contaminés.

Substances préoccupantes : les PFAS

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), souvent qualifiées de « polluants éternels », représentent plus de 4 500 composés chimiques synthétiques utilisés depuis les années 1950 pour leurs propriétés antiadhésives, résistantes à la chaleur et hydrofuges. Leur très faible dégradabilité explique leur présence persistante dans l'environnement. En réponse, la stratégie européenne sur les produits chimiques envisage une restriction progressive de l'utilisation des PFAS, limitant leur emploi aux applications jugées essentielles pour la société.

Sécché Environnement a mené des travaux de recherche sur les techniques de traitement de ces molécules « éternelles ». Les équipes de R & D ont mis en place différents essais d'efficacité de destruction des PFAS suivant des protocoles rigoureux et normalisés de la convention de bâle (DE/DRE). Les résultats obtenus démontrent la capacité des installations à éliminer ces substances par un traitement thermique spécifique. Le Groupe a aussi mis l'accent sur la mesure des PFAS pour démontrer avec succès et assurer la maîtrise de ses effluents.

Cette expertise ouvre la voie au développement de nouveaux services pour répondre aux besoins croissants des clients dans la gestion globale des PFAS, pour accompagner les industries et collectivités dans le traitement des déchets, la dépollution des sols ou encore l'épuration des effluents.

Le Groupe vise également à anticiper les évolutions réglementaires en réduisant ses rejets inhérents à son activité de traitement des déchets notamment, de façon volontaire, au-delà des seuils obligatoires qui lui sont imposés. Dans cet objectif, le Groupe a décidé d'allouer des ressources supplémentaires afin de piloter la réduction des rejets sur l'ensemble de ses sites, dans une optique d'amélioration continue.

par rapport à ses activités, notamment par l'analyse des arrêtés préfectoraux de l'ensemble de ses sites.

Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques sont principalement issus des installations de valorisation énergétique des déchets et installations de combustion, ainsi que du stockage de solvants et du déconditionnement des contenants (composés organiques volatils-COV). Les fumées peuvent entraîner notamment des rejets de poussières, de monoxyde de carbone, d'éventuelles dioxines et furanes, de NOx, de SO2 et de métaux.

Ces données sont présentées en cumul pour l'ensemble des installations du groupe à travers le monde. La plupart des indicateurs de rejets sont en diminution entre 2022 et 2023 puis entre 2023 et 2024 dans un contexte d'augmentation du nombre d'installations concernées en France et à l'international, ce qui illustre une meilleure performance environnementale des activités.

Rejets atmosphériques (ESRS E2-4 28a/SFDR)

	Unité	2022	2023	2024
Ammoniac (NH ₃)	t	-	-	16,5
Monoxyde de carbone (CO)	t	-	41,1	-
Composés organiques volatiles (COV)	t	-	-	-
Oxydes d'azote (NO _x)	t	675,0	602,8	492,7
Oxydes de soufre (SO _x)	t	239,0	145,9	89,4
Poussières	t	5,9	1,7	0,8
Acide chlorhydrique HCl	t	13,4	9,8	1,9
Acide fluorhydrique HF	t	N.D	N.D	0,4
Dioxines et furanes	g	0,45	0,36	0,01
Benzène	t	N.D	N.D	-
Protoxyde d'Azote N ₂ O	t	N.D	N.D	-
Arsenic As	kg	N.D	N.D	0,1
Cadmium Cd	kg	N.D	N.D	3,6
Chrome Cr	kg	N.D	N.D	1,8
Cuivre Cu	kg	N.D	N.D	5,3
Mercuré Hg	kg	85,0	20,2	1,5
Nickel Ni	kg	N.D	N.D	3,2
Plomb Pb	kg	N.D	N.D	4,4
Zinc Zn	kg	N.D	N.D	-
Dichlorométhane (DCM)	t	N.D	N.D	-
Biphényles polychlorés (PCB)	g	N.D	N.D	-
Trichloréthylène	t	N.D	N.D	-
Hydrocarbures aromatiques poly-cycliques (HAP)	kg	N.D	N.D	-

Eaux restituées au milieu

Les milieux aquatiques récepteurs sont des stations d'épuration prévues à cet effet, puis des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m³/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m³/heure). Il n'y a aucun rejet direct dans un milieu ou une zone sensible.

Les principales sources d'émissions après traitement dans le milieu aquatique sont :

- L'activité de stockage qui produit des lixiviats épurés (partiellement réutilisés en stabilisation ou évaporés).
- Les ateliers de traitement physico-chimique.
- Les unités de traitement humide des gaz d'incinération.

Rejets aqueux (ESRS E2-4 28a/SFDR)

	Unité	2022	2023	2024
DCO*	t	350,3	327,6	76,2
Sels solubles	t	4 310,4	3 619,3	3 533,7
Chlorures	t	N.D	N.D	3 523,7
Fluorures	t	N.D	N.D	10,1
Cyanures	kg	N.D	N.D	-
AOX et EOX	kg	N.D	N.D	-
Azote total	t	N.D	N.D	-
Phosphore total	t	N.D	N.D	-
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	kg	N.D	N.D	-
Xylènes	kg	N.D	N.D	-
Benzène	kg	N.D	N.D	0,02
Toluène	kg	N.D	N.D	-
Ethylbenzène	kg	N.D	N.D	-
Dioxines et furanes	g	N.D	N.D	-
Dichlorométhane (DCM)	kg	N.D	N.D	0,02
Heptachlore	kg	N.D	N.D	-
Hexachlorobenzène (HCB)	kg	N.D	N.D	-
Biphényles polychlorés (PCB)	kg	N.D	N.D	0,01
Trichloréthylène	kg	N.D	N.D	-
Phtalate de di(2-éthylhexyle) (DEHP)	kg	N.D	N.D	-
Chloro-alkanes (C10-C13)	kg	N.D	N.D	-
1,2-dichloréthane (DCE)	kg	N.D	N.D	-
Anthracène	kg	N.D	N.D	-
Nonyphénol et éthoxylates de nonylphénol (NP/NPE)	kg	N.D	N.D	-
Composés organostanniques (en tant que Sn total)	kg	N.D	N.D	-
Tributylétain et composés	kg	N.D	N.D	-
Fluoranthène	kg	N.D	N.D	-
Arsenic As	kg	N.D	N.D	-
Cadmium Cd	kg	N.D	N.D	-
Chrome Cr	kg	N.D	N.D	-
Cuivre Cu	kg	N.D	N.D	-
Mercure Hg	kg	N.D	N.D	-
Nickel Ni	kg	N.D	N.D	-
Plomb Pb	kg	N.D	N.D	-
Zinc Zn	kg	N.D	N.D	-

16 *La donnée de la demande chimique en oxygène (DCO) correspond à la quantité totale annuelle qui a été rejetée et envoyée vers une station d'épuration des eaux usées (STEP) afin d'être traitée.

Pour la réduction des rejets sur le long-terme, le groupe s'est doté d'une démarche s'articulant en deux étapes majeures :

Le diagnostic quantitatif des émissions afin d'identifier les principales sources du groupe. L'étude des enjeux, à savoir, l'atteinte pour chaque indicateur des normes de qualité pour l'environnement et des critères sanitaires au sein la zone d'influence des sites.

Ce plan permet de hiérarchiser les actions en fonction de leurs performances technico-économiques pour chaque type de rejet, puis de proposer des objectifs de réduction, avec un calendrier et des moyens.

Ces données sont présentées en cumul pour l'ensemble des installations du groupe à travers le monde. La plupart des indicateurs de rejets sont en diminution entre 2022 et 2023 puis entre 2023 et 2024 dans un contexte d'augmentation du nombre d'installations concernées en France et à l'international, ce qui illustre une meilleure performance environnementale des activités.

Qualité et usage des sols

Sur les ICPE soumises à la directive IED (concernées par une ou plusieurs rubriques ICPE 3XXX), un état des lieux initial des sols et des eaux souterraines est réalisé avant le démarrage du site, par l'élaboration d'un rapport de base. Cette évaluation permet d'avoir un point de référence lors des suivis réalisés régulièrement sur les sols à proximité des sites pour quelques rejets majeurs, notamment les métaux lourds, les dioxines et furanes, afin d'établir l'absence de retombées significatives. Les plans de surveillance concernant ces rejets sont complétés par une analyse de la chaîne alimentaire autour d'un site.

Dans le cadre de ses activités de stockage de déchets, le Groupe est particulièrement attentif à l'imperméabilisation des casiers de stockage afin d'éviter toute contamination des sols. Des mesures de prévention sont mises en place lors de l'aménagement des casiers (études des sols, pose de géomembranes et système de collecte des lixiviats) complétées par un programme de surveillance des sols et des eaux souterraines durant toute la durée d'exploitation du site ainsi que pendant la phase de post-exploitation. Après

utilisation, ces casiers sont recouverts et font l'objet de mesures de restauration de la biodiversité afin de favoriser la bonne recolonisation des milieux par des espèces locales et le développement des écosystèmes.

Le Groupe propose également des solutions de dépollution et de réhabilitation de friches industrielles ou d'anciennes décharges. En raison de son passé industriel, la France compte plus de 9 000 sites et sols pollués en France (ADEME, 2021). Les savoir-faire techniques de Séché Environnement lui permettent d'accompagner au mieux les entreprises et les collectivités dans la gestion des terres polluées. De 2019 à 2024, Séché Environnement a réhabilité environ 2 000 000 m² de foncier, permettant ainsi de rendre disponible pour un nouvel usage l'équivalent d'environ 270 terrains de foot. De ce fait, le Groupe contribue non seulement à atténuer les impacts de son activité sur la qualité des sols, mais intervient également chez ses clients afin de dépolluer les sols. Ces actions s'inscrivent directement dans les objectifs biodiversité du Groupe pour lutter contre l'artificialisation des sols (voir 2.2.4 ESRS E4 : Biodiversité).

E2-5 – Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

Certains rejets atmosphériques et aqueux cités dans la section précédente contiennent des substances qui font partie des substances extrêmement préoccupantes identifiées par la réglementation REACH. Comme expliqué dans la section précédente, les paramètres des rejets respectent strictement les réglementations en vigueur sur les sites du Groupe.

Par ailleurs, par ses activités de traitement des déchets dangereux, Séché Environnement participe à la décontamination des cycles de production en retirant et traitant les substances chimiques dangereuses. Dans ce cadre, Séché Environnement intervient soit en amont, via la séparation des substances dangereuses de matières pouvant ensuite être recyclées, soit directement, en produisant des matières recyclées décontaminées dans le domaine de la chimie ou de la pharmacie.

	Unité	Références	2024
Substances extrêmement préoccupantes présentes dans l'air		ESRS E2-5 35	
Cadmium Cd	kg		5,6
Plomb Pb	kg		35,1
Dichlorométhane (DCM)	kg		0
Biphényles polychlorés (PCB)	g		0,4
Trichloréthylène	kg		0
Hydrocarbures aromatiques poly-cycliques (HAP)	kg		15,9
Substances extrêmement préoccupantes présentes dans l'eau		ESRS E2-5 35	
Toluène	kg		99,3
Dichlorométhane (DCM)	kg		0,02
Trichloréthylène	kg		0,01
Phtalate de di (2-éthylhexyle) (DEHP)	kg		0,3
Chloro-alkanes (C10-C13)	g		0
Dichloréthane (DCE)	kg		0,01
Anthracène	g		0,6
Nonyphénol et éthoxylates de nonylphénol (NP/NPE)	g		0,6
Composés organostanniques (en tant que Sn total)	kg		0,2
Tributylétain et composés	g		0
Fluoranthène	g		0,5
Cadmium Cd	kg		4,6
Plomb Pb	kg		15,3

Par précaution d'analyse, et sur la base des évaluations de la taxonomie, le tableau ci-dessous correspond à l'ensemble des productions de produits finis (par exemple pour la

pharmacie) ne disposant pas du statut déchet en entrée et en sortie d'installation (conformément à l'ESRS E2-6 40a).

	Références	2023	2024
Part du chiffre d'affaires réalisé par des activités relatives à des substances préoccupantes	ESRS E2-6 40a	0 %	0 %
Part du chiffre d'affaires réalisé par des activités relatives à des substances potentiellement très préoccupantes	ESRS E2-6 40a	3,2 %	1,8 %
Tonnage de substances extrêmement préoccupantes mises sur le marché (t)		N.D	35 142

Un arrêté ministériel du 22 février 2019 fixe les critères dont le respect permet à l'exploitant d'une ICPE de faire sortir du statut de déchet des produits chimiques ayant fait l'objet d'une régénération. La régénération est définie comme toute opération de recyclage d'un déchet consistant à lui rendre les performances équivalentes du produit chimique ou de l'objet dont il est issu, compte tenu de l'utilisation prévue (solvants). Séché Environnement met en œuvre cette réglementation lui permettant de régénérer des déchets dangereux en produits décontaminés directement utilisables par l'industrie chimique, participant ainsi pleinement aux objectifs d'économie circulaire.

En effet, dans le cadre de l'économie circulaire, Séché Environnement traite la dangerosité inhérente aux déchets qui lui sont confiés et commercialise des matières premières régénérées qui répondent aux caractéristiques pour l'obtention de la sortie du statut de déchet, c'est-à-dire des produits ou substances qui justifient des caractéristiques suivantes :

- Utilisation courante à des fins spécifiques.
- Existence d'une demande et d'un marché.

- Respect des exigences techniques aux fins spécifiques et de la réglementation et des normes applicables aux produits (cahier des charges précis).
- Absence d'effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine de l'utilisation du produit.

Concernant la prise en compte de la santé et de la sécurité du consommateur, Trédi et Speichim Processing, deux filiales exerçant des activités de régénération, ont signé en 2015 la charte mondiale « Responsive Care » qui correspond à un engagement commun de l'industrie chimique pour une gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution à l'économie circulaire.

Le Groupe, également producteur de produits finis (notamment de solvants dans le cadre des activités de Speichim), met sur le marché des substances réglementées par REACH. Parmi les produits chimiques commercialisés, une filiale acquise en 2021 produisait à petite échelle une molécule nommée « 5-Amino-1-(2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl)-4-((trifluorométhyl)sulfinyl)-1H-pyrazole-3-carbonitrile » avant son intégration au sein de Séché Environnement. Cette production est arrêtée à la date de publication du rapport de durabilité.

2.2.3 ESRS E3 : GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

E3.IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4). Dans le cadre de cette procédure, la chaîne de valeur amont et aval a bien été prise en compte, et les parties prenantes ont été consultées. Parmi les parties prenantes interrogées, des élus locaux et agences de l'eau ont été consultés pour représenter les communautés susceptibles d'être impactées par la gestion des ressources en eau du Groupe (tant en ce qui concerne la qualité des rejets que la quantité d'eau disponible dans les écosystèmes).

Impacts

Dans le cadre du traitement des déchets de ses clients, Séché prélève une quantité importante d'eau pour ses processus industriels, notamment lors des activités d'incinération. Cela peut avoir un impact négatif sur la

disponibilité des ressources en eau, perturbant ainsi le cycle hydrologique. Toutefois, Séché Environnement joue également un rôle positif en aidant ses clients à traiter, recycler et réutiliser l'eau, en particulier à travers ses activités liées à la gestion de l'eau via sa filiale STEI.

Risques

Face aux risques physiques liés au changement climatique, les sites de Séché Environnement sont particulièrement exposés au stress hydrique, notamment les incinérateurs de déchets. Si les nappes phréatiques, sources d'approvisionnement en eau pour les sites du Groupe, ne sont pas rechargées, Séché pourrait être confronté à des arrêtés sécheresse limitant les prélèvements. Cela constitue un risque opérationnel et financier majeur, car l'arrêt des activités pourrait entraîner une perte significative de chiffre d'affaires, tant pour les sites de Séché que pour les acteurs en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Opportunités

Le Groupe dispose d'opportunités commerciales importantes à travers ses services de gestion de l'eau, en aidant ses clients à réduire leur consommation d'eau et à

améliorer la qualité des rejets de leurs propres installations. Avec le durcissement des réglementations, cette demande d'accompagnement devrait croître, créant des opportunités à court et moyen terme pour Séché dans le cadre de la gestion durable des ressources en eau.

E3-1 – Politiques en matière de ressources aquatiques et marines

Séché Environnement a lancé en 2022 son plan de sobriété hydrique ayant pour but sur tous les sites du Groupe consommant plus de 1 000 m³ d'eau par an de prôner un comportement de sobriété hydrique via la diminution des prélèvements d'eau mais aussi l'augmentation des quantités d'eau réutilisée et recyclée. Dans le cadre de sa politique de lutte contre les pollutions, le Groupe s'engage à respecter toutes les réglementations en vigueur en termes de rejets aqueux pour garantir une qualité irréprochable de l'eau des bassins versants.

Par ailleurs, Séché Environnement déploie des solutions de traitement des eaux industrielles et d'assainissement auprès de ses clients, permettant ainsi de préserver la ressource en eau.

Le Groupe porte une attention particulière aux sites se trouvant dans des milieux en stress hydrique. En effet, le prélèvement par un site d'une petite quantité d'eau dans un bassin versant en état de stress hydrique extrême pourrait suffire à avoir un impact significatif sur l'écosystème. Par conséquent, l'analyse de l'impact ne s'est pas limitée à évaluer la pression exercée par Séché sur la ressource en eau, mais a également pris en compte l'état des écosystèmes associés. Ainsi Séché Environnement a identifié géographiquement les sites se trouvant sur des zones de stress hydrique pour y apporter une politique spécifique. Cela a été implémenté dans le cadre de la démarche SBTN qui est développée dans E3-3 – Cibles liées aux ressources aquatiques et marines.

E3-2 – Actions et ressources liées aux ressources hydriques et marines

Le plan sobriété hydrique a été lancé en septembre 2022 avec l'établissement d'un bilan macro de la consommation d'eau par les sites. Le bilan a été effectué dans un premier temps auprès des sites ayant une consommation supérieure à 1 000 m³/an (eau de réseau, eau de nappe et eau de surface).

Des actions prioritaires, communes à l'ensemble des sites, ont été réalisées pour la plupart dès 2023 : à savoir la mise en place d'un meilleur comptage, la recherche ou encore la réparation de l'ensemble des fuites sur les réseaux d'eau.

Des actions spécifiques à chaque site, consistant, par ordre de priorité, à réduire à la source les prélèvements d'eau, à recycler ou à réutiliser l'eau déjà disponible sur site, ou encore à substituer la source dans laquelle le prélèvement est effectué (ex : eau de nappe au lieu de l'eau potable) sont échelonnées jusqu'en 2030.

- Mise en place de compteurs sur les principaux équipements des sites : L'installation de compteurs sur les équipements majeurs des sites industriels permet de surveiller avec précision la quantité d'eau utilisée. Ces données facilitent l'identification des équipements les plus gourmands en eau, permettant de cibler des actions correctives pour réduire la consommation globale.
- Modification des process (tout ou partie) : Adapter ou modifier les processus industriels permet d'optimiser l'utilisation de l'eau. Cela peut inclure des changements dans les méthodes de production ou de nettoyage, par exemple, en réduisant ou en éliminant les étapes nécessitant de grandes quantités d'eau.

- Remplacement d'équipements pour du matériel moins consommateur : Certaines machines ou installations peuvent être remplacées par des équipements plus modernes et plus efficaces en termes de consommation d'eau. Ces nouvelles technologies permettent de réaliser les mêmes opérations en utilisant moins d'eau, ce qui contribue à réduire les prélèvements.
- Récupération des eaux de pluie : La collecte et le traitement des eaux de pluie offrent une source d'eau alternative pour certaines opérations, telles que le nettoyage ou le refroidissement. Cela permet de limiter l'utilisation d'eau potable ou des ressources naturelles locales pour ces besoins industriels.
- Réutilisation des eaux usées traitées : Les eaux usées, une fois traitées et dépolluées, peuvent être réutilisées dans certains processus industriels, réduisant ainsi la dépendance aux ressources d'eau fraîches. Cette pratique contribue à boucler le cycle de l'eau au sein des installations, tout en limitant les rejets.
- Modification d'organisation ou de pilotage : Optimiser la gestion des équipes et des processus de production, en ajustant les horaires ou les flux de travail, peut permettre d'utiliser l'eau de manière plus efficace. De plus, une meilleure gestion du pilotage des installations peut éviter les surconsommations ou pertes d'eau inutiles.

Indirectement, ce plan d'action vise également à préserver les écosystèmes dans lesquels les sites du Groupe sont implantés et permet notamment à l'écosystème aquatique de se régénérer. Il est ainsi en forte interaction avec l'ESRS E4 : Biodiversité.

E3-3 – Cibles liées aux ressources hydriques et marines

Séché Environnement cible un objectif de réduction des prélèvements hydriques sur le périmètre constant France 2021 de :

- -10 % d'ici 2025 par rapport à 2021.
- -13 % d'ici 2026 par rapport à 2021.

Après une baisse de 6 % des prélèvements entre 2021 et 2023, le Groupe a fixé en 2024 de nouveaux objectifs de réduction de ses prélèvements sur le périmètre constant Groupe 2023 :

- -8 % d'ici 2027 par rapport à 2023.
- -10 % d'ici 2028 par rapport à 2023.
- -15 % d'ici 2030 par rapport à 2023.

Ces nouveaux objectifs pour l'ensemble du Groupe traduisent un engagement global de Séché Environnement pour une réduction des prélèvements hydriques de 10,5 % entre 2021 et 2027, de 12,4 % entre 2021 et 2028, et de 17,3 % de 2021 à 2030.

Cet objectif va plus loin que les plans de réduction nationaux et locaux : le gouvernement français a fixé un objectif national de réduction de 10 % des prélèvements d'eau dans tous les secteurs d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. À l'échelle locale, les agences de l'eau ont également fixé des objectifs pour la plupart des bassins hydrographiques.

En examinant de plus près les sites en France, sur 98 % des prélèvements d'eau du Groupe, les agences de l'eau des bassins en question ont fixé des objectifs de réduction allant de 4 % à 15 % d'ici 2030 par rapport à 2019 (soit entre -0,3 % par an et -1,25 % par an, objectif pour l'activité industrielle). L'objectif global du Groupe va donc au-delà des plans nationaux et locaux, et ce dans un délai plus court de 5 ans.

En outre, Séché Environnement a récemment décidé de s'engager dans l'initiative SBTN pour fixer des objectifs en matière d'eau douce. Le projet est toujours en cours, mais le Groupe a déjà commencé à compléter les première et deuxième étapes de la méthodologie et a entamé la troisième. Plus précisément, Séché Environnement a réalisé une analyse géographique pour tous les sites afin de déterminer l'état respectif de chaque écosystème d'eau douce. Ces données ont alors été croisées avec les niveaux de stress hydrique et de prélèvement d'eau, afin de déterminer les sites prioritaires pour concentrer l'essentiel des efforts du Groupe dessus. Cette démarche est d'autant plus pertinente pour les sites internationaux moins consommateurs d'eau mais situés dans des zones où la pression sur la ressource est forte. À noter que l'objectif cible que s'est fixé Séché Environnement concerne les prélèvements comme l'indique SBTN et non les consommations comme le précise l'ESRS E3.

Concernant les objectifs ciblés sur les rejets aqueux, ils sont publiés dans E2-3 – Cibles liées à la pollution.

E3-4 – Consommation d'eau

La ressource en eau douce est fondamentale pour la vie humaine et le bien-être des écosystèmes, c'est pourquoi la quantité d'eau prélevée et consommée ainsi que la qualité des rejets d'une organisation peuvent avoir des impacts significatifs sur l'écosystème et la santé humaine. Au-delà du simple usage sanitaire, certaines techniques et processus de traitement consomment des quantités significatives d'eau. C'est le cas notamment des systèmes de traitement ou de valorisation des déchets.

Les prélèvements en France, principal foyer de prélèvement d'eau du Groupe

L'eau provient soit de réseaux d'adduction, soit de retenues d'eau, soit de pompages dans des puits, dans les nappes et les cours d'eau. Aucune des sources d'approvisionnement des sites n'est située dans une zone protégée (zones humides recensées RAMSAR). En l'absence de solution de recyclage d'eau industrielle, prélever dans une nappe dans ces conditions est moins impactant environnementalement que l'utilisation d'une eau de réseau qui a donné lieu au préalable à des traitements destinés à la rendre potable, caractéristique qui n'est pas systématiquement nécessaire dans le cadre d'usages industriels.

Le prélèvement de l'eau en France vient principalement de l'eau des nappes qui représente 3,1 M m³, soit 82,6 % du prélèvement total d'eau annuel.

Restitutions au milieu naturel

Hormis les eaux sanitaires, systématiquement prélevées sur le réseau, certains sites sont autonomes (exemple : SEI La Dominelais). Certains centres de stockages vont même jusqu'à restituer davantage d'eau au milieu naturel qu'ils n'en consomment, cela est dû principalement au fait qu'ils sont amenés à traiter de l'eau de pluie qui transite sur le site.

Une partie des rejets d'eau est opérée sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques. Les autres rejets (sous forme liquide) des différentes installations du Groupe sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont entre autres les métaux lourds, la demande biologique en oxygène (DBO), les matières en suspension (MES) (voir 2.2.2 ESRS E2 : Pollution).

Bilan de la ressource en eau et de son utilisation

Grâce au bilan exhaustif de tous les prélèvements réalisés, le Groupe a mis en place un suivi annuel de plusieurs indicateurs clés de performance associés au plan de sobriété hydrique. Ces indicateurs permettent de mesurer l'avancement du Groupe dans son programme de sobriété, mais aussi son impact sur la ressource de manière générale.

Le premier indicateur permet de déterminer si l'objectif est atteint : il s'agit des prélèvements totaux d'eau de chaque site.

Le deuxième indicateur est la proportion d'utilisation des eaux recyclées. Le recyclage des eaux en boucle fermée sur les sites est un grand levier d'auto-suffisance. Il permet de réduire considérablement l'impact sur la ressource, et d'être faiblement dépendant de celle-ci.

Bilan hydrique

En milliers de m ³	Références	2022	2023	2024
Total prélèvement d'eau	ESRS E3-4 AR 32	3 769	3 764	3 702
Prélèvements par origines				
Prélèvements en nappes		3 208	3 111	2 981
Achat en réseau d'eau		379	389	377
Autres (surface + déminéralisée + circuits fermés)		183	264	344
Proportion d'eau prélevée en nappes		85 %	83 %	81 %
Prélèvements par usages				
	ESRS E3-4 AR 30			
Incinération		3 517	3 405	3 321
Autres métiers		252	359	382
Total restitution en milieu naturel (ou via station d'épuration)		2 384	2 189	2 286
Proportion de restitution par rapport au prélèvement		63 %	58 %	62 %
Consommation nette (prélèvement – restitution)	ESRS E3-4 28a	1 269	1 574	1 416
Eaux recyclées et réutilisées	ESRS E3-4 28c / SFDR	170	245,4	285,5
Intensité hydrique (prélèvement d'eau/CA contributif)	ESRS E3-4 29 / SFDR	3 875	3 716	3 335

À périmètre constant France, le Groupe a diminué son prélèvement d'eau de 8,5 % depuis 2021, illustrant la capacité de l'entreprise à réduire sa pression sur la ressource tout en développant son activité.

La nomenclature des indicateurs du bilan hydrique a été mise à jour conformément aux définitions des principales normes de reporting telles que GRI 303. Cela signifie simplement un changement de nom de l'indicateur, la définition de l'indicateur reste inchangée, garantissant ainsi la comparabilité des données avec les années précédentes.

Le troisième indicateur est la restitution d'eau par rapport à la consommation totale d'eau.

Enfin, pour le quatrième indicateur, le Groupe hiérarchise les sources d'approvisionnement en eau. La gestion durable de l'eau passe par un approvisionnement via la source ayant le plus faible impact possible.

Séché Environnement pilote l'indicateur intensité hydrique à travers son plan de sobriété qui vise à améliorer l'efficacité de ses activités notamment les plus consommatrices, principalement l'incinération, en développant les voies de valorisation des déchets.

Par ailleurs, le Groupe a également des rejets d'eau importants dus à son activité de traitement de l'eau industrielle via sa filiale STEI.

En milliers de m ³	2024
Eau collectée et traitée par l'activité de STEI	6 321

Prélèvements d'eau dans les zones de stress hydrique

En milliers de m ³	Références	2023	2024
Nombre de sites situés dans des zones à stress hydrique élevé		25	35
Pourcentage de sites situés dans des zones à stress hydrique élevé		30 %	30 %
Prélèvement total d'eau dans les zones à stress hydrique élevé	ESRS E3-4 28a	150,9	92,8

Le Groupe a réalisé fin 2023 une cartographie de l'ensemble des sites situés dans des zones à stress hydrique. Afin d'identifier les régions avec un stress hydrique élevé, le

Groupe a utilisé la plateforme *Aqueduct Water Risk Atlas* et pris en compte les régions avec un risque de stress hydrique élevé et très élevé.

2.2.4 ESRS E4 : BIODIVERSITÉ

E4.SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

La liste des sites importants en termes de biodiversité, tant en matière d'impact que de dépendance, inclut, pour les plus significatifs, les six installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) situés en France : SEI Changé, DRIMM, Opale Saint-Marie Kerque, SEI Le Vigeant, Ecosite La Croix Irtielle, SEI La Dominelais. Ces six sites couvrent la majorité de la surface foncière occupée par le Groupe.

Par ailleurs, quand bien même les incinérateurs de déchets dangereux et non dangereux occupent une emprise foncière relativement faible par rapport aux ISDND, ils présentent une intensité plus forte d'artificialisation, notamment en

raison d'exigences de sécurité (Trédi Saint-Vulbas, Trédi Salaise, Trédi Strasbourg, Senerval, Mo'UVE, Alcea).

Parmi les sites identifiés comme importants du point de vue de l'impact et de la dépendance, sept sont situés à proximité d'aires protégées ou de zones clés pour la biodiversité : Alcea, Mo'UVE, Opale Saint-Marie Kerque, SEI Changé, Senerval, Trédi Saint-Vulbas et Trédi Strasbourg. Hormis Senerval, une DSP, entité de laquelle le Groupe n'est pas propriétaire, l'ensemble de ces sites est soit certifié Ecocert, soit fait partie des engagements volontaires Act4Nature. Aucun de nos sites n'affectent des espèces menacées.

E4.IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Afin de répondre aux attentes de SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique, paragraphe 16) et 17), l'analyse des impacts et dépendances a été développée et approfondie par activité du Groupe. Il est à noter que le cadre méthodologique ayant permis d'analyser les impacts et les dépendances du Groupe a fait l'objet d'une analyse de double matérialité plus approfondie que celle réalisée par Tennaxia et Bureau Veritas.

L'analyse de matérialité effectuée se base sur les derniers référentiels permettant l'étude des interrelations entre la biodiversité et les entreprises (IPBES, SBTN, TNFD, CSRD...). L'identification des impacts se fait via l'analyse de la contribution aux différents facteurs de pression sur la biodiversité (voir SBTN, 2023) et la dépendance aux différents services écosystémiques (voir IPBES, 2019).

Des scores bruts d'impact et de dépendance (non pondérés par le volume d'activités) ont été attribués pour toutes les activités. Ce score « brut » représente l'impact/dépendance moyen de l'activité sans prendre en compte les mesures de gestion mises en œuvre.

Une analyse sectorielle a été conduite en associant chaque activité à un groupe ISIC ainsi qu'à une « production process ». Deux bases de données ont été utilisées : celle du SBTN via le « Materiality Screening Tool » pour les impacts et ENCORE pour les dépendances (cette partie n'étant pas couverte par le SBTN). La base de données d'impact du SBTN contient également des seuils de matérialité permettant d'identifier les impacts matériels par activité qui ont également été croisés avec les données du reporting de durabilité pour améliorer la fiabilité des cotations.

Cette analyse présente des scores matériels pour douze catégories de pression qui font partie des cinq types de facteurs de pression sur la nature. Ces cinq facteurs de pression anthropiques sont les principales causes du déclin de la nature, définis par l'IPBES dans l'évaluation mondiale de 2019 : changement d'utilisation des terres, de l'eau et de la mer, exploitation des ressources, changement climatique, pollution, espèces exotiques envahissantes et autres.

SBTN est conçu comme un outil permettant de faire face à ces pressions clés en réduisant et enravant le déclin de la nature. L'une des principales fonctions de l'outil est donc de fournir aux entreprises une vue d'ensemble de leur contribution à ces pressions via la réalisation de l'étape 1 de SBTN.

La consultation des parties prenantes sur les volets impacts, risques et opportunités découle des résultats de la consultation des parties prenantes internes et externes dans le cadre de la double matérialité. En ce qui concerne le volet dépendances, une consultation des parties prenantes internes (services supports, achats, RH, développement durable, sites opérationnels, QSE, etc.) a été réalisée pour cette analyse. La consultation des parties prenantes externes, visant à compléter cette analyse et à la rendre compatible avec les critères SBTN, sera réalisée à la date de publication de ce rapport.

Impacts

Ci-dessous la synthèse des impacts matériels sur la biodiversité par facteur de pression pour les activités de Sèche Environnement (niveau d'analyse sectoriel).

Activité	Changement d'usage des écosystèmes	Surexploitation des ressources	Changement climatique	Pollution	Espèces exotiques envahissantes et nuisances
Stockage	Impact lié à l'emprise foncière nécessitant des travaux de terrassement. Certains sites peuvent être proches de zones humides.	Consommation d'eau pour la stabilisation des déchets et traitement des eaux usées.	La deuxième activité la plus matérielle en termes d'émissions de GES (fuites de méthane).	Potentiel risque de pollution des sols et des eaux en cas de déversements accidentels.	Potentiel risque d'espèces exotiques envahissantes possible lors des déplacements de remblais. Pollution lumineuse, sonore et olfactive.
Incinération de déchets dangereux et non dangereux	Surface au sol moindre, mais densité d'artificialisation élevée pour des raisons de sécurité.	L'incinération est consommatrice en eau pour le refroidissement et le lavage des fumées. Consommation de produits chimiques et réactifs (bicarbonate ou la chaux).	Activité la plus matérielle en termes d'émissions de GES.	Potentiels rejets de métaux lourds, N ₂ O, SO _x , COV _T , particules fines et poussières. Pollution de l'air, de l'eau et des sols. Génération de mâchefers et résidus de fumées.	Impact faible ou modéré.
Traitement physico-chimique et stabilisation (DD)	Surface au sol moindre, mais densité d'artificialisation élevée pour des raisons de sécurité.	Consommation de réactifs pour la stabilisation et le traitement des eaux. Utilisation de ciment pour la stabilisation.	Impact faible ou modéré.	Potentiels risques de pollution accidentelle des sols et des eaux.	Impact faible ou modéré.
Transport	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.	Activité contribuant aux émissions de GES	Impact faible ou modéré.	Risques de nuisances sonores, lumineuses et olfactives.
Plateforme de terre	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.
Régénération et purification de produits chimiques (solvants, brome)	Surface au sol moindre, mais densité d'artificialisation élevée pour des raisons de sécurité.	Consommation de produits chimiques et réactifs.	Activité contribuant aux émissions de GES.	Substances réglementées REACH sont concernées ce qui peut avoir un impact de contamination des écosystèmes.	Impact faible ou modéré.
Activité de service à l'environnement	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.
Centre de tri déchets non dangereux et dangereux	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.	Impact faible ou modéré.

Risques

Risque économique lié à la baisse de l'artificialisation des sols : la diminution du rythme d'artificialisation des sols, imposée par la réglementation (réduction de 50 % d'ici 2030), entraîne une perte potentielle de chiffre d'affaires en raison des limites au développement que cela pourrait entraîner pour certains sites. Ce risque économique peut affecter directement la rentabilité de l'entreprise et son équilibre financier à moyen terme et long terme.

Opportunités

Opportunité de croissance dans les activités de dépollution et réhabilitation : Avec un chiffre d'affaires actuel important lié aux activités de dépollution, les évolutions réglementaires autour de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) offrent une opportunité majeure pour développer des services de renaturation et de réhabilitation des friches et zones industrielles. Cette dynamique pourrait permettre une croissance de 50 % d'ici 2030, puis de 200 % d'ici 2050, ce qui représente un fort potentiel d'expansion pour les activités de service en dépollution et réhabilitation.

Opportunité à l'international avec des projets comme las Salinas au Chili : Le projet de dépollution de las Salinas au Chili a déjà généré un chiffre d'affaires significatif, démontrant la viabilité de ces activités sur les marchés internationaux. Cela ouvre des perspectives intéressantes pour répliquer ce modèle dans d'autres pays, permettant ainsi d'élargir la présence internationale et de capturer de nouvelles parts de marché dans le domaine de la dépollution et de la réhabilitation environnementale.

Dépendances en lien avec la biodiversité

L'analyse des dépendances sur l'amont de la chaîne de valeur a été réalisée à un niveau sectoriel, principalement en conservant les résultats fournis par ENCORE. La majorité de ces secteurs d'activités présentent des dépendances fortes à l'approvisionnement en eau, à sa régulation par le cycle hydrique et également à un climat stable avec peu d'aléas climatiques extrêmes.

En ce qui concerne les opérations directes de Séch  Environnement, l'analyse a  t  r alis e en se basant sur la m thodologie fournie par ENCORE, avec la participation d'un  cologue.

- Les activit s de stockage ont des d pendances mat rielles   l' gard des services  cosyst miques suivants : qualit  du sol et contr le de l' rosion, r gulation du climat et des al as climatiques extr mes, r gulation de la qualit  de l'eau et service de biorem diation. Dans la logique d'int gration paysag re du Groupe, cette activit  est  galement d pendante de services immat riels comme le soutien identitaire et les exp riences physiques et psychologiques fournies par la biodiversit .
- Les activit s d'incin ration ont une d pendance tr s forte   l' gard du service d'approvisionnement en eau et une d pendance forte   la r gulation du climat.
- Le tri des d chets pr sente uniquement des d pendances mod r es et aucune d pendance mat rielles (forte ou tr s forte).

- Le transport des d chets a une d pendance mat rielle vis- -vis de la r gulation du climat et des al as climatiques extr mes.
- Le traitement physico-chimique des d chets a une d pendance mat rielle   l' gard de l'approvisionnement en eau et au service de biorem diation.
- Le traitement des DASRI a une d pendance mat rielle au service de r gulation des maladies.
- Les activit s de traitement des eaux ont une d pendance tr s forte   l' gard du service d'approvisionnement en eau,   sa qualit  et au bon fonctionnement du cycle hydrique mais aussi au service de filtration des polluants par les  cosyst mes.
- L'activit  de r g n ration pr sente des d pendances mat rielles vis- -vis de l'approvisionnement en eau et au service de biorem diation.

E4-1 – Plan de transition et prise en consid ration de la biodiversit  et des  cosyst mes dans la strat gie et le mod le  conomique

Le mod le d'affaires de S ch  Environnement est r siliant face aux d fis li s   la biodiversit  gr ce   plusieurs facteurs cl s. Le Groupe r duit ses propres impacts et d pendances   la biodiversit  mais accompagne  galement ses clients   r duire leur impact.

Face aux pr occupations croissantes concernant la pr servation de la biodiversit  au sein des cadres r glementaires internationaux, le Groupe a r fl chi sa strat gie afin de prendre en compte le cadre mondial pour la biodiversit  de Kunming-Montr al, la strat gie de biodiversit  de l'UE, ainsi que la nouvelle strat gie nationale de biodiversit  en France, publi e en juillet 2023,

notamment en ce qui concerne le respect des limites plan taires.

Par ailleurs, le plan de transition ne se limite pas uniquement   la biodiversit . En effet, les politiques, plans d'action et cibles visant   d carboner l'activit  du Groupe, contribuent  galement   limiter sa pression sur la biodiversit . Il en est de m me pour les politiques et plans d'action relatifs   la pollution, la protection des ressources marines et l' conomie circulaire. Ainsi, le plan de transition de S ch  Environnement doit  tre appr hend    travers le prisme de l'ensemble de ses engagements, actions et objectifs environnementaux d crits dans les ESRS environnementaux (chapitre 2.2).

E4-2 – Politiques li es   la biodiversit  et aux  cosyst mes

Pour S ch  Environnement, la biodiversit  est intrins quement li e   la protection de l'environnement, que ce soit au travers de d marches r glementaires li es aux activit s ICPE du Groupe mais aussi d'actions et d'engagements volontaires en faveur de la biodiversit .

La protection de l'environnement et a fortiori de la biodiversit  est  galement inh rente   la mani re d'exercer les m tiers de la transition  cologique et plus particuli rement en ce qui concerne les m tiers de d pollution ou les m tiers d'urgence en mati re de risque environnemental.

S ch  Environnement a impl ment  au sein de ses sites en plus des mesures r glementaires, des actions volontaires pour favoriser la biodiversit . Cette approche caract ristique depuis sa cr ation constitue une valeur forte dans le Groupe inh rente   une culture d'entreprise qui s' st consolid e au fil des ann es.

Avec la certification ECOCERT « Engagement biodiversit  » depuis 2015, le Groupe s'engage depuis 2013 de mani re volontaire dans des initiatives de protection de la biodiversit  avec la Strat gie Nationale pour la Biodiversit  (SNB), suivi par l'initiative « Act4Nature ». Cet engagement a  t  reconduit l'ann e derni re pour un cycle suppl mentaire 2023-2027. Ce sont 30 sites qui rejoignent cette d marche volontaire, t moignant de l'ambition de S ch  Environnement de contribuer activement   la pr servation de la biodiversit  sur ses sites aux plus forts impacts et d pendances d crits ci-dessus.

R duire les propres impacts et d pendances du Groupe

Depuis 2023, S ch  Environnement a mis en place une strat gie biodiversit  visant   r duire ses propres impacts et d pendances environnementales. Cette strat gie s'inscrit dans une d marche globale en faveur de la biodiversit , int gr e   l'ensemble des activit s du Groupe ainsi qu'  sa cha ne de valeur.

Ainsi, la stratégie du Groupe donne un cadre et agrège notamment les actions volontaires du cycle d'engagements 2023-2027, renforcé par la certification Ecocert Engagement Biodiversité obtenue sur ses six installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Cette stratégie permet ainsi de lancer un nouveau plan d'action visant à améliorer la performance environnementale sur tous les sites du Groupe.

Séché Environnement s'appuie sur des compétences internes solides, avec une équipe composée de six écologues et un réseau de 30 ambassadeurs biodiversité pour animer et coordonner les initiatives sur le terrain. Les écologues font partie du pôle Biodiversité, rattaché à la direction Développement Durable et sont issus de formations variées permettant le développement de compétences diverses allant des diagnostics terrains à la coordination des projets sur les volets biodiversité et paysage.

Cette équipe est également présente opérationnellement au travers des aménagements mis en œuvre pour l'entretien et la renaturation des sites en fonction des enjeux biodiversité identifiés, mais aussi du potentiel écologique défini en interne liant paysage, trames écologiques et biodiversité. Les écologues ont pour mission de suivre la biodiversité des sites au moyen d'indicateurs et de protocoles issus notamment du MNHN et travaillent également à la cartographie des données (SIG).

Le pôle biodiversité travaille à la fois sur les réponses aux exigences réglementaires et sur la mise en œuvre d'engagements volontaires en faveur de la biodiversité. En coopération avec les sites, les écologues bénéficient des conseils des services supports internes (sécurité, communication, environnement...) mais aussi des parties prenantes externes afin d'accroître les champs de compétences et de s'entourer d'experts de la communauté scientifique au niveau local, national voir international comme la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), France Nature Environnement (FNE), le MNHN et la Fondation de Recherche pour la Biodiversité (FRB).

Par ailleurs, chaque écologue est aujourd'hui rattaché à un site de plus grande surface foncière pour être au plus près des enjeux opérationnels et des projets. L'intégration des écologues au sein de l'équipe Développement Durable permet d'opérationnaliser la stratégie biodiversité et d'assurer la mise en place du plan d'action à l'échelle des différents sites du Groupe.

Ce dispositif permet de structurer les actions, d'assurer un suivi rigoureux et d'encourager les initiatives locales, en cohérence avec les objectifs de la certification ECOCERT et les engagements volontaires. Grâce à cette organisation, Séché Environnement est en mesure d'impulser des actions concrètes et d'optimiser la gestion durable de ses activités tout en contribuant activement à la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

La stratégie biodiversité du Groupe vise également à être déployée sur l'ensemble de la chaîne de valeur et à tous les niveaux : investisseurs, fournisseurs et clients. Sur le plan des fournisseurs et afin d'engager toute la chaîne de valeur, la politique Achats vise à inclure des exigences environnementales vis-à-vis des fournisseurs (voir 2.3.2. ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur).

Réduire l'impact des clients

Par ailleurs, Séché Environnement réduit l'impact environnemental de ses clients grâce à ses activités de dépollution et de services environnementaux. En offrant des solutions pour la réhabilitation de sites pollués et industriels, l'entreprise accompagne ses clients dans la réduction de leur empreinte écologique et la restauration des écosystèmes. Cette branche d'activité est vouée à croître de manière significative dans les années à venir, notamment en raison de l'intensification des réglementations environnementales. L'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), avec une réduction progressive d'ici 2030 et 2050, renforcera la demande pour des services de dépollution et de réhabilitation, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de développement pour Séché Environnement.

L'activité de traitement des eaux contribue également directement à la préservation des écosystèmes aquatiques et terrestres en garantissant la qualité de l'eau, ressource vitale pour tous les organismes vivants. Ce modèle d'affaires se base sur l'épuration et la réutilisation de l'eau, réduisant ainsi la pollution des rivières, des lacs et des océans. En minimisant le rejet de substances toxiques et en assurant une gestion plus rationnelle des ressources hydriques, cette activité protège la biodiversité aquatique tout en maintenant les écosystèmes naturels en bon état. De plus, l'eau traitée peut être réintroduite dans les processus industriels ou agricoles, réduisant la pression sur les écosystèmes d'eau douce.

E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Nouveau cycle Act4Nature (2023-2027)

Le dispositif « Act4Nature » initié autour de l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement (EpE) a permis de donner une opportunité aux entreprises d'agir en faveur de la biodiversité. Séché Environnement a adhéré à ce dispositif, y trouvant un support pour déployer son action tant en France qu'à l'international.

L'objectif du nouveau cycle est de poursuivre les démarches positives identifiées par un approfondissement quantitatif et qualitatif : en augmentant le nombre de sites volontaires, en axant davantage sur la mise en place d'aménagements pédagogiques et des micro-habitats, ainsi qu'en renforçant les liens avec le territoire.

Cette démarche volontaire est organisée autour de trois engagements dans lesquels s'inscrivent des actions concrètes et plurielles :

- **Connaitre et agir** : Il s'agit de concevoir et créer des habitats favorables à la biodiversité sur les sites, en fonction d'un diagnostic biodiversité effectué au préalable. Les actions possibles recouvrent entre autres : la création d'habitats principaux (e.g. mares, haies, boisements, prairies humides...), de micro-habitats et d'aménagements (e.g. tas de bois mort pour la microfaune et les insectes, pierriers favorables aux reptiles, spirales aromatiques...) ; l'adaptation du planning d'entretien – autrement dit la mise en place de la gestion différenciée – ; la préservation d'espaces accompagnée par des supports pédagogiques.
- **Eduquer et sensibiliser** : Cet engagement vise à impulser des changements transformateurs en sensibilisant sur les enjeux de la protection de la nature – à l'échelle du jardin, du site, de la région, ou bien du monde – les collaborateurs et/ou les parties prenantes. Cela se traduit par un cycle de 5 sensibilisations au minimum, développant des sujets biodiversité de façon scientifique, ludique et participative. Ces formats de sensibilisation peuvent prendre diverses formes : cycle de vidéos, animations, ateliers, expositions, partenariats locaux avec des associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement.
- **S'engager à toutes échelles** : Reprenant celui du premier cycle, ce dernier engagement favorise la biodiversité à l'échelle du territoire par le biais de projets collaboratifs portés par les sites, avec des parties prenantes locales – telles que des mairies, associations, entreprises, écoles – sur le sujet de la biodiversité. Ces projets peuvent être un aménagement naturaliste, un sentier de découverte, une exposition, un film, une action inter-entreprise de gestion des espaces, une journée bénévole... Un ambassadeur biodiversité par site, et l'équipe des écologues, accompagnent le projet en créant une dynamique participative avec les employés et le territoire.

Actions en faveur de la biodiversité

La stratégie biodiversité permet d'impulser un nouveau plan d'action sur l'ensemble des sites du Groupe à travers les actions suivantes :

- Évaluer les enjeux de biodiversité sur les sites.
- Entretenir durablement les espaces.
- Préserver la faune.
- Sanctuariser des espaces pour la nature.
- Renforcer l'intégration écologique.
- Faire de la biodiversité un axe fédérateur interne.
- Être acteur au sein de son territoire.
- Développer des partenariats scientifiques.
- Préserver au travers d'actions philanthropiques.
- Préparer l'indicateur d'empreinte Groupe.

Les aménagements en faveur de la biodiversité découlent soit de mesures compensatoires ou d'aménagements volontaires. Dans tous les cas, ces diverses actions sont mises en œuvre en cohérence avec l'état des lieux initial et le potentiel

écologique (schéma directeur liant paysage et biodiversité) programmé entre l'exploitant et l'écologue référent.

Exemples d'aménagements mis en œuvre pour favoriser la biodiversité :

- Actions de gestion différenciée comme le pâturage par les bovins, caprins et ovins et des périodes de fauches et/ou broyage.
- Création ou restauration de mares et de zones humides.
- Aménagements de micro-habitats, construction d'hôtels à insectes en favorisant la conservation des bois morts.
- Mise en place de nichoirs et mangeoires à oiseaux.
- Création d'îlots de sénescence dans les boisements.
- Préservation de zones refuges (appelées en interne Zone écologique sensible).

Mécénats scientifiques et associatifs

Depuis 2019, Séché Environnement a signé différents partenariats et mécénats, soulignant la congruence de 3 types d'acteurs : science, ONG et entreprise autour d'un engagement commun en faveur de la biodiversité.

Durant l'année 2024, deux actions de mécénat ont été soutenues via le MNHN : les « Rencontres du Vivant et de la Terre » à Rouen sur le thème de la forêt et l'humanité, et le programme de sciences participatives sur la biodiversité des sols QBS (Qualité Biologique des Sols).

Séché Environnement a également soutenu la LPO à travers différents programmes : « Des terres et des ailes » qui fait le lien entre agriculture et préservation de la biodiversité et « Ephéméride de la biodiversité » afin de donner des outils aux instituteurs pour sensibiliser les enfants sur la biodiversité. Par ailleurs, la LPO accompagne également le Groupe en tant que tiers expert dans le cadre de ses engagements volontaires et son plan d'action biodiversité.

Le Groupe travaille aussi avec France Nature Environnement sur l'orientation des engagements volontaires des sites engagés dans le cycle « Act4Nature » 2023-2027 et a soutenu la publication du bulletin d'information trimestriel « À la Trace » de l'association Robin des Bois qui lutte contre la contrebande d'espèces animales dans le monde entier.

Certification du management de la biodiversité par ECOCERT Environnement

Séché Environnement s'est engagé dès 2015 dans une démarche de certification volontaire sur l'ensemble de ses sites de stockage en France avec la certification « Engagement biodiversité » d'ECOCERT, internationalement reconnue.

Cette démarche a été initiée dans l'intention de mesurer l'empreinte écologique des 6 sites avec la plus grande emprise foncière, en se plaçant dans une démarche d'amélioration continue de performance biodiversité. De plus, cette certification s'inscrit dans une stratégie plus globale visant à intégrer la biodiversité, non seulement sur les sites, mais tout au long de la chaîne de valeur du Groupe notamment dans les achats.

La contribution de Séché Environnement à la désartificialisation des sols

Le Groupe propose également des services à l'environnement et contribue à la restauration de la biodiversité via ses solutions de dépollution et de réhabilitation de friches industrielles ou d'anciennes décharges (voir 2.2.2 ESRS E2 : Pollution). Outre la lutte contre la pollution, ces actions contribuent à reconquérir des terrains en friche, permettant ainsi une réimplantation d'activités sur des zones non vierges (agricoles ou naturelles). Cela participe à la lutte contre l'un des

principaux facteurs d'érosion de la biodiversité qui s'entretiennent mutuellement : l'artificialisation des sols. Cette question a été adressée au niveau gouvernemental, via l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » d'ici à 2050. Cette activité est en croissance au sein du Groupe avec le soutien de la filiale Séché Eco-Services.

Ainsi, le Groupe participe activement, non seulement en interne (sur ses sites) mais également en externe (pour ses clients), à la préservation et à la restauration de la biodiversité.

E4-4 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

En face de chaque plan d'action, un objectif chiffré dans le temps permet d'assurer le suivi et l'amélioration des indicateurs biodiversité :

- Plus de 70 % de la surface foncière, soumise à autorisation, couverte par un diagnostic biodiversité réalisé par un tiers expert externe d'ici à 2027.
- 0 phytosanitaires (pesticides) sur 100 % des sites en 2027.
- Identifier, signaler et limiter les pièges à faune sur les sites.
- Sanctuariser l'équivalent de 30 % des surfaces ICPE à horizon 2027.
- Plus de 30 aménagements (préservation, gestion différenciée, habitats et micro-habitats) sur 5 ans.
- Au moins une action de sensibilisation locale par site d'ici 2027.

Par ailleurs, et dans le cadre d'un des financements durables du Groupe, l'objectif d'atteindre 100 % de finalisation des actions Act4Nature sur les 30 sites engagés d'ici 2027 a été fixé.

Les objectifs mentionnés ci-dessus se rapportent aux impacts et dépendances identifiés, notamment sur les deux facteurs de pression « Changement d'usage des écosystèmes » et « Espèces exotiques envahissantes et nuisances ».

Comme évoqué dans E4-1 – Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique, la stratégie du Groupe en matière de biodiversité et donc les cibles établies dans le cadre des politiques biodiversité, s'appuient sur le cadre mondial de Kunming-Montréal en matière de biodiversité.

E4-5 – Indicateurs d’impacts liés à l’altération de la biodiversité et des écosystèmes

	Références	2023	2024
Zones sensibles sur le plan de la biodiversité	ESRS E4-5 35		
Nombre de sites détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones clés pour la biodiversité		N.D	48
Part de surface foncière de sites détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones clés pour la biodiversité		N.D	71 %
Espace de biodiversité sanctuarisé			
Part des surfaces dédiées à la biodiversité sur les sites ¹		N.D	11 %
Surface totale des zones dédiées à la biodiversité sur les sites en milliers m ²		N.D	1 477
Phytoprotecteurs			
Nombre de sites qui utilisent des produits phytoprotecteurs		N.D	1
Part des sites qui utilisent des produits phytoprotecteurs		N.D	1 %
Espèces exotiques envahissantes	ESRS E4-5 39		
Nombre de sites ayant réalisé un diagnostic biodiversité		N.D	26
Nombre de sites ayant identifié des espèces exotiques envahissantes sur leur site		N.D	109
Pièges à faune	ESRS E4-5 40		
Nombre de sites ayant identifié des pièges à faune		N.D	12
Nombre de sites ayant mis en place des plans d'action pour limiter les pièges à faune		N.D	6
Aménagements volontaires et sensibilisation			
Nombre d'aménagements volontaires réalisés		N.D	116
Nombre de sites qui ont réalisé au moins une action de sensibilisation au cours de l'année		N.D	29

Depuis 2023, un nouvel indicateur biodiversité adapté aux données historiques de Séché a été mis en place. Cet indicateur mis à jour tous les 6 ans permettra d’homogénéiser l’ensemble des protocoles de suivis de la biodiversité sur les 6 plus grands sites et de les présenter de manière simple. Il a déjà été mis en place sur 5 de ces sites : Opale Sainte-Marie-Kerque (62) et DRIMM (82) en 2023, et depuis cette année à SEI Changé (53), SEI La Dominelais (35) et SEO Ecosite de la Croix-Irtelle (56). Il sera mis en place en 2025 sur le sixième site : SEI Le Vigeant (86).

Ce protocole élaboré par la LPO sur la base de l’Indice de qualité écologique (IQE) du MNHN prend en compte les paramètres suivants sous la forme de radar : espèces patrimoniales, pourcentage du site en habitats naturels patrimoniaux, pourcentage de surface non artificialisée, paysage et continuités écologiques, perméabilité du site, potentiel d’accueil, espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales et animales, diversité des habitats, diversité des

oiseaux. Cet indicateur qui est une démarche de suivi volontaire va donc refléter une empreinte sur la biodiversité à un instant t en prenant en compte la gestion écologique réalisée sur les sites et les facteurs externes.

Au-delà du statut de protection particulière qui est accordé à certains territoires (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...), le Groupe déploie depuis plusieurs années des programmes de suivis des différentes espèces ou groupes faunistiques sur ses sites, en particulier l’avifaune et les amphibiens, catégories d’espèces bio-indicatrices de la qualité de l’air et des eaux de ruissellement. Les protocoles de comptage sont issus des travaux de sciences participatives du Muséum National d’Histoire Naturelle (Inventaire du Patrimoine Naturel – IPN).

Par ailleurs, le taux d’avancement des engagements Act4Nature est disponible dans 2.4.6 Gouvernance durable.

¹ Cet indicateur représente le ratio des surfaces protégées et dédiées à la biodiversité de l’ensemble des sites sur la surface figurant sur l’arrêté d’autorisation d’exploitation des sites ICPE (ils représentent plus de 80 % des sites du Groupe en France). Concernant l’international, le rapport est fait sur la surface totale propriétaire des sites, plutôt que la surface foncière totale.

2.2.5 ESR5 E5 : ÉCONOMIE CIRCULAIRE

E5.IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4). Dans le cadre de cette procédure, la chaîne de valeur amont et aval a bien été prise en compte, et les parties prenantes ont été consultées.

Impacts

Séché Environnement achète des matières premières, contribuant significativement au réchauffement climatique (2^e poste d'émission du scope 3). Par ailleurs, certains processus de traitement des déchets, notamment l'incinération de déchets dangereux, sont sources de nouveaux déchets (mâchefer, Refidi, Refiom) qu'il faudra traiter par la suite, ce qui peut également avoir un impact sur l'environnement.

Cependant, les activités du Groupe contribuent directement à mettre en pratique les principes de l'économie circulaire chez ses clients (la valorisation de matières, gestion de déchets et valorisation énergétique, réduction du gaspillage des ressources, optimisation du tri, etc.).

Risques

Risques concurrentiels entraînant des pertes de marché : Si Séché ne parvient pas à proposer des solutions innovantes et ne dispose pas de technologies de rupture, le Groupe peut se faire distancer par la concurrence.

Risques financiers et réglementaires : Le cadre réglementaire européen est de plus en plus contraignant pour les activités des clients industriels de Séché Environnement, ce qui expose l'entreprise à une diminution des activités de services et donc des pertes de chiffre d'affaires.

Opportunités

Les évolutions réglementaires régulières représentent une opportunité pour le Groupe de développer ses activités d'économie circulaire et d'accéder à de nouveaux marchés pour diminuer la consommation de matières premières vierges et énergies fossiles des clients : services, plateformes de tri, valorisation des déchets, régénération de solvant et de brome.

E5-1 – Politiques liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Compte tenu des enjeux liés à l'épuisement des ressources naturelles et de la nécessité de rendre plus résilients les territoires, il est crucial de réfléchir à des modes d'approvisionnement durables et qui favorisent l'économie circulaire.

En tant qu'acteur majeur de l'économie circulaire, Séché Environnement s'engage à valoriser les déchets de ses clients autant que faire se peut. De plus, le Groupe s'engage à minimiser la production de déchets résultant de ses propres activités et à leur offrir, dans la mesure du possible, une seconde vie (matière ou énergie). Par ailleurs, l'économie circulaire est un puissant levier de développement des territoires via la création de boucles locales de valorisation des déchets. Ainsi, Séché

Environnement s'engage à favoriser le plus possible les projets renforçant l'économie locale et le développement des territoires.

Les politiques d'économie circulaire de Séché Environnement sont donc les suivantes :

- Adopter une démarche de sobriété en devenant plus économe en ressources dans ses usages.
- Augmenter la part de déchets traités et valorisés (réceptionnés et produits).
- Développer les activités d'économie circulaire afin d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre évitées chez ses clients.
- Développer les territoires grâce à la création de boucles locales de valorisation de déchets.

E5-2 – Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

L'économie circulaire est une approche durable de la production et la consommation consistant à maintenir le plus longtemps possible la valeur des produits et matériaux. Elle promeut une limitation de la consommation et du gaspillage des ressources et vise une réduction de la production de déchets ultimes grâce à l'approche des 5 « R » : Refuser, Réduire, Réutiliser, Réparer et Recycler.

Séché Environnement s'inscrit dans cette logique en offrant à ses clients des solutions de valorisation de la matière et de l'énergie contenues dans leurs déchets, tout en assurant

une traçabilité forte durant les différentes étapes de ces processus.

Séché Environnement vise à augmenter sa contribution à la transition vers une économie circulaire en valorisant plus de déchets sous forme de matière ou d'énergie et en améliorant sa performance énergétique. Toutes ces actions participent également à l'atteinte des objectifs d'atténuation du réchauffement climatique (voir 2.2.1 ESR5 E1 : Climat).

Matière : spécialiste du recyclage chimique

Recyclage de molécules d'intérêt issues des déchets d'origine industrielle

Certains matériaux nobles, bien qu'en quantité réduite, combinent forte valeur ajoutée et sensibilités géostratégiques. Le recyclage de ces matières rares (zinc, nickel, plomb, molybdène, terres rares...) est une réponse à l'épuisement des ressources naturelles, ou à la difficulté de leur mobilisation pour des raisons techniques ou politiques.

Solvants et intermédiaires de synthèse

Séché Environnement purifie par distillation des intermédiaires chimiques de synthèse nécessaires à certaines industries. Il régénère également des solvants de nettoyage. Ainsi, la compétitivité de Séché Environnement repose sur la polyvalence unique de son outil de production.

Régénération de brome

Les équipes Recherche & Développement ont rendu possible la conversion d'un incinérateur de déchets dangereux en outil de régénération du brome. Ce procédé unique permet de récupérer 99 % du brome.

Les métaux par les traitements physico-chimiques

Le traitement physico-chimique est réservé aux déchets industriels dangereux liquides, souvent de nature minérale, contaminés par des huiles et des produits toxiques (métaux lourds, cyanures, arsenic ou chrome), dont la nocivité réside dans des pH extrêmes ou la présence d'hydrocarbures. Un ensemble de réactions chimiques transforme les substances polluantes solubles en solutions, en précipités. Quant aux boues issues du traitement de déchets riches en zinc ou en nickel, elles sont valorisées, après concentration.

Les métaux par décontamination des transformateurs

Les PCB (polychlorobiphényles), plus connus sous les noms de Pyralène ou Askarel, ont été largement utilisés comme diélectriques dans les transformateurs et les condensateurs. En raison de leurs impacts sanitaires et environnementaux, l'arrêt de leur production a été progressivement imposé dans les années 1980. Après une élimination des transformateurs avec une concentration de PCB supérieure à 500 ppm, depuis 2011 ce sont les concentrations inférieures à 500 ppm, représentant la majorité des transformateurs contaminés, qui sont ciblées. Le Groupe valorise les transformateurs contaminés au PCB de deux manières : par le réemploi (remise en état après diagnostic de transformateurs) ou le recyclage (vente sur le marché des matières premières secondaires du cuivre des bobinages, des tôles magnétiques et de l'acier des cuves des transformateurs électriques décontaminés).

Recyclage des plastiques

Dans le cadre du projet ORPLAST, Séché Environnement envisage de développer des solutions de valorisation matière des déchets plastiques sur ses plateformes de déchets dangereux en France. Initialement destinés à l'incinération, les emballages plastiques souillés pourront désormais être réutilisés grâce au déploiement de nouveaux équipements

financés par le plan d'investissement. Ils permettront la réalisation de chaque étape nécessaire à la valorisation de ces flux plastiques : déconditionnement, tri, lavage et nettoyage, préparation et découpe, puis mise en balle.

Recyclage de déchets issus des ménages

Via les collectes sélectives, les centres de tri de Séché Environnement sont équipés des dernières technologies, associant préparation mécanique, tri balistique et tri optique. Leur conception modulaire pourrait permettre à l'avenir de trier des matériaux encore non valorisés, tels que les barquettes alimentaires, les pots de yaourt ou encore les films plastiques.

Valorisation des mâchefers

Pour la valorisation des mâchefers, Séché Environnement exploite des installations de déferailage et de maturation de mâchefers issus d'incinérateurs d'ordures ménagères. Ils sont valorisés en sidérurgie, ou bien en sous-bassement routier en substitution à des granulats de carrières.

Énergies : multi-producteur

La valorisation énergétique est un mode de traitement plus souhaitable que l'élimination. Elle est réservée aux déchets ne pouvant être réutilisés ou recyclés. Le Groupe est un acteur des métiers de l'énergie renouvelable et de récupération, sous différentes formes.

Le combustible solide de récupération (CSR)

La valorisation énergétique des déchets non recyclables (CSR) est indissociable de l'objectif de réduction de 50 % de l'enfouissement des déchets pour 2025, fixé par la LTECV (Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte).

L'objectif est de tirer profit du pouvoir calorifique de certains déchets non valorisables sous forme de matière, tout en maîtrisant l'impact environnemental de leur oxydation thermique. La préparation des CSR ne peut s'opérer qu'après un tri préliminaire des déchets en vue de la valorisation matière afin de respecter la hiérarchie des modes de traitement fixée par la directive cadre relative aux déchets.

Ainsi, les flux de déchets éligibles à la préparation des CSR sont les résidus de tri de déchets d'activités économiques ou d'ordures ménagères résiduelles, et les flux de déchets industriels homogènes, n'étant ni valorisables sous forme matière, ni une source de pollution identifiée, et présentant un potentiel calorifique. Ces déchets sont principalement des refus de tri (bois, papiers, cartons, films plastiques).

Depuis 2017, le site de Changé (53) détient la première unité française dédiée à la valorisation thermique de ces CSR qui couvre les besoins énergétiques d'un réseau de chaleur urbain. Elle a été pensée et construite avec le prisme de l'écologie industrielle. Afin d'optimiser l'usage des CSR, la chaudière permet aussi la valorisation du biogaz afin de couvrir les besoins estivaux de la coopérative agricole Déshyouest, et sert en période hivernale à chauffer l'eau du réseau de chaleur urbain de Laval interconnecté à 10 km.

Valorisation énergétique des déchets par incinération

L'incinérateur sert à éliminer la toxicité (en particulier pour les déchets dangereux) et réduire le volume des déchets (environ 70 % de la masse des déchets entrants et 90 % des volumes pour de l'ordure ménagère) tout en produisant de l'énergie. La conception technique des usines dépend des caractéristiques des déchets. En particulier, le type et la taille de four (tournant, à lit fluidisé ou à grille) sont fonction de la proportion solides/liquides et de leur pouvoir calorifique.

L'incinération avec récupération d'énergie consiste à transformer en vapeur sous pression la chaleur dégagée par la combustion des déchets. Cette vapeur peut être directement utilisée pour alimenter un réseau de chaleur urbain ou des industriels avoisinants ou être détendue dans un turboalternateur afin de produire de l'électricité. Certains sites disposent d'une installation de cogénération qui permet de produire en même temps de l'électricité et de l'énergie sous forme de chaleur.

Cette valorisation énergétique se base sur l'auto-combustion des déchets (pas d'ajout d'énergie complémentaire fossile pendant le fonctionnement, mais uniquement durant la phase d'allumage) avec une température des fumées très élevée (850 à 1 100 °C pendant 2 secondes) pour détruire les molécules toxiques. Ensuite, la chaleur des fumées est récupérée par échange thermique dans une chaudière, tandis que les fumées sont épurées par diverses technologies.

E5-3 – Cibles liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les flux de déchets dangereux sur le marché sont amenés à augmenter avec le développement des solutions de recyclage, notamment pour les déchets de type batteries. Dans cette perspective, le Groupe s'engage à accroître ses capacités de gestion de ces flux pour soutenir la transition écologique de ses clients et contribuer au développement de l'économie circulaire.

Parallèlement, un effort particulier est mené pour réduire les flux de déchets, qu'ils soient dangereux ou non dangereux, en privilégiant des solutions de valorisation.

Sur les sites en zone rurale, la valorisation du méthane

Le stockage des déchets ménagers et assimilés concerne les déchets ultimes, c'est-à-dire la fraction qui ne peut être ni recyclée ou ni valorisée pour sa matière avec les procédés existants aujourd'hui. Le biogaz issu de la fermentation de la fraction organique de ces déchets stockés est capté au fil du temps, puis valorisé comme énergie renouvelable. Ce biogaz peut être valorisé de différentes manières : production d'électricité renouvelable, production de vapeur ou injection de biométhane dans un réseau de gaz.

Consommation de matières

Ramenées à la tonne de déchets, les activités les plus consommatrices de matière sont le stockage et la stabilisation, puis les traitements (physicochimique et incinération).

Les consommations de matières premières sont fonction de la nature des déchets (réactifs ou « produits chimiques ») ou des travaux à réaliser (alvéoles de stockage en construction ou « matériaux de TP »). Une part des besoins en matières premières est couverte par du recyclage interne au Groupe, des déchets triés et traités pouvant constituer des matières premières pour sa propre activité.

La liste des matières composant la « consommation » intègre des produits entrant dans le calcul du bilan de gaz à effet de serre (au scope 3).

En produisant et en mettant sur le marché de la matière recyclée, Séché Environnement permet à ses clients de réduire drastiquement leurs émissions de CO₂. Face à la raréfaction des ressources, la valorisation de la matière première usagée en produits directement réutilisables par l'industrie, le Groupe s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et propose des solutions adaptées à la décarbonation de ses clients.

Les objectifs de Séché Environnement en termes de valorisation matière pour 2026 sont d'augmenter de 50 % les GES évités par rapport à 2020, avec un objectif intermédiaire de +40 % d'ici 2025.

E5-4 – Flux de ressources entrants

Le Groupe a augmenté sa consommation de matière d'environ 20 % notamment en raison d'une correction méthodologique qui a permis de fiabiliser le reporting et de corriger les années 2022 et 2023.

Consommation de matières premières

en kt	Références	2022	2023	2024
Total consommation de matière	ESRS E5-4 31a	343,8	400,1	523,2
Total matières premières achetées		233,3	206,9	329,3
Matières premières achetées pour les usages chimie		48,0	30,3	84,9
Matières premières achetées pour les usages travaux publics		185,2	176,6	244,3
Total matières premières secondaires utilisées	ESRS E5-4 31c	110,5	193,1	193,9
<i>Part de matières premières secondaires utilisées</i>	ESRS E5-4 31c	67,8 %	51,7 %	37,06 %
Matières premières secondaires utilisées pour les usages chimie		4,2	3,3	3,8
Matières premières secondaires utilisées pour les usages travaux publics		106,2	189,8	190,1
Part déchets utilisés pour les usages chimie		19,2 %	16,2 %	17,9 %
Part déchets utilisés pour les usages travaux publics		38,4 %	56,4 %	50,6 %

Déchets gérés entrants

En kt	2022	2023	2024
Déchets dangereux (DD)	N.D	N.D	1 178,7
Tonnage total de DD gérés traités éliminés (critère D)	N.D	N.D	955,5
Tonnage total de DD gérés traités valorisés (critère R)	N.D	N.D	223,2
Déchets non dangereux (DND)	N.D	N.D	2 067,9
Tonnage total de DND gérés traités éliminés (critère D)	N.D	N.D	1 195,5
Tonnage total de DND gérés traités valorisés (critère R)	N.D	N.D	872,3
Total DD + DND	N.D	N.D	3 246,7
Tonnage total de déchets (DD + DND) gérés éliminés (critère D)	N.D	N.D	2 151,0
Tonnage total de déchets (DD + DND) gérés valorisés (critère R)	N.D	N.D	1 095,6
Tonnage total des déchets gérés (DND + DD)	N.D	N.D	3 246,7
Part de déchets traités non recyclés ¹			66,2 %

¹ Le pourcentage de déchets non recyclés comprend tous les déchets envoyés en élimination (catégorie réglementaire D). À ce titre, les déchets valorisés (catégorie réglementaire R) sur le plan énergétique ne sont pas pris en compte dans ce ratio.

E5-5 – Flux de ressources sortants

Déchets produits sortants

En kt	Références	2022	2023	2024
Tonnage total de déchets dangereux (DD) générés sortants	ESRS E5-5 39 / SFDR	157,9	195,0	278,8
Tonnage total de DD produits et éliminés (critère D)	ESRS E5-5 37c	135,5	162,4	234,5
• Incinération	ESRS E5-5 37c			16,6
• Stockage	ESRS E5-5 37c			99,7
• Physico-chimique	ESRS E5-5 37c			118,1
Dont éliminés sur site du Groupe		91,4	99,9	89,7
Dont éliminés hors site du Groupe		44,1	62,5	144,8
Tonnage total de DD produits et valorisés (critère R)	ESRS E5-5 37b	22,4	32,6	44,3
Dont valorisés sur site du Groupe				6,9
Dont valorisés hors site du Groupe				37,4
Tonnage total de déchets non dangereux (DND) générés sortants		241,0	135,9	209,7
Tonnage total de DND produits et éliminés (critère D)	ESRS E5-5 37c	62,2	17,4	29,7
• Incinération	ESRS E5-5 37c			3,1
• Stockage	ESRS E5-5 37c			17,3
• Physico-chimique	ESRS E5-5 37c			9,2
Dont éliminés sur site du Groupe		13,9	13,7	11,2
Dont éliminés hors site du Groupe		48,3	3,7	18,5
Tonnage total de DND produits et valorisés (critère R)	ESRS E5-5 37b	178,8	118,5	180,0
Dont valorisés sur site du Groupe				85,4
Dont valorisés hors site du Groupe				94,6
Tonnage total des déchets (DD + DND) générés sortants	ESRS E5-5 37a	398,9	330,9	488,7
Tonnage total de déchets (DD + DND) produits éliminés (critère D)		197,7	179,8	263,5
Tonnage total de déchets (DD + DND) produits valorisés (critère R)	ESRS E5-5 37b	201,2	151,1	224,3
Part de déchets traités non recyclés ¹	ESRS E5-5 37d / SFDR	49,6 %	54,3 %	54,1 %

Le Groupe produit des déchets ultimes qui constituent le principal reliquat des 3,2 Mt de déchets traités par le Groupe, puisqu'il assure leur meilleure valorisation, réduit leur volume et concentre leur dangerosité dans des « déchets de déchets » qu'il stocke en sécurité, isolés de tout contact avec la biosphère. Afin de mesurer les déchets générés par le Groupe, des pont-bascule sont installés à l'entrée et à la sortie des sites et mesurent les flux des installations.

Les statistiques sont basées sur la distinction européenne dans la nomenclature des déchets (R = recycling et D = disposal).

Aucun déchet du Groupe n'est réemployé ni réutilisé. Ils sont tous recyclés.

Cette augmentation en 2024 des déchets générés sortants s'explique par une fiabilisation du reporting. En effet, les refus de tri ont été pris en compte en 2024 comme déchet produit par l'activité du Groupe.

¹ Le pourcentage de déchets non recyclés comprend tous les déchets envoyés en élimination (catégorie réglementaire D). À ce titre, les déchets valorisés (catégorie réglementaire R) sur le plan énergétique ne sont pas pris en compte dans ce ratio.

2.2.6 TAXONOMIE EUROPÉENNE

Croissance responsable

Dans une logique de croissance responsable, le Groupe tient à prendre en compte ses parties prenantes lors de l'évaluation de ses impacts. La direction Développement Durable, en charge de l'intégration des enjeux de toutes les parties prenantes, est impliquée dans la définition de la stratégie de Séché Environnement (voir 2.4.6 *Gouvernance durable*). L'ensemble des objectifs et plans d'actions RSE participent à la création de valeurs environnementales et sociales partagées pour les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, l'État, les citoyens et la société.

Le modèle de Séché Environnement est basé sur la croissance des métiers de la transition écologique tant en interne (développement des activités existantes) qu'en externe (acquisition d'activités vertes). La nécessité d'une croissance responsable, notamment sous le prisme environnemental, est particulièrement prégnante lorsqu'il s'agit de s'implanter dans de nouveaux pays.

Les obligations réglementaires de la taxonomie verte européenne

La taxonomie européenne des activités durables ou règlement « Taxonomie » établit une liste d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, sur la base de critères techniques ambitieux et transparents. Depuis l'adoption du règlement européen UE/2020/852 du 18 juin 2020, dit « Taxonomie verte », les entreprises cotées doivent intégrer les résultats de l'analyse de l'éligibilité puis de l'alignement de leurs activités à la taxonomie au sein de leur DPEF (Déclaration de performance extra-financière) et nouvellement dans le rapport de durabilité. La taxonomie européenne poursuit l'objectif d'orienter les investissements vers les activités « durables ». Séché Environnement publie ses résultats conformément aux critères réglementaires, et ce, pour la quatrième année consécutive.

Les objectifs environnementaux considérés au sens de la Taxonomie sont les suivants :

- N° 1 : atténuation du changement climatique.
- N° 2 : adaptation au changement climatique.
- N° 3 : utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.
- N° 4 : transition vers une économie circulaire.
- N° 5 : prévention et réduction de la pollution.
- N° 6 : protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité est considérée comme alignée au regard d'un des 6 objectifs si elle :

- Contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux.

- Ne cause pas un préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux (principe du « Do no significant harm »).
- Respecte les garanties minimales sociales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies, des droits de l'Homme ou du droit du travail...).

Comme expliqué dans E1.IRO-1, Séché Environnement a réalisé un examen de l'ensemble de ses activités visant à déterminer les risques climatiques physiques pouvant les impacter et a initié un plan d'action afin d'adapter son activité aux risques dus au changement climatique. Cette stratégie d'adaptation vise à limiter les impacts des activités du Groupe sur l'environnement, ainsi qu'à limiter ses dépendances. Cette thématique est décrite de manière plus détaillée dans 2.2.1 ESRS E1 : Climat.

Garanties minimales

Le respect des garanties minimales sociales est fondamental pour Séché Environnement. Il s'agit d'un Groupe à taille humaine qui veille au respect des droits humains par ses activités et ses partenaires, ainsi que des droits des collaborateurs dans chacune de ses filiales. Depuis 2003, Séché Environnement est signataire des 10 principes du Global Compact, initiative des Nations Unies qui vise à intégrer au sein des stratégies d'entreprises des principes de respect des droits humains, du travail, de l'environnement, mais aussi de lutter contre la corruption. Le Groupe a publié *Le Code éthique*, document mis à jour en décembre 2024 afin de refléter ses ambitions grandissantes en la matière.

De surcroît, en septembre 2022, le Groupe a diffusé un Code de conduite concurrence, afin d'asseoir la volonté d'un engagement continu de respect des règles d'éthique des affaires et la conformité aux règles de la concurrence. Ce document a été transmis à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, indépendamment du niveau hiérarchique, la branche d'activité ou la zone géographique dans lesquels ils exercent. De même, il a été porté à la connaissance des partenaires commerciaux ainsi que des associations professionnelles auxquelles le Groupe participe.

Ainsi, le Groupe Séché respecte les garanties minimales énoncées par la plateforme sur la finance durable mise en place par la Commission européenne. Ces thèmes sont les suivants :

- Droits humains, y compris les droits des travailleurs.
- Pots-de-vin/corruption.
- Fiscalité.
- Concurrence loyale.

Ces thématiques énoncées ci-dessus sont traitées dans 2.4.1 ESRS G1 : Conduite des affaires.

Les activités de Séché Environnement dans la taxonomie verte

Les informations financières présentées ci-dessous correspondent aux définitions de l'article 8 du Règlement, précisant la manière de calculer les KPIs ainsi que les informations narratives à publier, et ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoint de la direction du développement durable, du contrôle de gestion et des équipes métier. Les informations financières extraites des systèmes d'information du Groupe (suivi des investissements, consolidation) ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle afin d'en assurer la cohérence avec le chiffre d'affaires contributif, les OPEX et les CAPEX au 31 décembre 2024.

Afin de traduire le caractère durable de l'ensemble des activités du Groupe, Séché Environnement publie l'information sur le niveau d'éligibilité de ses activités au regard des 6 objectifs environnementaux réglementaires, mais a également anticipé cette analyse pour les quatre autres objectifs volontaires sur l'alignement.

Méthodologie de calcul des KPI

La direction financière a identifié et isolé les chiffres d'affaires de chaque business unit qui compose les entités consolidées, et ce, sur tous les sites et filiales du Groupe. Le chiffre d'affaires a été analysé précisément en croisant les natures de gestion (niveau plus fin que le compte comptable) ainsi que l'activité associée à chaque flux. Il en a été fait de même avec les dépenses d'investissement et d'exploitation (CAPEX et OPEX) déployées. L'analyse a été menée selon les normes IFRS, de manière cohérente avec le reporting financier.

Le Groupe a ensuite confronté les critères d'éligibilité à la taxonomie, établis par l'Union européenne, à chaque code activité du Groupe afin d'isoler les activités non éligibles et non alignées.

Lorsque l'éligibilité et l'alignement de toutes les activités ont été analysés et déterminés, ces données ont été confrontées aux éléments financiers afin d'obtenir le pourcentage de chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX alignés à la taxonomie. Le Groupe a analysé chaque occurrence de CA, CAPEX, et OPEX puis, de la même façon que pour les critères substantiels, il y a eu une analyse pour définir si cela était éligible/aligné par rapport à la liste des DNSH dans les actes délégués. Le chiffre d'affaires analysé sous le prisme de la taxonomie est le chiffre d'affaires contributif.

Une méthode d'estimation a été mise en place pour calculer les OPEX. Elle consiste à analyser la part du CA par site et d'en extrapoler la part des OPEX (ces deux KPI étant particulièrement liés compte tenu de l'activité du Groupe). Les CapEx et Opex cadré dans le cadre du reporting taxonomie comprennent les CapEx et Opex de type A (directement liés à l'activité), B (faisant partie d'un plan visant à augmenter la part des activités éligibles/alignées sur 5 ans) et C (individuellement durable). La majorité des CapEx et OpEx sont de type A.

Les subventions sont le cas échéant comptabilisées en compte de résultat et ne constituent donc ni un élément de chiffre d'affaires ni un CAPEX.

Afin d'éviter une double comptabilisation des données au niveau site, des tests de cohérences sont réalisés afin de procéder à l'élimination des interconnexions.

Évolutions de reporting taxonomie par rapport à l'année N-1

Méthodologie :

- L'IFRS 16 a été inclus dans le calcul CAPEX, et les OPEX ont été soustraits pour éviter la double comptabilisation d'IFRS 16 à la fois dans les OPEX et les CAPEX afin d'améliorer la robustesse du reporting Taxonomie.
- Migration des activités cycle de l'eau auparavant dans la 2.4. Dépollution de sites et zones contaminés dans la 5.3. Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées afin d'améliorer la robustesse du reporting taxonomie.
- L'activité « 10.1 – Objectif adaptation – Assurance autre que sur la vie : couverture des dangers liés au climat » a été retirée car l'activité était non significative par rapport à l'ensemble de l'activité d'urgence intervention. Cette activité a été migrée vers la 14.1 « service d'urgence » afin de simplifier la lecture de nos activités taxonomiques.
- À la suite de l'acquisition d'ECO, l'entité a été intégrée dans le périmètre Taxonomie afin de s'aligner avec le périmètre financier.
- Un travail de collecte et d'analyse approfondi a permis d'aligner 5 % du transport de déchets dangereux d'Interwaste et 100 % de celui d'ECO afin d'améliorer la robustesse du reporting Taxonomie.
- En dehors des évolutions méthodologiques, les variations N/N-1 sont plutôt stables pour les indicateurs de la taxonomie du chiffre d'affaires (CA) et des Opex. La forte augmentation des Capex alignés s'explique par l'acquisition d'ECO et l'inclusion des actifs d'acquisitions de la filiale singapourienne dans le reporting de la taxonomie.

Détail alignement du CA

Exercice financier N	Code (a)	CA (€)	Année Part du CA (%)	Critères de contribution substantielle			Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm) (h)				Garanties minimales (O,N)	Proportion du CA alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie d'activité					
				Atténuation du changement climatique (O,N;N/EL)	Adaptation au changement climatique (O,N;N/EL)	Eau (O,N;N/EL)	Pollution (O,N;N/EL)	Economie circulaire (O,N;N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O,N;N/EL)	Atténuation du changement climatique (O,N)			Adaptation au changement climatique (O,N)	Eau (O,N)	Pollution (O,N)	Economie circulaire (O,N)	Biodiversité et écosystèmes (O,N)	Catégorie (activité habitante) (H)
A. Activités éligibles à la taxonomie																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	227 566 238,03	20 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	19,65 %	
2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	120 048 577,45	11 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	8,77 %	
2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	84 337 181,31	8 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	18,48 %	
2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	72 914 043,58	7 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5,19 %	
2.6. Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie	CE	6 165 393,26	1 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,61 %	
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE	25 745 548,88	2 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,79 %	
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	0,00	0 %	OUI	N	N	N	N	N	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0,00 %	
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	2 450 124,34	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,38 %	
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	27 069 648,11	2 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,34 %	
4.8 Production d'électricité par bioénergie	CCM	16 869 530,64	2 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,36 %	
5.3. Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM	101 297 399,71	9 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,00 %	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	5 540 260,91	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,64 %	
14.1. Services d'urgence	CCA	53 124 566,06	5 %	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	7,52 %	
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) [A.1]		743 128 512,28	66,92 %	13,80 %	4,78 %	0,00 %	38,90 %	9,44 %	0,00 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	69,71 %	
Dont habitante (%)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
Dont transitoire (%)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	16 745 659,51	1,51 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL								1,44 %	
2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	22 181 137,62	2,00 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL								2,01 %	
2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	6 213 226,54	0,56 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL								0,01 %	
2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	22 713 004,31	2,05 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL								1,72 %	
2.6. Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie	CE	0,00	0,00 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL								0 %	
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE	17 528 081,37	1,58 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL								1,34 %	
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	13 165 945,18	1,19 %	OUI	N	N	N	N	N								1,49 %	
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	0,00	0,00 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %	
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	0,00	0,00 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %	
4.8 Production d'électricité par bioénergie	CCM	3 453 615,92	0,31 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,15 %	
5.3. Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM	7 379 814,58	0,66 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	64 344 874,93	5,79 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								6,21 %	
14.1. Services d'urgence	CCA	0,00	0,00 %	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %	
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) [A.2]		173 725 359,95	15,65 %	7,96 %	0,00 %	0,00 %	4,07 %	3,62 %	0,00 %								14,37 %	
CA des activités éligibles à la taxonomie (A1 + A2)		916 853 872,23	82,57 %	21,76 %	4,78 %	0,00 %	42,97 %	13,06 %	0,00 %									
B. Activités non éligibles à la taxonomie (%)																		
CA des activités non éligibles à la taxonomie		193 548 343,42	17 %															
Total (A+B)		1 110 402 215,65	100 %															

01

02

03

04

05

06

07

08

Détail alignement CAPEX

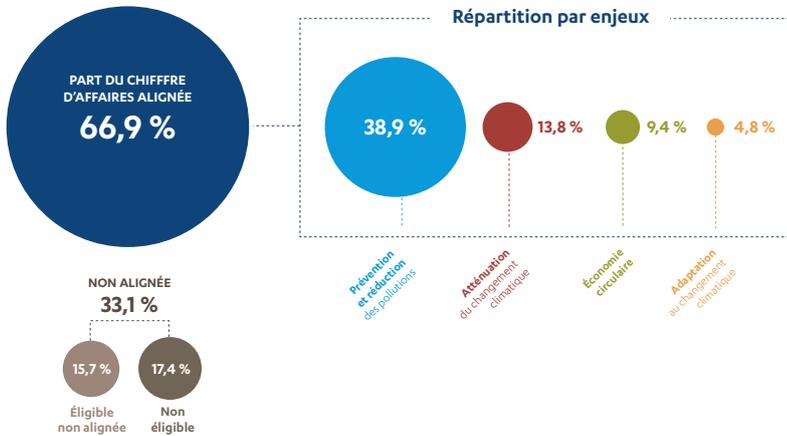
Exercice financier N	Code (a)	CapEx (€)	Année	part du CapEx (%)	Critères de contribution substantielle					Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not SignifiCapExntly Harm) (h)					Garanties minimales (O,N)	Proportion du CapEx alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	CapEx Catégorie d'activité		
					Atténuation du changement climatique (O,N;N/EL)	Adaptation au changement climatique (O,N;N/EL)	Eau (O,N;N/EL)	Pollution (O,N;N/EL)	Economie circulaire (O,N;N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O,N;N/EL)	Atténuation du changement climatique (O,N)	Adaptation au changement climatique (O,N)	Eau (O,N)	Pollution (O,N)			Economie circulaire (O,N)	Biodiversité et écosystèmes (O,N)	CapEx Catégorie (activité) habitante (H)
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	1 042,32542	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	4,52 %	
2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	190 967,3194	63 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	17,88 %	
2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	3 890,596363	1 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12,32 %	
2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	11 203,88931	4 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	9,24 %	
2.6. Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie	CE	278,8845783	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,19 %	
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE	1 410,969592	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,97 %	
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	0,00	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0%	
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	2 438,74043	1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,89 %	
4.8 Production d'électricité par bioénergie	CCM	21,922	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,00 %	
5.3. Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM	1 951,37798	1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,00 %	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	88,5	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,37 %	
14.1. Services d'urgence	CCA	2 096,046103	1 %	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,74 %	
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		215 390,57	71,43 %	1,49 %	0,70 %	0,00 %	64,97 %	4,28 %	0,00 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	50,12 %	
Dont habitante (%)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		
Dont transitoire (%)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %										
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	1 788,138136	1 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL									0,02 %	
2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	7 854,107725	3 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL									5,49 %	
2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	1 118,648447	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL									0 %	
2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	46 230,47125	15 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL									5,99 %	
2.6. Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie	CE	0	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL									0 %	
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE	5,201152181	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL									0 %	
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base		1 827,404745	1 %															1,3 %	
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	0	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0 %	
4.8 Production d'électricité par bioénergie	CCM	0	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0 %	
5.3. Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM	51,41885	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0 %	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	1 109,257003	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									1,45 %	
14.1. Services d'urgence	CCA	0	0 %	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0 %	
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		59 984,65	19,89 %	0,38 %	0,00 %	0,00 %	3,57 %	15,33 %	0,00 %									14,25 %	
CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A1 + A2)		275 375,2185	91,32 %	1,88 %	0,70 %	0,00 %	68,54 %	19,61 %	0,00 %										
B. Activités non éligibles à la taxonomie (%)																			
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie		26 158,40705	8,7 %																
Total (A+B)		301 533,63	100,0 %																

Détail alignement OPEX

Exercice financier N	Code (a)	OpEx (€)	Année Part du OpEx (%)	Critères de contribution substantielle			Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm) (h)					Garanties minimales (O,N)	Proportion du OpEx alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	OpEx catégorie d'activité (activité habilitante) (H)	OpEx catégorie d'activité (activité transitoire) (T)		
				Atténuation du changement climatique (O,N;N/EL)	Adaptation au changement climatique (O;N;N/EL)	Eau (O;N;N/EL)	Pollution (O;N;N/EL)	Economie circulaire (O;N;N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O;N;N/EL)	Atténuation du changement climatique (O;N)	Adaptation au changement climatique (O;N)					Eau (O;N)	Pollution (O;N)
A. Activités éligibles à la taxonomie																	
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																	
2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	15 244 701,14	12 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	6,91 %
2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	17 139 560,08	13 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	11,39 %
2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	11 771 572,76	9 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	24,71 %
2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	4 214 133,85	3 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,39 %
2.6. Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie	CE	428 770,28	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,45 %
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE	2 320 246,15	2 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,94 %
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	0 %	0 %	OUI	N	N	N	N	N	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0,00 %
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	289 187,73	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,31 %
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	5 937 073,33	5 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5,63 %
4.8 Production d'électricité par bioénergie	CCM	3 965 060,48	3 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,11 %
5.3. Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM	11 320 496,50	9 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,00 %
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	413 175,11	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,44 %
14.1. Services d'urgence	CCA	4 991 718,92	4 %	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	6,67 %
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		78 035 696,32	61,17 %	17,19 %	3,91 %	0,00 %	34,61 %	5,46 %	0,00 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	64,95 %
Dont habitante (%)			0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
Dont transitoire (%)			0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																	
2.1. Collecte et transport de déchets dangereux	PPC	1 833 613,108	1 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL								1,39 %
2.2. Traitement des déchets dangereux	PPC	3 035 753,345	2 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL								1,48 %
2.4. Dépollution de sites et zones contaminés	PPC	531 979,5637	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL								0,01 %
2.4. Traitement des déchets dangereux	CE	1 592 453,966	1 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL								1,32 %
2.6. Dépollution et démantèlement des produits en fin de vie	CE	0	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL								0 %
2.7. Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE	1 498 407,818	1 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL								1,26 %
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM	984 327,9641	1 %	N	N	N	N	N	N								0,91 %
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	0	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM	0	0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %
4.8 Production d'électricité par bioénergie	CCM	1 055 345,034	1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,44 %
5.3. Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM	908 005,0253	1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	CCM	9 609 239,798	8 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								8,96 %
14.1. Services d'urgence	COPEX	0,00	0 %	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		21 049 125,62	16,50 %	9,84 %	0,00 %	0,00 %	4,23 %	2,42 %	0,00 %								15,77 %
OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A1 + A2)		99 084 821,95	77,67 %	27,03 %	3,91 %	0,00 %	38,85 %	7,88 %	0,00 %								
B. Activités non éligibles à la taxonomie (%)																	
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		28 489 471,64	22,33 %														
Total (A+B)		127 574 293,59	100 %														

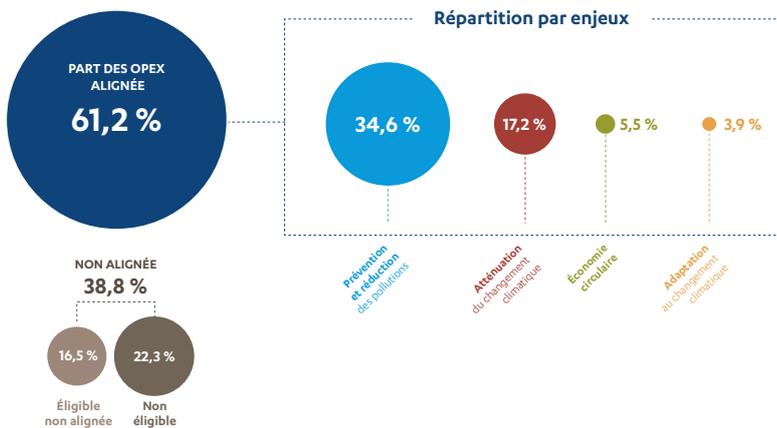
L'analyse des résultats de l'alignement à la taxonomie européenne des activités de SéchÉ Environnement est la suivante :

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES ALIGNÉE AUX OBJECTIFS TAXONOMIQUES



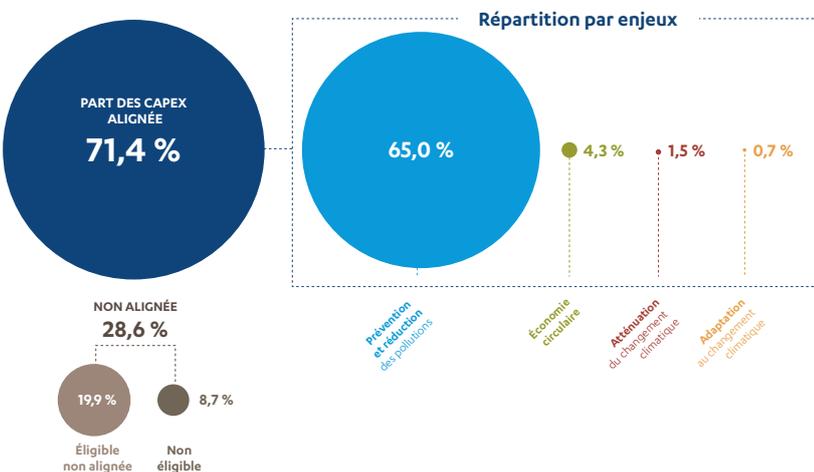
Taxinomie par objectif	Part du CA/CA total	
	Alignée	Éligible
CCM	13,8 %	21,8 %
CCA	4,8 %	4,8 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	9,4 %	13,1 %
PPC	38,9 %	43,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %

PART DES OPEX ALIGNÉE AUX OBJECTIFS TAXONOMIQUES



Taxinomie par objectif	Part des OpEx/Total des OpEx	
	Alignée	Éligible
CCM	17,2 %	27,0 %
CCA	3,9 %	3,9 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	5,5 %	7,9 %
PPC	34,6 %	38,8 %
BIO	0,0 %	0,0 %

PART DES CAPEX ALIGNÉE AUX OBJECTIFS TAXONOMIQUES



Taxinomie par objectif	Part des CapEx/Total des CapEx	
	Alignée	Éligible
CCM	1,5 %	2,5 %
CCA	0,7 %	0,7 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	4,3 %	19,6 %
PPC	65,0 %	68,5 %
BIO	0,0 %	0,0 %

Cette année, pour le reporting réglementaire :

- 82,6 % du chiffre d'affaires, 91,32 % des CAPEX et 77,7 % des OPEX sont éligibles ;
- 66,9 % du chiffre d'affaires, 71,43 % des CAPEX et 61,2 % des OPEX sont alignés.

Les critères de contribution à l'économie circulaire et à la prévention et réduction des pollutions sont les deux objectifs de la taxonomie sur lesquels les activités du Groupe sont les plus alignées.

À noter que la Commission européenne a publié un projet de Foire aux Questions (FAQs) le 19 décembre 2022 relatif à l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions légales en lien avec la taxonomie européenne. Dans ce projet de document, la Commission européenne considère que l'activité « Valorisation de matière à partir de déchets non dangereux » en section 5.9, répondant à l'objectif d'atténuation au changement climatique, ne couvre pas les centres de tri de déchets. Bien que ce document n'ait pas de valeur réglementaire, Sécché Environnement a fait le choix d'analyser l'alignement de ses installations de tri de déchets au regard de l'activité « Tri et valorisation matière des déchets non dangereux » en section 2.7, qui répond à l'objectif de transition vers une économie circulaire.

Les activités de gestion et traitement des déchets dangereux :

Les activités de gestion des déchets dangereux sont en quasi-totalité alignées avec la taxonomie européenne. Sont donc alignées, les activités de collecte et transport des déchets dangereux triés à la source, le traitement des déchets dangereux pour valorisation matière (i.e. : régénération de solvants et du brome), le traitement des déchets dangereux pour prévention et contrôle des pollutions (i.e. : incinération de déchets dangereux, stabilisation, traitement physico-chimique, banalisation des déchets de soins à risques infectieux, tri et prétraitement) ainsi que le démantèlement d'équipements en fin de vie (i.e. : activités de gestion des bouteilles de gaz dangereux et des transformateurs électriques pollués aux PCB).

Ne sont pas alignées avec les critères de durabilité de la taxonomie européenne, les activités d'élimination en installation de stockage de déchets dangereux ainsi que la majeure partie des activités de gestion de déchets dangereux opérées en dehors de l'Union européenne. En effet, ces dernières n'utilisent pas comme référence les réglementations européennes (norme EURO, directive sur les émissions industrielles...) dont le respect est nécessaire à l'alignement des activités.

Les activités de gestion et de traitement des déchets non dangereux :

Les activités de gestion des déchets non dangereux de Sécché Environnement sont peu éligibles et alignées avec la taxonomie européenne. Les activités liées à la gestion des déchets non dangereux éligibles et alignées se limitent ainsi à la revente de matières recyclées, au tri et à la valorisation des déchets non dangereux, ainsi qu'à la plupart des activités de collecte et de transport de déchets non dangereux triés à la source.

Ne sont pas éligibles et alignées les activités d'incinération de déchets non dangereux, y compris celles relevant de la valorisation, et les activités d'élimination en installation de stockage de déchets non dangereux. De même, la production et la valorisation de combustibles solides de récupération (CSR) n'est ni éligible ni alignée à la taxonomie, tout comme les activités d'incinération de déchets non dangereux. Enfin, la majeure partie des activités de gestion de déchets non dangereux opérées en dehors de l'Union européenne ne sont pas alignées avec la taxonomie. En effet, ces dernières n'utilisent pas comme référence les réglementations européennes (norme EURO, directive sur les émissions industrielles...) dont le respect est nécessaire à l'alignement des activités.

Les activités liées à la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base :

Les activités de purification de produits usagés en vue de la mise sur le marché de produits chimiques organiques de base sont entièrement éligibles, néanmoins elles ne sont pas alignées car le Groupe n'a pas effectué l'analyse de cycle de vie (ACV) de ces produits, condition *sine qua non* à leur alignement.

Les services à l'environnement et activités de dépollution :

Les activités des filiales de services à l'environnement de Sécché Environnement sont pour la plupart éligibles et alignées à la taxonomie européenne, qu'il s'agisse d'activités de remédiation (i.e. désamiantage, démolition, décontamination, assainissement et nettoyage chimique), des activités de transport ou encore de prestations d'assurance des atteintes à l'environnement.

Les activités de production d'énergie renouvelables à partir de déchets :

Les activités de production d'énergies renouvelables de Sécché Environnement sont pour la plupart éligibles et alignées avec les critères de durabilité de la taxonomie européenne et notamment la production d'électricité et la cogénération à partir de biogaz, la production de chaleur renouvelables et de récupération, notamment issues de l'incinération de déchets dangereux, ou encore la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques.

01

02

03

04

05

06

07

08

Activités liées au nucléaire

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté	NON

Activités liées au gaz fossile

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

2.3 INFORMATIONS SOCIALES

Ce chapitre est dédié aux enjeux sociaux qui sont déclinés par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de double matérialité. Il décrit l'état des lieux de cette thématique, les mesures d'atténuation des risques, ainsi que les indicateurs de suivi, les objectifs et les plans d'action

lancés ou à venir. Les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquels le Groupe contribue y sont également indiqué.

Identification des ODD et cibles associées

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE		CORRESPONDANCE CHEZ SÉCHÉ ENVIRONNEMENT DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ	
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	Cible 3.6	Prévention santé-sécurité	<div style="border: 1px dashed green; padding: 5px;"> CHAPITRE 2.3.1 ESR S1 : Effectifs de l'entreprise </div>
	Cible 3.9	Politique santé-sécurité : évaluation des risques professionnels et des risques chimiques	
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	Cible 5.5	Taux de féminisation Femmes dans l'encadrement Index égalité professionnelle	<div style="border: 1px dashed red; padding: 5px;"> CHAPITRE 2.3.1 ESR S1 : Effectifs de l'entreprise </div>
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	Cible 8.2	Salariés formés – heures de formation des salariés	<div style="border: 1px dashed orange; padding: 5px;"> CHAPITRE 2.3.1 ESR S1 : Effectifs de l'entreprise </div>
	Cible 8.5	Contrats permanents – rémunération – salaire décent	
	Cible 8.8	Couverture par des conventions collectives – couverture par des représentants du personnel Accidents du travail – TFI – TG	
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	Cible 9.2	Création d'emploi	<div style="border: 1px dashed orange; padding: 5px;"> CHAPITRE 2.3.3 ESR S3 : Communautés affectées </div>
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	Cible 10.3	Lutte contre la discrimination Emploi de personnes en situation de handicap	<div style="border: 1px dashed red; padding: 5px;"> CHAPITRE 2.3.1 ESR S1 : Effectifs de l'entreprise </div>
	Cible 10.4	Politique de recrutement, politique de mobilité interne de handicap dans l'entreprise	
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	Cible 12.2	Politique d'achats responsables	<div style="border: 1px dashed orange; padding: 5px;"> CHAPITRE 2.3.2 ESR S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur </div>
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	Cible 16.6	Visiteurs sur les sites	<div style="border: 1px dashed blue; padding: 5px;"> CHAPITRE 2.3.3 ESR S3 : Communautés affectées </div>
	Cible 16.7	Politique de communication	<div style="border: 1px dashed blue; padding: 5px;"> CHAPITRE 2.3.1 ESR S1 : Effectifs de l'entreprise </div>
	Cible 16.b	Droit d'alerte	

OBJECTIFS
1) CA contributif proche du milliard d'€
 périmètre constant
2) TFI < 7 et TG < 0,7
 d'ici en 2026

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08

2.3.1 ESRS S1 : EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

S1.SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

La chaîne de valeur a été prise en compte dans le cadre de la consultation des parties prenantes réalisée par Tennaxia. Les types de parties prenantes sondées incluaient des clients publics tels que des collectivités locales et des entreprises, des fournisseurs, des sous-traitants, ainsi que des bureaux d'études techniques qui accompagnent le Groupe. Ces parties prenantes ont pu s'exprimer sur la priorisation des enjeux de Séché Environnement, notamment concernant les

thématiques « Éthique des affaires » et « Achats responsables et travailleurs de la chaîne de valeur », lesquelles abordent les questions liées aux droits humains.

Il est important de noter que la portée des impacts, risques et opportunités identifiés par Séché Environnement concerne non seulement ses propres activités, mais également celles de sa chaîne de valeur, en amont et en aval.

S1.SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4).

Nota bene : Plusieurs sujets sociaux de l'ESRS S1 ont été considérés comme non matériels dont : « diversité », « dialogue social », et « équilibre vie professionnelle et vie privée » (ceux présents dans les enjeux « Écoute et engagement des collaborateurs » et « Égalité des chances et respect de la diversité »). Cependant, dans un souci de transparence, Séché Environnement reportera sur l'ensemble des points de données de l'ESRS S1. Le caractère réglementaire (quand l'enjeu est matériel) ou volontaire (quand l'enjeu n'est pas matériel) de ces informations sera signalé.

Santé et sécurité des salariés

Impacts

La nature des métiers opérationnels au sein du Groupe Séché expose les collaborateurs de terrain présents sur les sites ICPE du Groupe à différents risques (accidents du travail, troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, maladies professionnelles, etc.) qu'il est essentiel de minimiser. En effet, les risques professionnels des métiers du Groupe sont identiques aux risques classiques d'une exploitation industrielle. Aussi, certaines activités nécessitent la manipulation de produits potentiellement dangereux pour la santé (déchets toxiques, amiante, PCB) pouvant potentiellement, en cas d'absence de maîtrise des risques, être à l'origine d'accidents ou de maladies professionnelles.

Risques

Le Groupe est exposé à un risque opérationnel et à des pertes d'exploitation en cas de survenance d'accidents sur ses sites. Le risque réputationnel est également important, car un environnement perçu comme peu sécurisé pour les collaborateurs internes ou externes pourrait nuire à la capacité de Séché à attirer des talents, tout en fragilisant la volonté de ses clients de poursuivre leur collaboration. Enfin, le risque réglementaire est également significatif

puisque si Séché ne se conforme pas aux réglementations locales strictes en matière de santé et sécurité, cela pourrait entraîner des sanctions financières ou, dans certains cas, des arrêts d'exploitation.

Opportunités

Le Groupe a l'opportunité de créer un environnement sain et d'en faire un atout différenciant auprès de ses parties prenantes, notamment ses clients, fournisseurs, et les collectivités locales.

Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences

Impacts

Compte tenu de la nature industrielle des activités de Séché Environnement, le Groupe peut avoir un impact négatif sur le développement du capital intellectuel de ses collaborateurs, entraînant une déperdition de compétences spécifiques au domaine, ce qui peut mettre en danger le bon fonctionnement des opérations quotidiennes. Cela vise tout nos collaborateurs.

Risques

Le Groupe pourrait rencontrer des risques opérationnels et financiers s'il ne parvient pas à former et retenir les talents, particulièrement dans les secteurs en forte tension ou sur des postes difficiles à remplacer. Il est également exposé au risque de non-conformité réglementaire, ce qui entraînerait des risques réputationnels et financiers.

Opportunités

Le Groupe a l'opportunité de renforcer les compétences de ses collaborateurs, d'améliorer leur productivité, et ainsi d'augmenter le chiffre d'affaires. C'est aussi une chance de développer une marque employeur attractive et ainsi d'attirer des talents sur des métiers en tension, en positionnant Séché comme un acteur différenciant sur le marché.

Conditions de travail et bien-être des collaborateurs

Impacts

La couverture par convention collective, salaire décent, sécurité de l'emploi et gestion du temps de travail sont des facteurs clés de réussite. Séché Environnement pourrait avoir des impacts négatifs sur le bien-être des collaborateurs en raison d'une dégradation des conditions de travail, de versements de salaires insuffisants, et de l'absence de convention collective, notamment pour les collaborateurs à l'international hors d'Europe, dans des pays où la réglementation est moins stricte.

Risques

Sur le plan juridique, Séché Environnement s'expose à des poursuites, des amendes et des sanctions pour non-respect du droit du travail. Cela pourrait entraîner des coûts importants pour l'entreprise tels que des rappels de salaires, des indemnités ou des pénalités. Financièrement, ces pratiques peuvent entraîner des redressements sociaux, un taux de rotation élevé des employés, et des difficultés de recrutement, augmentant ainsi les coûts de gestion du personnel. De plus, l'image de l'entreprise peut être gravement affectée, nuisant à sa réputation auprès des clients, partenaires et futurs employés. Sur le plan éthique, l'entreprise pourrait être accusée d'exploitation, nuisant à sa réputation en matière de responsabilité sociale (RSE).

Opportunités

Développer la marque employeur de Séché Environnement est essentiel pour attirer de nouveaux talents et fidéliser les collaborateurs actuels. En renforçant sa marque employeur, Séché peut accroître l'engagement et la productivité des collaborateurs, tout en réduisant le turnover et en optimisant les performances internes.

Égalité des chances et respect de la diversité

Volontaire non matériel

Impacts

Séché a des impacts positifs sur cet enjeu en promouvant l'égalité femme-homme, en embauchant des personnes en situation de handicap et en promouvant la non-discrimination à l'embauche.

S1-1 – Politiques liées au personnel de l'entreprise

Séché Environnement a mis à jour en décembre 2024 son Code éthique formalisant ainsi plusieurs engagements ESG notamment sur le plan social et des droits humains. L'objectif de ce document est de présenter les grandes lignes de la démarche de Séché Environnement en matière de développement durable. Il inclut également un Code de comportement individuel fournissant des règles de conduite. Ces règles, combinées au sens des responsabilités de chacun, servent de référence à l'ensemble du Groupe. Partout où Séché Environnement est présent, ces lignes directrices sont destinées à être déployées dans l'ensemble des sites et de la chaîne de valeur (notamment clients et fournisseurs). Au-delà des engagements énoncés, il est impératif que les activités de Séché Environnement soient menées en cohérence avec les législations nationales et

Risques

Le Groupe est à risque réputationnel et financier en cas de non-respect de la réglementation en vigueur (Index égalité femme-homme, féminisation des instances de direction, etc.)

Opportunités

Développer une culture d'engagement interne à l'entreprise et limiter l'absentéisme.

Écoute et engagement des collaborateurs

Volontaire non matériel

Impacts

Séché Environnement favorise l'engagement de ses collaborateurs en instaurant un climat de confiance et de respect mutuel pour développer le sentiment d'appartenance de ses collaborateurs et prévenir des conflits sociaux. Cependant, en cas de mauvaise prise en charge du sujet, Séché pourrait connaître des impacts négatifs sur le climat social au sein de l'organisation, entraînant une diminution de l'engagement des collaborateurs et accroissant les risques de conflits sociaux. Cela vise tous nos collaborateurs.

Risques

Le Groupe pourrait rencontrer des risques opérationnels et financiers modérés en cas de survenance de mauvaise gestion des risques psychosociaux et d'un fort taux d'absentéisme. Un tel environnement de travail pourrait également conduire à une multiplication des grèves du personnel, affectant directement le chiffre d'affaires du Groupe.

Opportunités

Le Groupe a l'opportunité de renforcer la culture d'engagement interne à l'entreprise et de mettre en place de nouvelles solutions afin de limiter l'absentéisme.

internationales auxquelles le Groupe est strictement tenu de se conformer.

Au-delà des ODD qui sont présentés à chaque grande partie introductive, Séché Environnement s'engage depuis 2003 à partager les valeurs du Global Compact, une initiative internationale visant à promouvoir le développement durable qui réunit plus de 20 000 participants dans plus de 160 pays. Cet engagement volontaire se fonde sur le respect de 10 principes inspirés des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Le respect des principes du Global Compact permet également d'aligner la stratégie de Séché Environnement sur l'agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) et ses 169 cibles. Séché Environnement est pleinement conscient de l'importance des ODD et du

rôle que les entreprises sont appelées à jouer. Pour cela, le Groupe a identifié les objectifs et les cibles auxquels il contribue de manière directe ou indirecte en relation avec son activité. En réalisant cette analyse, le Groupe a garanti un suivi et une lisibilité interne et externe sur ses actions et ses impacts.

Ce Code éthique s'applique au niveau :

- Du Groupe ;
- De chaque entité / site du Groupe Séché Environnement en France et à l'international ;
- Individuel à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;
- Auprès de la chaîne de valeur (fournisseurs, prestataires de service et clients).

Santé et sécurité des salariés

La prévention des risques professionnels comprend l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des collaborateurs, améliorer les conditions de travail, veiller au bien-être au travail et tendre vers le 0 accident. C'est une obligation réglementaire qui s'impose à l'employeur et dont les principes généraux sont actés dans le Code du Travail.

Elle s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale des entreprises, visant à éliminer, sinon réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles et à en limiter les conséquences humaines, sociales et économiques.

Dans ce cadre, Séché Environnement place la Qualité, la Santé et la Sécurité au cœur de ses activités. Son engagement est fondé sur le respect des personnes, des parties prenantes et de l'environnement qui l'entourent.

Veiller à la santé et la sécurité de ses collaborateurs est la préoccupation absolue de l'entreprise. Pour cela, Séché s'engage à fournir les meilleures conditions de travail et à atteindre un haut niveau de qualité de vie au travail sur l'ensemble de ses sites. Il accompagne, forme et équipe ses collaborateurs en conséquence. Chaque site possède du personnel compétent en QSSE (qualité, santé, sécurité, environnement), et peut s'appuyer sur une direction QSSE Groupe, un réseau de préventeurs santé/sécurité Groupe, et d'une équipe exposition risques chimiques Groupe.

Les plans d'actions sont élaborés autour des 2 axes suivants :

- Renforcer une culture santé et sécurité sur les sites.
- Tendre vers le 0 accident de travail et 0 maladie professionnelle dus aux activités.

Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences

Le Groupe croit fermement que le capital humain est son atout le plus précieux. Sa politique de formation et de gestion des compétences vise à cultiver un environnement propice à l'apprentissage continu, à l'épanouissement professionnel et à l'amélioration constante de ses performances.

Séché Environnement est convaincu que la motivation et la mobilisation des femmes et des hommes de l'entreprise constituent une richesse et un véritable avantage compétitif. C'est pourquoi Séché Environnement s'attache à attirer, former, développer et fidéliser ses collaborateurs à tous les niveaux de qualification et dans tous les bassins d'emplois où il est présent.

Par ailleurs, il existe un risque que le Groupe soit amené à perdre certaines compétences et ne soit pas en mesure de les remplacer rapidement malgré la mise en place d'une politique de suivi des collaborateurs et de gestion des carrières, de tutorat, de cursus de formations ainsi que d'identification des compétences clés dans le Groupe.

Séché Environnement s'engage à former ses collaborateurs, développer les talents et offrir des opportunités d'évolution de carrière afin de tirer le plein potentiel de chacun, et, in fine, favoriser l'épanouissement personnel de ses collaborateurs grâce à son plan de développement des compétences.

Conditions de travail et bien-être des collaborateurs

Le Groupe croit fermement que des employés épanouis et en bonne santé sont la clé de son succès collectif. C'est pour cette raison que le Groupe s'engage à concevoir un environnement de travail collaboratif, stable, sûr, et où chaque collaborateur peut se réaliser professionnellement et personnellement.

Afin d'améliorer l'organisation du temps de travail et l'équilibre entre la vie privée et professionnelle, le Groupe a adopté depuis plusieurs années une politique en matière d'égalité professionnelle et de qualité de vie au travail. Cette politique démontre l'engagement de l'entreprise envers ses employés et sa volonté de créer un environnement de travail propice à la productivité et à l'épanouissement personnel.

Le Groupe est attentif au bien-être de ses collaborateurs. Pour ce faire, il entend :

- Poursuivre ses actions qui contribuent à son attractivité sur le marché de l'emploi ainsi qu'à la fidélisation de ses collaborateurs.
- Continuer d'appliquer sa charte de télétravail aux collaborateurs éligibles.
- Poursuivre les actions pouvant améliorer la qualité de vie au travail.

Droits humains et des travailleurs et interdiction du travail des enfants

Séché Environnement croit fermement en la dignité et les droits fondamentaux de chaque individu et s'engage donc à respecter les droits humains et des travailleurs, en accordant une attention particulière à l'interdiction du travail des enfants. Le Groupe est déterminé à créer un environnement de travail éthique et responsable, où toutes les formes d'exploitation des enfants sont strictement prohibées.

Conformément aux principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux normes internationales, Séché Environnement veille à ce que ses collaborateurs aient l'âge légal pour travailler et que leur travail soit volontaire, rémunéré, sûr et ne porte pas atteinte à leur bien-être.

L'entreprise s'engage à mettre en place des mécanismes de surveillance et de conformité afin de garantir le respect de ces principes, et travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs et partenaires pour promouvoir ces valeurs dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Les engagements du Groupe sur cet enjeu sont les suivants :

- Garantir que 100 % des entités de Séché Environnement respectent les lois et réglementations relatives à l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
- S'assurer que les process RH (recrutement et proposition de poste) intègrent les principes de l'ambition ci-dessus pour 100 % des salariés internes et externes du Groupe.

Égalité des chances et respect de la diversité

Volontaire non matériel

Promouvoir la diversité et l'égalité au sein de l'entreprise est un axe stratégique important dans le cadre de la démarche responsable de Séché Environnement. Le Groupe croit en la force de la diversité, qui enrichit la culture d'entreprise, renforce sa créativité et contribue à son succès global. Miser sur la diversité, c'est avant tout un enjeu d'équité sociale, mais aussi une opportunité d'attirer des talents et améliorer la marque employeur du Groupe.

Séché Environnement s'engage à garantir :

- Un processus RH équitable et non discriminant lors des recrutements, suivi du plan de carrière et processus de rémunération ;
- Un accès à l'emploi non discriminant et à prohiber toutes discriminations en lien avec l'état de santé, le genre, l'âge, le sexe, les idéologies philosophiques, la situation familiale, la grossesse, le handicap, les mœurs, la nationalité, et tout autre comportement discriminatoire non listé ci-dessus.

S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

La qualité du dialogue social dans le Groupe entre la Direction et les représentants du personnel est d'une part, une exigence éthique, et d'autre part, un gage d'efficacité et de performance. En effet, cela permet d'améliorer l'écoute, la mobilisation et l'implication des collaborateurs. À cet égard, le Groupe encourage la négociation et la signature d'accords d'entreprises au plus près des besoins et des attentes du terrain.

Les objectifs du Groupe relatifs à la diversité et l'égalité des chances sont les suivants :

- Améliorer le taux de féminisation du Groupe, de l'encadrement et du conseil d'administration afin de poursuivre l'amélioration des scores de l'index égalité femme – homme pour la France.
- Continuer de développer la politique handicap.
- Poursuivre la formation des collaborateurs pour les sensibiliser sur la non-discrimination notamment dans les processus de recrutement.
- Améliorer le pourcentage de collaborateurs de moins de 30 ans et de plus de 55 ans.

Écoute et engagement des collaborateurs

Volontaire non matériel

La création d'environnements favorables à l'expression des besoins, des idées, des préoccupations et des améliorations représente une opportunité pour le Groupe de renforcer ses liens avec ses collaborateurs, de créer du sens et de la cohésion, d'améliorer la productivité, la créativité et l'innovation, ainsi que de contribuer à la rétention des talents et à la performance globale de l'entreprise. Une communication et une écoute efficaces et transparentes passent par l'encouragement à la participation active et au respect des droits de libre expression et de représentation. Les instances représentatives du personnel présentes au sein des filiales permettent d'assurer un dialogue social constructif et transparent.

Le Groupe entend continuer à rester accessible et à l'écoute du terrain. Par ailleurs, le circuit court de décision interne permet à Séché Environnement d'être flexible, réactif et adaptable.

Séché Environnement s'engage ainsi à :

- Continuer à organiser des réunions régulières au sein des entités de travail (réunions de service, réunions d'équipe...) pour faciliter l'expression directe et collective.
- Permettre aux salariés et leurs représentants, lors de ces réunions, de poser des questions relatives aux conditions de travail, à l'organisation de l'activité, à la production au sein des unités de travail, à l'exclusion des problématiques relatives au statut collectif et aux contrats de travail.
- Apporter des réponses aux questions formulées.

Le processus de dialogue social chez Séché Environnement a été mis en place afin de répondre aux attentes réglementaires françaises concernant le dialogue social et les interactions avec les Comités Sociaux et Économiques (CSE). Une fois par an, chaque CSE des filiales françaises de Séché Environnement est convié par l'employeur afin de négocier des accords, valider les documentations obligatoires comme le présent rapport de durabilité et le rapport de gestion dans son ensemble. Y sont notamment évoqués les différents impacts décrits dans SBM-3 en lien

avec l'effectif propre de Séché. Le représentant du personnel est la personne en charge du dialogue avec l'employeur.

Les types d'accords signés sont notamment liés aux accords sur l'égalité professionnelle, aux négociations annuelles obligatoires, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à l'intéressement, à la participation, au droit à la déconnexion, etc.

Pour les sites hors de France, l'existence des mécanismes de représentation des salariés varie et dépend principalement de la taille de la filiale. Toutefois, lorsque ces mécanismes de représentation existent, des réunions régulières sont tenues pour discuter des sujets identifiés comme pertinents, signer des accords et mener des négociations.

S1-3 – Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Un droit d'alerte a été mis en place et permet à chaque membre du personnel ou collaborateur externe. En cas de difficulté d'interprétation des règles énoncées dans le Code éthique ou dans les Codes de conduite anti-corruption et concurrence qui en sont une déclinaison. En cas de doute sur leur application pour une situation donnée qui serait susceptible de mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l'image de ce dernier, d'en référer directement au système d'alerte interne dédié.

Son champ d'application est celui des actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la Société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte. Plus généralement, le dispositif d'alerte permet de signaler des informations ou tout comportement illégal ou frauduleux portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international ratifié par la France, du droit de l'UE, de la loi ou du règlement. Ainsi, les faits pouvant faire l'objet d'une alerte incluent de manière non exhaustive la discrimination, le harcèlement, les conflits d'intérêt, le délit d'initié, les atteintes graves à l'environnement ou aux droits humains fondamentaux.

L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue de façon identifiée ou anonyme, en contrepartie d'un engagement de confidentialité et de la protection contre toutes représailles.

La mise en œuvre du droit d'alerte répond aux critères imposés par la loi dite Sapin II et plus particulièrement à la protection des lanceurs d'alerte telle que définie par la loi Wasserman, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Le dispositif d'alerte, EthicsPoint, permet aux collaborateurs d'effectuer un signalement via un formulaire en ligne hébergé chez un prestataire indépendant ou avec une ligne téléphonique gratuite disponible 24/7 dans toutes les

langues du Groupe. Les filiales d'Afrique du Sud ont un système externalisé géré par Deloitte et répondant aux mêmes exigences. La filiale au Pérou utilise un dispositif internalisé.

Une nouvelle procédure de recueil et de traitement des alertes internes, venant renforcer la protection des lanceurs d'alerte en leur garantissant notamment la confidentialité et une absence de représailles conformément aux dernières évolutions réglementaires, est en cours de consultation auprès des instances de dialogue social.

Une enquête interne peut être décidée à la suite de signalements reçus sur le dispositif d'alerte interne, d'autres faits identifiés en interne (par exemple un signalement par la voie hiérarchique), ainsi qu'en rapport avec des signalements effectués auprès d'autorités externes. Une enquête interne est obligatoirement menée en cas de signalement relatif à des faits susceptibles de caractériser du harcèlement moral ou sexuel.

L'information est traitée par le service compliance, qui a pour rôle de gérer les alertes reçues, de statuer sur les cas de violations du code éthique et, le cas échéant, d'appliquer les sanctions adéquates en cas de manquement au code. Il est également responsable de mettre en place des plans d'actions correctifs.

La procédure de consultation des parties prenantes dans le cadre de la double matérialité a permis d'identifier les priorités en matière d'enjeux sociaux pour le Groupe. Plus de 100 parties prenantes, dont une majorité de collaborateurs internes de Séché, ont participé à cette consultation.

Le Groupe met actuellement en place une enquête de satisfaction interne auprès des salariés qui permettra de recueillir des informations sur les motivations des collaborateurs avec pour objectif de multiplier les consultations des employés afin de mieux comprendre leurs attentes et de mettre en place des plans d'action adaptés.

S1-4 – Actions liées aux impacts, risques et opportunités matériels concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Santé et sécurité des salariés

Organisation de la prévention des risques professionnels au niveau du Groupe

Une organisation au niveau du Groupe a été mise en place dès 2021 pour la prévention des risques professionnels. À cet effet, le Groupe dispose d'une direction QSSE centrale structurée de la manière suivante :

- 1 Directrice QSSE Groupe ;
- 3 Coordinateurs Sécurité Métiers (Déchets Dangereux, Déchets Non Dangereux, Services et Chimie Industriels) ;
- 5 Préventeurs Sécurité (1 autre est en cours de recrutement) ;
- 1 Référente Risque Chimique Groupe (1 autre est en cours de recrutement) ;
- 1 Chargée de mission QSSE Groupe.

L'objectif est d'accompagner chaque site dans le management de la santé/sécurité et de déployer le plan de progrès du Groupe visant le renforcement de la culture sécurité et donc de tendre vers le 0 accident du travail.

Aussi, autour de cette structure centrale dédiée notamment à la santé/sécurité au travail, il est à noter que chaque directeur de site porte la responsabilité de son système de management et s'appuie sur les compétences internes du site, à savoir :

- D'un(e) responsable QSSE qui décline la politique du Groupe au niveau du site ;
- Des animateurs en sécurité, en fonction de la taille et des activités des sites ;
- D'un Comité social et économique (CSE).

À l'international, chaque filiale dispose d'une équipe dédiée QSSE. La taille et la composition de ces équipes varient en fonction du classement ICPE, des besoins spécifiques de la filiale et de ses métiers. Ces équipes relèvent de la direction des opérations et de la direction QSSE du Groupe.

Outils et moyens dédiés à la prévention des risques professionnels

Le Groupe s'est doté d'outils permettant l'homogénéisation et la standardisation des pratiques pour appuyer la démarche de prévention des risques professionnels :

- L'évaluation des risques professionnels (DUER) : Le document unique permet d'identifier les situations dangereuses et les moyens de prévention à mettre en œuvre pour éliminer sinon réduire les risques. L'outil mis à disposition des sites, est un outil qui permet le suivi, la mise à jour des analyses et des actions, ainsi que les relances automatiques. Aussi, il permet d'établir une multitude de cartographies, notamment par risque, par métier, etc.
- L'évaluation des risques chimiques : La Référente Risque Chimique Groupe élabore pour chaque site, avec le concours du QSSE local et du responsable de site, une note de synthèse relative à la maîtrise des expositions risques chimiques. Ces notes synthétisent l'ensemble des résultats

des mesures statiques et dynamiques. Une cartographie du site est établie et permet de passer en revue les situations de travail exposantes ou non. In fine, un plan d'actions de progrès est mis en œuvre. Cette note de synthèse est régulièrement mise à jour selon le principe cité préalablement. Ces notes sont présentées en CSE et au médecin du travail.

- La veille réglementaire et l'évaluation de conformité : Chaque site dispose d'un outil de « veille réglementaire personnalisée » pour ses activités. Chaque texte réglementaire applicable au site (arrêtés préfectoraux compris) est à minima évalué tous les trois ans. Le cas échéant, un plan d'action est mis en œuvre et suivi.
- Les Vérifications Générales Périodiques (VGP) : Chaque site dispose d'un outil et/ou d'une GMAO permettant la planification, la réalisation des VGP ainsi que le suivi de la levée des observations. Cet outil gère de manière automatique les relances et les nouvelles échéances pour chaque VGP, et stocke aussi l'ensemble des rapports de vérification.

Chaque site, avec le concours du responsable QSSE et/ou de l'animateur Sécurité, déploie la stratégie du Groupe et met en place une démarche de prévention des risques professionnels visant à améliorer, de façon continue, la performance de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.

Aussi, la volonté du Groupe est de poursuivre le déploiement du référentiel MASE sur ses sites. Ce référentiel est d'ores et déjà en place sur plusieurs sites. Il vise d'une part à répondre aux attentes des clients, et d'autre part à s'adapter aux métiers de terrain. La couverture de ce référentiel à l'échelle du Groupe est précisée dans la partie « Anticipation des évolutions réglementaires – délais d'application » du *chapitre 2.4.2.*

Parallèlement, le Groupe développe un référentiel sécurité, adapté à ses métiers et aux risques majeurs identifiés : les Règles VITALES. Il permet d'homogénéiser et standardiser les pratiques.

Les formations font parties intégrantes du plan d'action sur le renforcement de la culture sécurité. Elles concernent toutes les formations sécurité obligatoires prévues par le Code du travail. Le Groupe a de plus dressé un plan d'action et de formation portant sur la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Plan d'action

Tous les trois ans, la Direction QSSE Groupe établit et propose un programme de management de la santé sécurité destiné à l'ensemble des salariés. Celui-ci est validé par les représentants de la Direction générale et est présenté à l'ensemble des directeurs de sites et de filiales. Ce programme a notamment été élaboré autour des Règles VITALES.

Les Règles VITALES ont pour objectifs :

- d'établir un socle commun en matière de santé sécurité ;
- d'homogénéiser et de standardiser les pratiques ;
- de positionner l'exploitant en tant qu'acteur majeur de la sécurité.

La finalité de cette démarche est de tendre vers le 0 accident et parvenir à une conformité réglementaire absolue. Le programme est articulé autour des axes suivants :

- Formation/Sensibilisation : accueil Sécurité spécifique pour les nouvelles acquisitions au sein du Groupe, Déploiement des Règles VITALES, Modules internes Accueil/Ré-accueil sécurité, Référénts aux Troubles Musculo Squelettiques, Visites Échanges Prévention.
- Communication : généralisation des « Safety Days », Communication sécurité pour la France et l'International, Signalétique standardisée et homogène, Affiches « biosécurité ».
- Digitalisation : e-PdP (plan de prévention), Remontées des événements sécurité environnement, Reporting indicateurs sécurité, Visites Échanges Prévention.

Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences

Politique de recrutement

Le Groupe dispose d'un service recrutement dédié pour accompagner son développement et répondre aux besoins en compétences. L'équipe recrutement a en charge de déployer une politique proactive qui s'articule autour de trois axes : attirer des talents, recruter et développer la marque Employeur en étroite collaboration avec le service communication.

Dans un contexte marqué par une difficulté accrue en matière de recrutement, notamment sur les métiers en tension (Chimiste, Technicien de maintenance, Exploitant Affréteur, Chargé d'Affaires, Chauffeur...), l'équipe recrutement dispose de canaux de sourcing variés : espace carrière Groupe Séché, différents jobboards (APEC, Hellowork...), réseaux sociaux (LinkedIn...), relations écoles et salons de recrutement.

Pour soutenir le recrutement, le Groupe a mis en place depuis 2022 une politique de cooptation en France sur l'ensemble des filiales qui vise à impliquer et valoriser ses collaborateurs qui deviennent des ambassadeurs en partageant les offres d'emploi dans leurs réseaux. Les personnes cooptées suivent ensuite le parcours de recrutement classique.

Depuis mars 2023, le Groupe s'est doté d'un ATS (Applicant Tracking System), outil de recrutement mis en place pour moderniser sa façon d'attirer des candidats, de recruter, mais aussi pour automatiser le processus de recrutement (100 % digital) et favoriser la mobilité avec un portail dédié aux offres d'emploi internes.

Séché Environnement propose aux candidats :

- De rejoindre un Groupe à envergure internationale, qui propose une grande diversité de métiers et inscrit le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de sa stratégie d'entreprise.
- D'intégrer des équipes à taille humaine, qui partagent la même volonté d'amélioration, où chacun peut faire preuve d'autonomie, gagner en responsabilité et au sein desquelles les circuits de décisions sont raccourcis.
- De partager une ambition commune, à haut niveau d'exigence, au service du bien-être de tous.

La relation tissée avec les écoles et la présence dans les salons étudiants sont des vecteurs forts de communication pour faire découvrir les métiers de l'environnement et de la chimie : le Mondial des métiers à Lyon en est un exemple, comme d'autres salons régionaux auxquels participent les sites, souvent en partenariat avec le MEDEF, les CCI ou la fondation FACE.

Rétention des talents

Le Groupe s'engage à former ses collaborateurs, développer les talents, offrir des opportunités d'évolution de carrière afin de tirer le plein potentiel de chacun, et *in fine*, favoriser l'épanouissement personnel des collaborateurs via son plan de développement des compétences.

Une initiative appelée « École du savoir » a été déployée et vise à former les collaborateurs en interne sur des métiers en « tension » ainsi que sur les métiers nécessitant des compétences particulières et pointues et pour lesquelles il n'existe pas d'enseignement spécifique répondant aux besoins du Groupe. Cette année, le Groupe a mis en place un parcours de formation pour le métier de chimiste de plateforme. L'objectif est de former des opérateurs à ce métier pour pallier les difficultés de recrutement de chimistes. Après la réalisation de sessions de formations sur différents modules métiers cette année, un parcours tutoré en situation de travail sera effectué début 2025. Cette démarche de partage de savoir-faire interne permettra de disposer de chimistes de plateforme opérationnels dès la mi-2025.

L'équipe des Ressources Humaines s'attache à proposer tous les 2 ans des entretiens professionnels (acte managérial essentiel), moment d'échange avec le manager, afin de :

- Faire le point avec le collaborateur sur ses activités.
- Articuler projets de l'entreprise et projets individuels du collaborateur.
- Échanger sur les attentes et les besoins en lien avec l'évolution professionnelle ou la sécurisation du parcours professionnel du collaborateur.
- Déterminer les actions à mettre en œuvre en vue de la réalisation du projet du collaborateur.
- Informer le collaborateur sur les modalités d'accès à la formation professionnelle.

Il s'agit d'un échange avec le collaborateur sur sa situation professionnelle actuelle et future au sein ou à l'extérieur de l'entreprise permettant notamment d'identifier ses perspectives d'évolution et son projet professionnel. L'entretien professionnel conduit à la mise en place d'actions concrètes en matière de formation ou de professionnalisation du collaborateur.

Cet entretien est également proposé aux collaborateurs reprenant leur activité au terme de longues absences (congé maternité, congé parental d'éducation, congé d'adoption, congé sabbatique, période de mobilité volontaire sécurisée, arrêt longue maladie, etc.).

Par ailleurs, le Groupe généralise la pratique de l'entretien annuel d'activité pour tous les collaborateurs. Cet exercice permet notamment de leur donner un cadre structurant en fixant des objectifs pour l'année n + 1. C'est également l'occasion de réaliser le bilan de l'année écoulée.

Ces démarches d'entretien d'activité et d'entretien professionnel sont complétées par des revues de carrière (9box), moments importants de la gestion des carrières et des compétences des cadres notamment. C'est ainsi l'occasion de réunir RH et management pour réaliser une revue collégiale des collaborateurs, poser collectivement le diagnostic des compétences et de la performance, mesurer, en croisant les regards, les capacités d'évolution. Et, selon les cas, identifier les « talents » ou alimenter des viviers de candidats, afin d'élaborer les organigrammes de remplacement (succession plan) et prendre des décisions en matière de mobilité, de promotion, etc.

Formation

L'amélioration continue des compétences de ses collaborateurs reste au cœur de la politique sociale du Groupe. Elle s'appuie sur une politique de formation ambitieuse, visant à permettre à chaque collaborateur d'acquérir d'une manière appropriée une culture, un savoir-faire et un savoir-être. La formation continue reste un levier majeur de l'accompagnement professionnel.

Le Groupe vise, à travers elle, à :

- Contribuer au développement des pratiques professionnelles.
- Transmettre aux collaborateurs tous les savoirs nécessaires pour réaliser au mieux les activités qui leur sont confiées dans le cadre de leur métier.
- Renforcer les expertises métier, y compris par recours au e-learning depuis 2019.

Le plan de développement des compétences, construit sur la base des orientations stratégiques du Groupe et de chacune des entités, prend en compte les besoins :

- Collectifs, au travers des évolutions des enjeux de l'entreprise qui nécessitent une adaptation continue des équipes et de leur poste de travail.
- Individuels, au travers de l'identification de demandes spécifiques et d'actions.

Conditions de travail et bien-être des collaborateurs

Le Groupe respecte la réglementation en matière de couverture sociale de ses employés, tant en France qu'à l'international. En parallèle, les sites du Groupe veillent au strict respect des normes de sécurité.

Des mesures telles que la promotion d'une culture de travail flexible (télétravail pour les postes éligibles), l'encouragement à prendre des congés réguliers, des défis sportifs réguliers, des aménagements constants des environnements de travail contribuent à favoriser un environnement de travail sain et équilibré.

Sur le plan de la rémunération, le Groupe est actuellement dans une phase de collecte d'informations afin de vérifier leur bonne conformité aux critères de décence. Cette étude sera terminée en 2025.

Droits humains et des travailleurs et interdiction du travail des enfants

Le Groupe se considère concerné par le respect des droits humains sous ses diverses formes (liberté syndicale, interdiction du travail forcé et/ou obligatoire des enfants, respect des populations autochtones...).

Le respect des droits humains suppose un respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Le Groupe estime être modérément exposé à ce risque, la moitié des effectifs du Groupe se situant en France où l'ensemble des collaborateurs sont couverts par une convention collective, où les réunions syndicales et de représentation du personnel se déroulent conformément aux réglementations sociales et où l'application de la loi prohibe les comportements contraires à la dignité humaine.

À l'international, 6 filiales sont couvertes par une convention collective et un dispositif de représentation des collaborateurs. Le Groupe veille à garantir l'absence de toute pratique discriminatoire (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou toute autre sorte), à l'égard de ses employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution et à la fin de leur contrat de travail. Le Groupe se conforme aux prescriptions de la loi du 27 janvier 2017 « Égalité et Citoyenneté » qui impose aux entreprises de plus de 300 collaborateurs la formation des personnes en charge de recrutement sur la non-discrimination à l'embauche.

Séché Environnement s'engage au respect de la vie privée et signale qu'il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre, ni de la part de ses collaborateurs, ni d'aucun tiers.

Élimination du travail forcé ou obligatoire et abolition du travail des enfants

Séché Environnement s’interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou indirecte par l’intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe. Il n’est pas acheteur de fourniture ou il ne reçoit pas d’investissement issu de pays ne respectant pas cette éthique.

Neutralité vis-à-vis de la vie publique

Dans son code de comportement actualisé avec le Code éthique en décembre 2024, le Groupe précise sa position :

- Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique.

- Le Groupe s’interdit d’apporter sa contribution financière au profit de candidats, d’élus ou de partis politiques (0 € versé).
- Tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l’image du Groupe en soutien de son engagement.
- Le Groupe limite sa participation au financement d’associations, de fondations ou d’opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s’inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités qu’il a définies.

S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels concernant le personnel de l’entreprise

Santé et sécurité des salariés

L’engagement de Séché Environnement en Santé et Sécurité à l’échelle du Groupe consiste à :

- Renforcer la Culture Sécurité de tous les collaborateurs, intérimaires compris.
- Maîtriser les risques professionnels en santé et sécurité.
- Tendre vers le 0 accident.

Séché Environnement a fixé de nouveaux objectifs Groupe à périmètre constant sur l’année 2023 afin d’atteindre un taux de gravité (TG) inférieur à 0,7 et un taux de fréquence (TF1) inférieur à 7 à horizon 2026. Ces objectifs s’inscrivent dans le prolongement de son engagement actuel sur le périmètre France à horizon 2025 avec une volonté de s’engager sur un périmètre Groupe pour d’augmenter le taux de couverture de cet engagement (passage de 46 % à 100 % de collaborateurs couverts). La couverture des objectifs comprend les salariés et les intérimaires.

Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences

Les deux objectifs principaux du Groupe sont les suivants :

- Maintenir des taux moyens de réalisation élevés du plan de développement des compétences ;
- Maintenir un nombre d’heures de formation moyen par collaborateur stable dans le temps.

Conditions de travail et bien-être des collaborateurs

Pour le moment, aucun objectif chiffré n’a été identifié sur l’enjeu « conditions de travail et bien-être des collaborateurs ».

S1-6 – Caractéristiques des salariés de l’entreprise

Sont pris en compte dans les effectifs ci-dessous les CDI, CDD, et les alternants (compris comme étant des CDD selon la réglementation française) présents dans le Groupe à la fin

de l’exercice au 31/12. Ne sont pas inclus les personnes ayant un statut de stagiaires ou d’intérimaires.

Effectifs de l’entreprise : ventilations par sexe et par pays

Répartition des effectifs par sexe (ESRS S1-6 50a)

Nombre de salariés (effectifs) au 31/12	Références	2022	2023	2024
Homme	ESRS S1-6 AR55	4 501	4 822	5 618
Femme	ESRS S1-6 AR55	1 214	1 347	1 620
Autre	ESRS S1-6 AR55	N.D	N.D	0
Non communiqué	ESRS S1-6 AR55	N.D	N.D	0
Total salariés		5 715	6 169	7 238¹

1 Les informations déclarées dans cette section présentent un écart avec celles de la section 4.2.4.25, en raison d’une différence dans le périmètre de consolidation pour la société Eco Mastermelt et d’une divergence dans la définition concernant la prise en compte des alternants.

Répartition des effectifs par zone géographique (ESRS S1-6 50a)

Nombre de salariés (effectifs) au 31/12	Références	2022	2023	2024
Europe	ESRS S1-6 AR55			3 475
France		2 508	2 908	3 029
Europe hors France		323	441	446
Italie				245
Espagne				147
Portugal				10
Royaume-Uni				14
Allemagne				30
Amériques	ESRS S1-6 AR55	863	761	890
Pérou				769
Chili				116
Mexique				5
Afrique	ESRS S1-6 AR55	2 021	2 013	2 492
Afrique du Sud				1 816
Namibie				463
Mozambique				213
Asie	ESRS S1-6 AR55	N.D	46	381
Singapour				339
Autres pays d'Asie				42
Total salariés		5 715	6 169	7 238
Proportion à l'international (%)		56,1 %	52,8 %	58,2 %

L'augmentation du nombre de salariés cette année est due aux acquisitions réalisées et les entrées d'ECO et Rent a Drum dans le périmètre de consolidation.

Effectifs de l'entreprise : ventilations par type de contrat
Répartition des effectifs par type de contrat et par sexe (ESRS S1-6 50b)

Nombre de salariés (effectifs) au 31/12	2022	2023	2024				
	Total	Total	Femme	Homme	Autre	Non communiqué	Total
Salariés permanents	N.D	N.D	1 457	4 831	0	0	6 288
Salariés temporaires	N.D	N.D	163	787	0	0	950
Salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	0	0	0	0	0
Total salariés	N.D	N.D	1 620	5 618	0	0	7 238

Répartition des effectifs par type de contrat et par zone géographique (ESRS S1-6 51)

Nombre de salariés (effectifs) au 31/12	2024					
	France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Total
Salariés permanents	2 878	422	297	2 314	377	6 288
Salariés temporaires	151	24	593	178	4	950
Salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	0	0	0	0
Total salariés	3 029	446	890	2 492	381	7 238

Répartition des effectifs par type de contrat (temps plein ou temps partiel)

Nombre de salariés (effectifs) au 31/12	Références	2024
Salariés à temps plein	ESRS S1-6 52a	7 154
Salariés à temps partiel	ESRS S1-6 52b	84
Total salariés		7 238

Les mouvements du personnel

Ce tableau indique les mouvements du personnel (les CDI et les CDD). Les mutations en interne ne sont pas comptabilisées comme étant des sorties ou des entrées

d'effectif. De plus, les entrées pour cause d'acquisition durant la période de référence ne sont pas incluses dans le turnover.

Départs et taux de rotation des salariés (ESRS S1-6 50c)

Nombre de salariés (effectifs)	Références	2022	2023	2024
Embauches		2 634	3 324	2 289
Départs	ESRS S1-6 50c	1 650	3 129	2 045
Turnover ¹	ESRS S1-6 50c	17,0 %	17,6 %	18,2 %

Le taux de turnover est stable entre 2023 et 2024.

S1-7 – Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise

Le Groupe Séch  emploie dans le cadre de ses activités des salariés auprès d'un prestataire de service, sous le statut

d'intérimaires. Les intérimaires décrits ci-dessous sont des effectifs ETP au 31/12.

Nombre de salariés (ETP)	Références	2022	2023	2024
Contrat de travail temporaire (intérim)	ESRS S1-7 55a	N.D	886	844

La stabilité dans l'emploi permet l'acquisition d'expérience, ce qui a un effet bénéfique pour l'entreprise et notamment concernant la prévention des accidents. Le contrat à durée

indéterminée y contribue et c'est pourquoi ce type de contrat est privilégié plutôt que les contrats à durée déterminée ou les contrats de travail temporaire.

S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social

Séch  Environnement remplit ses obligations légales en matière de négociation obligatoire en engageant un processus de négociation avec les représentants du personnel. Par ailleurs, afin de garantir un dialogue social constant et de qualité, le Groupe s'attache à engager des discussions dans les filiales où il n'y a pas nécessairement d'obligations légales à négocier (télétravail, intéressement...).

Les types d'accord signés sont les suivants : Égalité professionnelle, Négociations annuelles obligatoires, Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, Intéressement – Participation.

Les salariés sont couverts par des conventions collectives, cadres normatifs élevant les standards sociaux et améliorant les conditions de travail globales, favorisant des environnements de travail plus sûrs, plus équitables et plus justes pour tous.

Conventions collectives (ESRS S1-8 60)

Couverture des salariés par les conventions collectives (en %) ²	Références	2023	2024
Taux de couverture des salariés par des conventions collectives par pays (dans l'EEE)	ESRS S1-8 60b		
France		100 %	100 %
Allemagne		25 %	20 %
Espagne		100 %	100 %
Italie		100 %	100 %
Portugal		0 %	0 %
Taux de couverture des salariés par des conventions collectives par région (hors EEE)	ESRS S1-8 60c		
Afrique australe		21,4 %	25,9 %
Amérique latine		0,7 %	0,6 %
Asie du Sud-Est		N.D	71,7 %
Part de tous les salariés couverts par des conventions collectives	ESRS S1-8 60a	61,0 %	60,1 %

1 (Total des embauches en contrats permanents (CDI) + (total de démissions en contrats permanents CDI + total des ruptures conventionnelles en contrats permanents CDI)/2) / Effectif total en contrats permanents CDI N-1

2 Étant donné le faible nombre de salariés au Royaume-Uni et en Asie, ces géographies ne font pas l'objet d'une présentation détaillée. Ces effectifs sont par compte bien pris en compte dans le calcul du taux de couverture des salariés du Groupe.

Dialogue social *Volontaire non matériel*

La qualité du dialogue social dans le Groupe entre la Direction et les représentants du personnel est d'une part, une exigence éthique, et d'autre part, un gage d'efficacité et de performance. En effet, elle permet d'améliorer l'écoute, la mobilisation et l'implication des collaborateurs. À cet égard, le Groupe encourage la négociation et la signature

d'accords d'entreprise au plus près des besoins et des attentes du terrain. L'augmentation du taux de représentation du personnel en Italie est due à la création de nouvelles instances de représentation des travailleurs cette année.

Couverture des salariés par des représentants du personnel ¹ (en %)	Références	2023	2024
Taux de couverture des salariés par des représentants du personnel dans chaque pays (dans l'EEE)	ESRS S1-8 63a		
France		97,2 %	98,6 %
Espagne		43,5 %	44,9 %
Italie		4,3 %	70,2 %
Total Europe (inclus le Royaume-Uni)		86,8 %	92,8 %
Taux de couverture de tous les salariés par des représentants du personnel		52,9 %	51,6 %

S1-9 – Indicateurs de diversité *Volontaire non matériel*

Répartition par sexe

Le Groupe peut compter sur une féminisation de l'encadrement (cadres et agents de maîtrise) de 29,34 %. Au 31 décembre 2024 le Conseil d'administration de Sécché Environnement affichait une féminisation de 33 %. Le

Conseil d'administration est composé de 6 administrateurs non-salariés et l'écart entre le nombre d'administrateurs de chaque sexe n'est pas supérieur à deux (référence Code de commerce).

Taux de féminisation au 31/12

Taux de féminisation	Références	2022	2023	2024
De l'encadrement	ESRS S1-9 66a	27,5 %	27,8 %	29,3 %
Du Conseil d'administration ²		40 %	33 %	33 %

Index égalité Femme-Homme *Volontaire hors CSRD*

De nombreux emplois relèvent de métiers de l'industrie lourde avec leurs spécificités comme le travail posté ou en feu continu. Ils ont un taux de féminisation nettement moins important que les domaines de laboratoire, commerciaux et/ou administratifs.

Afin de mesurer et comparer les engagements des entreprises, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, a mis en place un dispositif pour réduire les écarts de salaires entre les femmes et les hommes : l'index de l'égalité professionnelle qui comprend 4 ou 5 indicateurs donnant une note sur 100.

Les différents indicateurs permettant de calculer le score de l'Index sont les suivants :

- 1 – l'écart de rémunération femmes-hommes,
- 2 – l'écart de répartition des augmentations individuelles,
- 3 – l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 collaborateurs),

4 – le nombre de collaborateurs augmentés à leur retour de congé de maternité,

5 – la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'index Groupe 2024 est de 87/100 avec des scores qui varient entre 75/100 et 93/100 pour les filiales ayant un index calculable. Pour la première fois, aucune filiale consolidée est en dessous de 75. Cette augmentation est due aux efforts du Groupe pour réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes au sein du groupe.

Cette note Groupe est calculée en prenant en compte, pour les entités dont l'index est calculable, la moyenne pondérée selon l'effectif du score obtenu pour chacun des indicateurs.

1 Étant donné que le nombre de salariés est inférieur 20 en Allemagne et au Portugal, ces géographies ne font pas l'objet d'une présentation détaillée. Ces effectifs sont par compte bien pris en compte dans le calcul du taux de couverture des salariés par des représentants du personnel à l'échelle de l'Europe et du Groupe.

2 Le périmètre de calcul du taux de féminisation du Conseil d'administration couvre tous les administrateurs et administratrices sauf l'administrateur représentant des salariés.

En tout état de cause, le groupe continue de mettre en œuvre des mesures pour progresser sur les objectifs suivants :

- garantir l'équité à niveau de classification, poste identique, expérience et compétences égales.

- encourager l'accès à la formation pour le développement des compétences afin d'accompagner les évolutions professionnelles au sein du Groupe.
- développer les connaissances et sensibiliser les managers à l'égalité professionnelle.

	2022	2023	2024
Index égalité professionnelle	83	83	87

Répartition par âge

Pyramide des âges au 31/12

	Références	2023	2024
Nombre de salariés (effectifs) âgés de moins de 30 ans	ESRS S1-9 66b	1 134	1 329
Pourcentage de salariés âgés de moins de 30 ans	ESRS S1-9 66b	18,4 %	18,0 %
Nombre de salariés (effectifs) âgés entre 30 ans-50 ans	ESRS S1-9 66b	3 640	4 328
Pourcentage de salariés entre 30 ans-50 ans	ESRS S1-9 66b	59,0 %	60,0 %
Nombre de salariés (effectifs) âgés de plus de 50 ans	ESRS S1-9 66b	1 395	1 583
Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans	ESRS S1-9 66b	22,6 %	22,0 %

Il est utile de noter que des corrélations peuvent exister entre l'âge et l'exposition à certains risques d'accident du travail.

Insertion des jeunes et maintien de l'emploi des seniors *Volontaire hors CSRD*

Les structures à l'international sont pour certaines assez récentes. La pyramide de l'ancienneté dans les postes en est l'illustration.

	2023	2024
Nombre de salariés (effectifs) avec une ancienneté de moins de 5 ans	3 656	4 346
Nombre de salariés (effectifs) avec une ancienneté entre 5 ans 25 ans	2 183	2 539
Nombre de salariés (effectifs) avec une ancienneté supérieure à 25 ans	330	355

S1-10 – Salaires décents

Le Groupe lancera en 2025 des travaux afin de publier et consolider cet indicateur.

S1-11 – Protection sociale

L'ensemble des collaborateurs de Séché en France est couvert par des réglementations en termes de protection sociale sur le thème de la maladie, du chômage, des accidents de travail et du handicap, du congé parental, et du départ à la retraite.

À l'international, les modalités de la protection sociale varient entre les pays. Les pays européens dans lesquels le Groupe est implanté jouissent tous d'une protection sociale complète. Pour les pays situés en dehors de l'Europe, la protection sociale n'est pas homogène. Néanmoins, le Groupe est aligné aux réglementations locales.

S1-12 – Personnes handicapées *Volontaire non matériel*

Séché Environnement et l'ensemble de ses filiales sont engagés depuis 2010 dans une politique en faveur des personnes en situation de handicap. Un diagnostic a été réalisé pour mettre en avant les forces et les faiblesses de chaque filiale. Un collaborateur référent Handicap est présent sur chaque périmètre afin d'optimiser les bonnes pratiques en matière d'insertion du personnel en situation de handicap. Plusieurs dossiers de reconnaissance de handicap ont été élaborés dans

le cadre de cette politique et le Groupe a pris l'habitude de faire appel à des prestataires spécialisés dans ce domaine au moment des recrutements (CAP Emploi, agence d'intérim spécialisée dans l'insertion...). Le Groupe prend activement part chaque année, en novembre, à la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap en organisant notamment des journées découvertes métiers.

Des actions locales en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap sont organisées tout au long de l'année (SEEPH, CapEmploi, Référent Handicap...). En outre, les filiales recourent régulièrement aux établissements et services d'aides par le travail. Depuis 2021, la

déclaration relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés s'effectue au niveau de l'entreprise (et non plus au niveau des établissements). Elle est réalisée par le biais de la DSN (déclaration sociale nominative).

Part de salariés en situation de handicap

Dans le tableau ci-dessous, les effectifs pris en compte sont les CDI, CDD, et les alternants en équivalent temps plein (ETP). Ne sont pas pris en compte les stagiaires et les intérimaires.

Le nombre de personnes en situation de handicap n'a pas augmenté de manière proportionnelle à la taille de nos effectifs, ce qui explique que le pourcentage n'ait pas augmenté.

Effectif ETP	Références	2022	2023	2024
Nombre de personnes en situation de handicap dans le Groupe		120	133	123
Part de personnes en situation de handicap sur l'effectif ETP	ESRS S1-12 79	2,1 %	2,3 %	1,71 %

S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences

Formation des salariés

	Références	2022	2023	2024
Nombre de salariés ayant reçu au moins une formation		4 700	5 538	5 477
Nombre d'heures de formation		104 090	167 556	134 977
Proportion de salariés formés sur effectif moyen		86,1 %	94,6 %	82,7 %
Nombre moyen d'heures par salarié ETP	ESRS S1-13 83b	19,0	28,1	19,51
Nombre moyen d'heures par salarié ETP – hommes	ESRS S1-13 83b	N.D	N.D	22,0
Nombre moyen d'heures par salarié ETP – femmes	ESRS S1-13 83b	N.D	N.D	14,1
Nombre moyen d'heures par salarié ETP – autres	ESRS S1-13 83b	N.D	N.D	N.D

La baisse significative du nombre d'heures de formation au sein du Groupe est due à la diminution des recrutements dans l'une des filiales à l'international, ce qui a réduit le besoin de formation pour les nouveaux entrants.

Évaluation de performance des salariés

	Références	2024
Nombre d'évaluations de performance et de carrière prévues		4 085
Nombre d'employés ayant participé à des réunions régulières sur les performances et la carrière		3 379
Dont hommes	ESRS S1-13 83a	2 504
Dont femmes	ESRS S1-13 83a	875
Dont autres	ESRS S1-13 83a	0
Part d'employés ayant participé à des réunions régulières sur les performances et la carrière	ESRS S1-13 83a	48,8 %
Proportions des évaluations de performance et de carrières réalisées		83 %

S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité

Des indicateurs de suivi et de performance de la sécurité sont analysés une fois par mois. Une diffusion est réalisée à l'ensemble des parties prenantes.

Les principaux indicateurs sont le suivi :

- Des accidents de travail ;
- Du taux de fréquence 1 (TF1) ;
- Du taux de gravité (TG) ;
- Des maladies professionnelles.

	Références	2022	2023	2024
		France	Groupe	Groupe
Nombre d'accidents avec arrêt	ESRS S1-14 88c / SFDR	50	95	115
Collaborateurs		41	84	94
Intérimaires		9	11	21
Nombre de jours d'arrêt		4 675	4 693	5 793
Collaborateurs	ESRS S1-14 88e / SFDR	4 675	4 520	5 403
Intérimaires	ESRS S1-14 89	0	173	390
Nombre de maladies professionnelles reconnues		1	6	4
Collaborateurs	ESRS S1-14 88d	1	6	4
Intérimaires	ESRS S1-14 89	N.D	N.D	N.D
Nombre de décès dus à un accident du travail	ESRS S1-14 88b	N.D	N.D	0
Collaborateurs		N.D	N.D	0
Intérimaires		N.D	N.D	N.D
Nombre de décès dus à une maladie professionnelle	ESRS S1-14 88b / SFDR	N.D	N.D	1
Collaborateurs		N.D	N.D	1
Intérimaires		N.D	N.D	N.D
TF1	ESRS S1-14 88c / SFDR	13,03	7,48	7,69 <input checked="" type="checkbox"/>
Collaborateurs		10,42	7,25	6,90
Intérimaires		34,13	9,8	15,88
TG		1,22	0,37	0,39 <input checked="" type="checkbox"/>
Collaborateurs		1,30	0,39	0,40
Intérimaires		N.D	0,15	0,29

Il est à noter que les TF1 et TG de l'année N-1 peuvent être modifiés en fonction des refus de prise en charge sur le caractère professionnelle au cours de l'année N+1 par la CPAM. Malgré une légère augmentation du TF1 et du TG, les

résultats restent stables. Des efforts collectifs sont réalisés à l'échelle du Groupe pour réduire les accidents, tant pour les salariés que pour les intérimaires.

S1-15 – Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée *Volontaire non matériel*

	Références	2024
Nombre de salariés ayant droit à des congés familiaux		6 799
Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	ESRS S1-15 93a	98 %
Nombre de salariés ainsi concernés ayant pris un tel congé	ESRS S1-15 93b	534
Dont femmes		211
Dont hommes		323
Dont autres		0
Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris un tel congé	ESRS S1-15 93b	7,7 %
Dont femmes		6,1 %
Dont hommes		13,3 %
Dont autres		0 %

S1-16 – Indicateurs de rémunération *Volontaire non matériel*

En France, l'effort se poursuit avec l'amélioration de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, comme en témoigne l'augmentation de 4 points de l'Index d'égalité professionnelle Femmes/Hommes cette année.

À l'international, le Groupe met en œuvre des actions pour promouvoir l'égalité salariale et réduire ces écarts. Des données incluant l'international seront publiées dans le prochain exercice.

	Références	2024
Écart de rémunération Femmes – Hommes	ESRS S1-16 97a	0,7 % ¹
Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle moyenne de tous les salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	ESRS S1-16 97b / SFDR	7,1 ²

De par son secteur d'activité, le Groupe intègre une grande variété de métiers avec différents niveaux de qualifications. Il est implanté dans des pays avec des niveaux de vie

sensiblement hétérogènes. L'ensemble de ces facteurs explique les écarts de salaires.

S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits humains

	Références	2024
Nombre total d'incidents de discrimination (y compris le harcèlement) signalés	ESRS S1-17 103a / SFDR	4
Nombre d'autres plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux de réclamation	ESRS S1-17 103b	10
Montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant de ces incidents et plaintes (€)	ESRS S1-17 103c	0
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant le personnel de l'entreprise	ESRS S1-17 104a / SFDR	0
Montant total des amendes, sanctions et indemnités résultant de ces incidents graves	ESRS S1-17 104b	0

Indicateurs de conditions de travail et bien-être des salariés *Volontaire hors CSRD*

Absentéisme *Volontaire hors CSRD*

L'absentéisme cause de nombreux dysfonctionnements dans l'organisation de l'entreprise (retard, désorganisation des postes, baisse de la qualité) et entraîne des

conséquences néfastes tant sur le plan organisationnel qu'humain.

Nombre de jours d'absences

	2022	2023	2024
Nombre total de jours d'absences	75 003	79 722	89 150
Nombre moyen de jours d'absence par salarié (sur effectif moyen en ETP)	13,7	13,4	13,4
Taux d'absentéisme ³	3,8 %	3,7 %	3,7 %

Participation et intéressement *Volontaire hors CSRD*

Le Groupe favorise l'implication des collaborateurs et les associe à ses performances au travers, notamment, d'accords d'intéressement négociés avec les partenaires sociaux dans la plupart de ses filiales.

L'intéressement est, quant à lui, assis sur des critères liés aux résultats ou/et aux performances de l'entreprise (sécurité, environnement, performance industrielle, management...) adaptés selon les enjeux des filiales concernées.

L'épargne salariale doit constituer pour le plus grand nombre un complément indispensable à toute démarche individuelle en matière d'épargne de précaution ou de placements à long terme.

Par ailleurs, le Groupe envisage prochainement de mettre en place un PERCOL pour accompagner les collaborateurs dans la préparation de leur retraite.

- La participation est calculée principalement sur les résultats fiscaux des sociétés concernées.

1 L'écart de rémunération Femmes - Hommes a été calculé uniquement pour le périmètre France.

2 Le ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle moyenne de tous les salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) a été calculé uniquement pour le périmètre France.

3 Méthode de calcul de l'indicateur pour 2020, 2021, et 2022 : (Nombre de jours d'absence / (365 * Effectif moyen en ETP)) * 100.

En k€ ou unité d'effectif - France	2022	2023	2024
Total de la réserve de participation (k€)	2 708	2 955	3 350
Nombre de bénéficiaires	1 475	2 089	2 087
Montant global de l'intéressement (k€)	1 182	964	2 443
Nombre de bénéficiaires	1 059	1 181	1 168

Le Groupe ne pratique pas de distribution d'action gratuite, ni n'attribue de stock-option. Le plan d'épargne Groupe permet aux collaborateurs d'investir dans le FCPE (fonds

commun de placement d'entreprise) Séché Croissance et de bénéficier de la croissance éventuelle du Groupe. Les encours sont les suivants :

FCPE Séché Croissance *Volontaire hors CSRD*

Situation au 31 décembre	2022	2023	2024
Nombre d'actions Séché Env. détenues	51 278	58 199	56 867
Part du capital de Séché Env.	0,65 %	0,74 %	0,72 %
Part des droits de vote de Séché Env.	0,71 %	0,74 %	0,71 %

2.3.2 ESRS S2 : TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

S2.SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

La chaîne de valeur a été prise en compte dans le cadre de la consultation des parties prenantes réalisée par Tennaxia. Les types de parties prenantes sondées incluaient des clients publics tels que des collectivités locales et des entreprises, des fournisseurs, des sous-traitants, ainsi que des bureaux d'études techniques qui accompagnent le Groupe. Ces parties prenantes ont pu s'exprimer sur la priorisation des enjeux de Séché Environnement, notamment concernant les

sujets « Éthique des affaires » et « Achats responsables et travailleurs de la chaîne de valeur », lesquels traitent de questions liées aux droits humains.

Il est important de noter que la portée des impacts, risques et opportunités identifiés par Séché Environnement concerne non seulement ses propres activités, mais également celles de sa chaîne de valeur, en amont et en aval.

S2.SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4).

Impacts

Séché Environnement achète de nombreux biens et services (notamment des matières premières dans le domaine des travaux publics et de la chimie) qui ont des impacts négatifs non négligeables sur l'environnement naturel, social et sociétal.

De plus, Séché Environnement emploie des prestataires de service et des intérimaires. S'il n'intègre aucun critère ESG dans ses décisions d'achat, le Groupe pourrait indirectement avoir un impact négatif sur la santé, la sécurité et le respect des droits humains de ses collaborateurs : travail forcé, travail des enfants, salaires indécentes, conflits d'intérêt, etc.

Risques

Séché dépend de nombreux fournisseurs et sous-traitants, souvent dans des secteurs comme la collecte et le traitement des déchets, où les conditions de travail peuvent être difficiles. Des pratiques non conformes ou des violations des droits des travailleurs chez ses fournisseurs peuvent ternir l'image de l'entreprise.

En cas de recours à des fournisseurs ne respectant pas les normes internationales en matière de droit du travail (travail forcé et travail des enfants, sécurité au travail, rémunération), Séché pourrait être exposé à des sanctions légales et à des boycotts de la part des clients ou des investisseurs.

Une pression excessive sur la réduction des coûts dans la chaîne d'approvisionnement peut inciter les sous-traitants à réduire les normes de sécurité et à diminuer la rémunération des employés par rapport à des standards internationaux et nationaux, ce qui pourrait entraîner des accidents, des grèves ou des poursuites.

Opportunités

Renforcement de la réputation et fidélisation des clients

Engagement social visible : En veillant au respect des droits des travailleurs dans toute sa chaîne de valeur, Séché Environnement peut améliorer sa réputation auprès de ses clients et investisseurs, en particulier ceux qui valorisent les critères ESG. En continuant de renforcer cette confiance, le Groupe se différencierait positivement sur le marché vis-à-vis de ses concurrents.

Relations durables avec les fournisseurs : En investissant dans l'amélioration des conditions de travail des sous-

traitants et fournisseurs, Séché Environnement peut développer des partenariats plus solides et durables. Cela peut conduire à une meilleure qualité de service, une plus grande fiabilité, et à une réduction des risques de conflits sociaux.

Séché Environnement intègre des critères ESG dans ses processus de décisions d'achats au niveau du Groupe et oriente ses fournisseurs vers des pratiques plus durables, accompagnant la diffusion de pratiques vertueuses sur l'ensemble de sa chaîne de valeur dans le cadre du devoir de vigilance (travail forcé, travail des enfants, salaires indécents, conflits d'intérêt, etc.).

S2-1 – Politiques liées aux travailleurs de la chaîne de valeur

Séché Environnement a actualisé en décembre 2024 son Code éthique formalisant ainsi plusieurs engagements ESG notamment sur le plan social et les droits humains. L'objectif de ce document est de présenter les grandes lignes de la démarche de Séché Environnement en matière de développement durable qui est appliqué aussi bien pour les collaborateurs du Groupe, mais aussi pour la chaîne de valeur de Séché (voir S1-1 – Politiques liées aux effectifs de l'entreprise).

Au-delà des ODD présentés en introduction de chaque grande partie du présent rapport, Séché Environnement s'engage depuis 2003 à partager les valeurs du Global Compact, une initiative internationale visant à promouvoir le développement durable qui réunit plus de 20 000 participants dans plus de 160 pays. Cet engagement volontaire se fonde sur le respect de 10 principes inspirés des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Droits humains des travailleurs et interdiction du travail des enfants

Voir S1-1 – Politiques liées aux effectifs de l'entreprise.

Conformité réglementaire

Le respect des lois et des réglementations en vigueur est le socle de la confiance entre les acteurs économiques. C'est aussi une condition nécessaire à la pérennité du Groupe qui, en tant qu'entreprise familiale, s'inscrit dans une logique de long terme. La réputation de l'entreprise est la conséquence directe de la conduite de ses salariés : le comportement illégal d'un seul salarié peut causer des dommages considérables au Groupe.

Tout comportement risquant d'entraîner le Groupe dans une pratique illicite est strictement proscrié. Séché Environnement et ses salariés s'engagent à respecter en toutes circonstances les lois et réglementations nationales et internationales applicables dans tous les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités. Indépendamment des sanctions qui pourraient être imposées par la loi, tout salarié coupable d'un tel manquement, constituant une

violation de ses obligations professionnelles, sera soumis à des conséquences disciplinaires.

Les engagements du Groupe en termes de conformité réglementaire sont les suivants :

1. Assurer une conformité totale aux lois et réglementations nationales et internationales dans toutes les opérations et activités de l'entreprise, en veillant à ce que chaque employé et chaque site comprennent l'importance du respect de ces normes légales.
2. Maximiser le pourcentage de sites n'ayant pas été mis en demeure.

Achats responsables

La politique d'Achats Responsables du Groupe Séché Environnement repose sur trois grands piliers : l'éthique, les impacts sociétaux et la préservation de l'environnement. Conscient que les décisions d'achat peuvent avoir d'importantes répercussions socio-économiques et environnementales, le Groupe s'engage à effectuer ses achats de manière sécurisée et respectueuse de l'environnement. À travers cette politique, le Groupe s'engage à :

- Respecter les cadres réglementaires et législatifs.
- Tenir compte des coûts sur l'ensemble du cycle de vie des produits et des services.
- S'appuyer sur des critères environnementaux dans l'attribution des contrats.
- Veiller à prendre en considération les opportunités d'amélioration de la performance énergétique lors de la conception d'installations, d'équipements, de systèmes, etc.
- Tenir compte des références environnementales des fournisseurs lors des processus de sélection.
- Encourager les fournisseurs à améliorer les objectifs sociaux.
- Travailler avec le personnel interne et externe pour explorer les possibilités de réduction des consommations, réutilisation et réemploi en fin de vie.
- Stimuler l'innovation et les activités de Recherche & Développement.
- Respecter des pratiques économiques éthiques.

En 2023, Séché Environnement a pris une initiative stratégique en établissant un nouveau pôle au sein de la Direction des Achats, axé spécifiquement sur l'amélioration de la performance achats. Ce pôle a été créé dans le but de renforcer ses processus, en mettant particulièrement l'accent sur la sélection et l'évaluation des fournisseurs et la coordination opérationnelle des mesures d'atténuation associées. En parallèle de cela, le Comité Achats Responsables, une instance où les représentants des trois directions (Compliance, Développement durable et Achats) se réunissent régulièrement pour prendre des décisions collaboratives. La mission de ce comité est d'élaborer des plans d'actions conjoints visant à maîtriser les risques, tout en favorisant la croissance soutenue de la performance des fournisseurs, dont particulièrement celle des TPE et PME locales.

La procédure d'achat débute par une réunion de définition du besoin avec les parties prenantes internes, notamment les services techniques, financiers et le développement durable, afin de préciser les exigences du projet. Cette phase permet d'intégrer les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) spécifiques au projet. Un cahier des charges est ensuite rédigé, incluant les spécifications techniques et les critères de durabilité. La consultation des fournisseurs est alors lancée, suivie de soutenances permettant aux prestataires de présenter leurs solutions. Les offres sont ensuite évaluées via une grille de dépouillement basée sur une pondération définie de l'ensemble des critères. Une fois le fournisseur sélectionné, la procédure se termine par la négociation d'un contrat contenant des clauses ESG avec des indicateurs mesurables reflétant les spécifications du Cahier des Charges.

Le Groupe a intégré quatre des principes fondamentaux suivants dans ses Conditions Générales d'Achats en 2023 :

- Le respect des droits humains au travail.
- La protection de la santé, la sûreté et la sécurité.
- La préservation de l'environnement.
- Le respect du droit de la concurrence.

S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

Les travailleurs de la chaîne de valeur ont été sondés conformément à ce qui est décrit dans S2.SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties intéressées.

S2-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Le dispositif d'alerte du Groupe visé dans S1-2 (chapitre 2.3.1) est également accessible aux parties prenantes externes (fournisseurs, clients et prestataires de service).

Les critères ESG prennent en compte plusieurs aspects (liste non exhaustive) :

- Critères environnementaux : (empreinte carbone, efficacité énergétique, matériaux durables ou recyclables, gestion des déchets...).
- Critères sociaux : (santé et sécurité, conditions de travail sur les sites des fournisseurs, respect des droits des travailleurs, inclusion et diversité, formation et développement des compétences des employés des fournisseurs...).
- Critères de gouvernance : Adhésion à des pratiques commerciales éthiques, mesures anti-corruption, respect des réglementations applicables, gouvernance ESG, etc.

La direction des Achats a pour objectif de renforcer sa collaboration avec les équipes Développement Durable afin de travailler conjointement sur la réduction des impacts de la chaîne de valeur du Groupe et la définition d'objectifs ambitieux et réalistes sur différentes thématiques telles que la réduction de l'empreinte carbone (Scope 3) et celle de l'impact en termes de biodiversité.

Séché Environnement prévoit également le déploiement de la Politique d'Achats Responsables au sein de ses filiales internationales. Cette initiative reflète l'engagement du Groupe en faveur de la durabilité de son développement. Son objectif premier est d'assurer une intégration harmonieuse des principes éthiques et environnementaux du Groupe à l'échelle de toute sa chaîne de valeur. Le Groupe vise à mieux comprendre les impacts de sa chaîne de valeur, et accompagner et susciter l'intérêt des parties prenantes vers des pratiques plus responsables afin de créer de la valeur pour l'environnement et pour les communautés locales.

Les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent donc remonter tout manquement au Code éthique du Groupe et faire part de leur préoccupation via ce canal.

S2-4 – Actions liées aux impacts, risques et opportunités matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Éthique des affaires

En tant qu'entreprise familiale, Séché Environnement s'inscrit dans une perspective de long terme. Le respect de l'éthique des affaires contribue à sa pérennité et à la préservation de sa réputation, considérée comme un facteur de différenciation dans un secteur où la confiance accordée par les parties prenantes est un avantage compétitif majeur. Ainsi, le plan d'action vise non seulement à assurer le respect des différentes réglementations liées à l'éthique des affaires mais aussi à anticiper les évolutions tout en respectant les valeurs du Groupe. Le programme de conformité du Groupe s'articule actuellement autour de trois thèmes principaux : la prévention de la corruption, le respect des règles en matière de droit de la concurrence et la conformité aux sanctions économiques et aux embargos. Le programme de conformité englobe les évolutions de l'environnement réglementaire et de l'intensité des risques liés à l'éthique des affaires, ainsi que l'apparition de nouveaux risques.

Formation

En 2020, sur le périmètre France, des formations, à distance à cause du contexte sanitaire, ont également été données aux équipes commerciales, des ressources humaines et de la communication, accompagnées d'un quiz d'évaluation. En 2021, une formation en présentiel suivie d'un quiz a été réalisée dans la filiale au Mexique auprès de 15 collaborateurs. Le dispositif de formation est complété par une application « Éthique Groupe Séché Environnement » sur l'intranet mettant à disposition des collaborateurs des ressources présentant les politiques et outils du programme de conformité. Entre 2022 et 2024, près de 2 000 collaborateurs sur l'ensemble du périmètre du Groupe ont reçu une formation à l'éthique des affaires avec différents formats.

Tous les collaborateurs sont concernés, mais le format dépend de leur exposition et les profils les plus exposés participent à des formations en présentiel obligatoires selon le règlement intérieur. Certains collaborateurs clefs ont aussi reçu une formation individuelle à leur arrivée dans le Groupe. Un format e-learning a été déployé au sein de Mecomer et d'Interwaste. Enfin, des canaux comme le management meeting du périmètre France ont été utilisés pour diffuser les messages de sensibilisation. En 2023, en plus des formations au format e-learning et en présentiel dans certaines filiales internationales, un séminaire éthique a été organisé à destination des équipes commerciales et de développement. Ce nouveau format a réuni des groupes restreints de 25 collaborateurs mêlant présentation générale des enjeux d'éthique des affaires et du programme de conformité Groupe ainsi qu'une partie échange entre participants à la suite d'une saynète venant illustrer les risques.

Évaluation des tiers

Un dispositif d'évaluation des tiers vise à s'assurer de la probité des tiers de premier rang : clients, fournisseurs et intermédiaires. Le niveau d'analyse des tiers est notamment fonction de leur catégorie selon la nomenclature de la cartographie des risques, de leur géographie, du volume d'affaires ou encore du type de relation envisagée. La procédure d'évaluation comprend la consultation d'une base de données spécialisée (WorldCheck de Refinitiv) et l'envoi d'un questionnaire d'évaluation avancé. Au sein de la Direction des Achats, les outils de digitalisation de l'évaluation des fournisseurs développés en 2022 ont été déployés au 1^{er} février 2023 et prolongé en 2024. Ce dispositif permet de s'assurer de l'évaluation systématique de tout nouveau fournisseur avec une évaluation conjointe des risques par les directions Achats, Conformité et Développement Durable.

En 2024, une campagne de revue périodique a été menée sur plus de 200 tiers existants dans la base de données WorldCheck en fonction des critères définis par la procédure Achats en ce qui concerne les fournisseurs. Près de 200 recherches individuelles ont été menées dans cette base de données pour des clients, fournisseurs et partenaires potentiels. Des analyses approfondies ont été réalisées sur 100 tiers à partir d'un questionnaire de conformité. Enfin, des enquêtes de terrain approfondies ont été réalisées par des prestataires extérieurs spécialisés dans l'intelligence économique avant l'entrée en relation avec un nouveau client et un nouveau cadre a été instauré afin d'autoriser la prise de fonction du prestataire.

Droits humains des travailleurs et interdiction du travail des enfants

Voir S1-4 – Actions liées aux impacts, risques et opportunités matériels concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions.

Achats responsables

La politique Achats Responsables du Groupe se concrétise par des actions spécifiques à chaque étape de la procédure d'achat. Elle débute dès l'intégration des fournisseurs avec une évaluation initiale des sous-traitants et des fournisseurs des sites et filiales françaises, ainsi que leur adhésion à la Charte des Achats Responsables du Groupe lors de leur référencement. Les acheteurs s'assurent également d'intégrer systématiquement des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la sélection des offres fournisseurs et dans les contrats d'achat, afin de privilégier les fournisseurs ayant des pratiques plus responsables et de formaliser les engagements pris. Le Groupe accorde une grande importance au soutien du tissu économique local et privilégie le recours aux entreprises implantées à proximité de ses sites. Pour se conformer aux normes ESRS S2, Séché a ouvert un droit à l'audit auprès de ses fournisseurs.

Conscients de la diversité des relations commerciales, le Groupe a mis en place une procédure d'évaluation différenciée, adaptée à la criticité de chaque fournisseur, afin de permettre une allocation efficace des ressources et de se concentrer sur les aspects essentiels. Depuis fin 2023, des campagnes annuelles d'évaluation de la performance RSE sont menées pour les fournisseurs des catégories d'achats sensibles et stratégiques, définies en fonction de la cartographie des risques ESG. Ces évaluations visent à établir des indicateurs de performance « responsables » qui seront pilotés avec les fournisseurs, dans une logique d'approche collaborative destinée à les inciter à adopter des pratiques responsables. La Direction des Achats a élaboré une priorisation des catégories achats, intégrant les risques ESG et le niveau de dépense. Cette analyse a été faite grâce à des cartographies des risques internes réalisées en 2023.

Par ailleurs, des clauses éthiques et de développement durable sont stipulées dans les Conditions Générales d'Achats (CGAs) et plusieurs points figurent dans les contrats types du Groupe dont le respect des Droits humains au travail, la protection de la santé, sûreté et sécurité, la préservation de l'environnement et le respect du droit à la concurrence.

Les travaux du Groupe en 2024 ont porté sur le pilotage d'une feuille de route permettant d'aborder et de repenser ses achats, en agissant de manière concrète sur la réduction de l'impact carbone associé au scope 3. La Direction des Achats a réalisé une matrice dans laquelle elle a identifié 27 catégories d'achats parmi lesquels 11 ont été identifiées comme matérielles en fonction de l'évaluation des risques ESG et du pourcentage de dépenses de ces catégories. Les 6 catégories les plus matérielles sont le transport, les véhicules et engins carburants et combustibles, les équipements de process, les prestations et travaux industriels ainsi que les matières premières et les réactifs. Le Groupe souhaite poursuivre cette dynamique en 2025.

En parallèle, l'application des procédures du Groupe a été simplifiée grâce au développement et à la mise en place d'outils numériques. Ces solutions digitales assurent une traçabilité tout au long du processus d'évaluation des fournisseurs. Elles facilitent les démarches pour les collaborateurs internes et les partenaires externes. Cette initiative reflète l'engagement continu du Groupe à moderniser ses pratiques et à maximiser la transparence et la simplicité dans toutes ses interactions.

S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur

Les objectifs du Groupe sont les suivants :

- 100 % des appels d'offres menés sur le périmètre France en 2024, pour les catégories identifiées dans la matrice d'importance, sont établis sur des critères d'attribution « responsables ».
- 100 % des alertes remontées par le Dispositif d'Alerte Éthique et la voie hiérarchique sont traitées.
- 100 % des décisions achats des catégories sensibles sont basées à minima à 25 % sur des critères ESG

2.3.3 ESRs S3 : COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

Cet enjeu concerne les initiatives portées par Séché Environnement auprès de parties prenantes locales pour favoriser le développement économique et/ou social des territoires où le Groupe est implanté. Séché Environnement s'intègre dans la vie et les activités locales afin de faire

bénéficier les communautés et leurs habitants de retombées économiques directes (emplois) ou indirectes (impôts), et participer à des projets de développement (partenariats et mécénats) impliquant des acteurs locaux.

S3.SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

La chaîne de valeur a été prise en compte dans le cadre de la consultation des parties prenantes réalisée par Tennaxia. Les types de parties prenantes sondées incluaient des clients publics tels que des collectivités locales et des entreprises, des fournisseurs, des sous-traitants, ainsi que des bureaux d'études techniques qui accompagnent le Groupe. Ces parties prenantes ont pu s'exprimer sur la priorisation des enjeux de Séché Environnement, notamment concernant les thématiques « Éthique des affaires » et « Achats

responsables et travailleurs de la chaîne de valeur », lesquelles abordent les questions liées aux droits humains.

Il est important de noter que la portée des impacts, risques et opportunités identifiés par Séché Environnement concerne non seulement ses propres activités, mais également celles de sa chaîne de valeur, en amont et en aval.

S2.SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4).

Impacts

Le Groupe est fortement implanté localement, en France et à l'international, ce qui peut entraîner des impacts positifs ou négatifs sur les communautés environnantes.

Risques

Risques financiers élevés, notamment en cas de mauvaises relations avec les autorités locales délivrant les arrêtés préfectoraux (AP).

Risque réputationnel lié à une gestion insuffisante ou à des relations conflictuelles avec les communautés locales et autres parties prenantes : Une mauvaise gestion de la relation avec les parties prenantes locales peut susciter un risque réputationnel. La réputation représente un avantage compétitif pour l'entreprise, il s'agit donc d'un actif stratégique qui doit être protégé durablement. Le risque de réputation est devenu un enjeu majeur et correspond à

l'impact qu'une mauvaise gestion peut avoir sur l'image de l'entreprise. Cette réputation dépend grandement des relations entretenues avec les parties prenantes. En effet, adopter une démarche éthique crée de la confiance : auprès des clients (capital économique), des fournisseurs (capital industriel), des collaborateurs (capital humain), des actionnaires (capital financier), ainsi qu'auprès de la société en général (capital institutionnel).

Opportunités

Renforcer l'empreinte territoriale du Groupe ainsi que la confiance et la transparence vis-à-vis des parties prenantes : Mener des relations de confiance avec les parties prenantes près du territoire permet au Groupe de répondre plus facilement aux attentes environnementales, sociales et sociétales, ce qui a un impact positif sur le développement de l'activité. Les relations basées sur la transparence, la sensibilisation aux activités de l'économie circulaire et de valorisation et gestion des déchets permettent de prévoir et de mieux répondre aux inquiétudes liées au développement de ce type d'activités et aux potentielles nuisances qui y sont associées.

S3-1 – Politiques liées aux communautés affectées

La communication de Séché Environnement s'articule autour de quatre grands objectifs : développer l'image du Groupe ; susciter l'adhésion des parties prenantes et la préférence des clients ; fédérer l'ensemble des salariés autour d'un projet collectif porteur de valeurs ; protéger efficacement la réputation en cas de situation sensible ou de crise.

À cet égard, la relation avec l'ensemble des parties prenantes locales (salariés, riverains, associations, élus, services de l'État, publics scolaires, médias, etc.) constitue une des clés de voûte de l'action du Groupe. En France et à l'international, Séché Environnement a mis en place un réseau de responsables locaux en charge de l'ensemble des problématiques de relations publiques et de communication autour des implantations industrielles dont ils ont chacun la charge. Cette organisation permet ainsi à Séché Environnement de développer des liens directs et interpersonnels avec les différentes parties prenantes des territoires sur lesquels le Groupe est implanté, favorisant ainsi l'écoute et la prise en compte de leurs attentes et de leurs préoccupations. Les relations locales s'inscrivent dans une perspective de long terme, avec des contacts réguliers dans le cadre de visites de sites individuelles ou collectives, d'événements réceptifs, de réunions, d'échanges, etc. Elles reposent également sur la mise à disposition de l'information relative aux implantations industrielles du Groupe sur les plateformes digitales de Séché Environnement, en particulier sur le nouveau site internet refondu à l'été 2023, et sur une communication régulière sur les initiatives et visites locales via les réseaux sociaux.

Le Groupe s'inscrit également dans une logique de sensibilisation aux enjeux environnementaux et à l'économie circulaire, en ouvrant ses installations aux parties prenantes locales, en particulier aux publics scolaires et aux associations.

Accueillir des visiteurs sur les sites relève ainsi tant d'une démarche de connaissance mutuelle et de liens avec les parties des territoires que d'une volonté de sensibiliser à l'importance des métiers de l'environnement et de l'économie circulaire dans le but de faire évoluer les comportements (réduction des déchets, gestes de tri, etc.) Le Groupe développe ainsi de nouveaux outils en particulier sur le traitement des déchets ménagers (quiz, jeux, panneaux, etc.) et espaces pédagogiques (sur l'Unité de Valorisation Énergétique Mo'UVE par exemple).

La politique du Groupe quant à la prise en compte des communautés locales est aussi de développer le mécénat ou parrainage et la coopération sur les enjeux sociaux et environnementaux. Cela passe par le soutien des projets ou des initiatives locales qui ont un impact positif sur la communauté locale. Il peut s'agir de financer des projets qui sont alignés avec les valeurs du Groupe, ses objectifs et les attentes de ses parties prenantes.

Pour finir, le Groupe tend à favoriser le développement local. En effet, Séché Environnement croit fermement qu'en s'engageant dans des activités de développement local, les entreprises peuvent contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'amélioration de la qualité de vie dans les régions où elles sont présentes (la répartition de la création de valeur est présentée dans le chapitre modèle d'affaires).

S3-2 – Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts

Divers processus sont en place dans le Groupe et au sein de ses sites afin d'assurer le maintien d'un dialogue régulier avec les communautés touchées :

- Commissions de Suivi des Sites (CSS) : Il s'agit de réunions organisées par le préfet, généralement prévues dans les arrêtés préfectoraux. Leur fréquence peut varier selon les sites, mais elles se tiennent, en règle générale, une fois par an. Ces réunions sont une occasion privilégiée pour répondre aux demandes des riverains et de l'administration, et pour aborder les enjeux spécifiques à chaque site. Elles peuvent se dérouler sur tout type de site exploité. Ces rencontres

offrent également un espace d'échange privilégié avec le préfet, permettant de remonter toutes les préoccupations potentielles des communautés locales relatives aux impacts des activités du site.

- Ouverture des sites et transparence : Un réseau de responsables de communication régionale assure un dialogue constant avec les communautés locales.
- Dispositif d'alerte : Le dispositif d'alerte du Groupe permet aux communautés locales de signaler des situations graves (voir S1-2 – Processus d'interaction au sujet des impacts avec les travailleurs et leurs représentants).

S3-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations

Par le biais des différents dispositifs mentionnés dans la section précédente, le Groupe est en mesure de recueillir chaque préoccupation exprimée et d'y apporter une réponse concrète, incluant, si nécessaire, des mesures correctives ou réparatrices.

Il n'existe pas de procédure strictement normée au sein du Groupe pour ce processus. En effet, chaque préoccupation est gérée localement, en fonction des spécificités du terrain, qui

peuvent être très variées. L'obligation porte avant tout sur le résultat, à savoir le traitement efficace des préoccupations signalées.

Chaque remontée d'alerte est analysée et traitée. En cas de préjudice avéré, des plans d'action sont déployés afin de corriger la situation et de prévenir toute récurrence de l'impact identifié.

S3-4 – Actions liées aux impacts, risques et opportunités matériels concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions

Séché Environnement a développé une approche proactive pour traiter les impacts matériels sur les communautés locales. Cela comprend :

- Dialogue continu : Le groupe organise des réunions régulières avec les parties prenantes, telles que les CSS (Commissions de Suivi des Sites) et les visites de site, pour mieux comprendre les attentes locales et répondre aux préoccupations exprimées.

- Projets collaboratifs : Des partenariats sont établis avec les acteurs locaux pour développer des initiatives d'intérêt commun (par exemple, projets éducatifs ou environnementaux).

- Sensibilisation : Des campagnes de sensibilisation sont menées pour promouvoir l'économie circulaire et des comportements responsables envers les déchets et l'environnement.

S3-5 – Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels concernant les communautés affectées

Afin de gérer au mieux ses impacts, risques et opportunités relatifs aux communautés affectées, le Groupe s'engage à :

- Donner continuité à sa politique des portes ouvertes sur ses installations et ses métiers.
- Poursuivre la création de canaux de communication clairs et solides avec ses parties prenantes.
- Continuer de financer et suivre des projets dans le cadre de ses actions de mécénat qui répondent à ses objectifs et valeurs.

Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens déployés ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement et la biodiversité, en particulier sur les sites de stockage. Ces visites contribuent également à

renforcer la fierté et le sentiment d'appartenance des collaborateurs au Groupe, en leur donnant l'occasion de présenter leur métier et leur engagement quotidien au service de l'environnement et de l'économie circulaire.

	2022	2023	2024
Nombre de visiteurs	3 092	5 468	5 131

2.4 INFORMATIONS DE GOUVERNANCE

Ce chapitre est dédié aux enjeux de gouvernance et de développement économique qui sont déclinés par ordre d'importance selon les résultats de l'analyse de double matérialité. Il décrit l'état des lieux de cette thématique, les

mesures d'atténuation des risques, ainsi que les indicateurs de suivi, les objectifs et les plans d'action lancés ou à venir. Les Objectifs du Développement Durable (ODD) et les cibles auxquels le Groupe contribue y sont également indiqué.

Identification des ODD et cibles associées

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE		CORRESPONDANCE DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ	
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	Cible 8.1	Chiffre d'affaires consolidé	Chapitre 3 Rapport d'activité
	 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	Cible 9.4	Brevets accordés
Cible 9.5		Stratégie R & D	
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	Cible 11.5	Services d'intervention d'urgence	Chapitre 2.4.2 Respect des réglementations opérationnelles locales
	Cible 11.6	Déchets dangereux et non dangereux traités	
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	Cible 16.5	Politique de lutte contre la corruption	Chapitre 2.4.1 ESRS G1 : Conduite des affaires
	Cible 16.7	Modèle de gouvernance durable	Chapitre 2.4.6 Gouvernance durable
 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	Cible 17.17	Partenariats en faveur des ODD Partenariats et mécénats pour la biodiversité	Chapitre 2.2.4 ESRS E4 : Biodiversité
		Stratégie de R & D collaborative	Chapitre 2.4.5 Innovation – Recherche et développement

01

02

03

04

05

06

07

08

2.4.1 ESRs G1 : CONDUITE DES AFFAIRES

G1.GOV-1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les rôles du Conseil d'administration, du Comité d'audit et du Comité RSE de Séché Environnement en matière de développement durable (tels que décrits dans GOV-1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance) consistent principalement à définir la démarche développement durable du Groupe, y compris les thématiques relatives à la culture d'entreprise et à l'éthique

des affaires (incluant la conduite des affaires, la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts).

Les membres du Comité RSE, du Comité d'Audit et du Conseil d'administration disposent de l'expertise nécessaire pour assurer que Séché Environnement soit continuellement aligné sur les meilleures pratiques dans ses actions.

G1.IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4). Dans le cadre de cette procédure, la chaîne de valeur amont et aval a bien été prise en compte, et les parties prenantes ont été consultées.

Impacts

Séché Environnement évolue dans un contexte international avec de nombreuses filiales et fournisseurs, s'exposant ainsi à des enjeux de conformité liés aux lois, mais également à des évolutions réglementaires diverses (corruption, respect des droits humains et des travailleurs, pratiques anti-concurrentielles, travail forcé et travail des enfants, protection des lanceurs d'alertes).

Risques

- Pratiques de paiement : risques financiers, risques réputationnels. Les pratiques de paiement douteuses, comme les retards ou les manquements, peuvent compromettre les relations avec les fournisseurs et partenaires. Elles affectent la santé financière de l'entreprise et ternissent sa réputation dans le secteur.
- Corruption : risques réglementaires, risques réputationnels, risques financiers. La corruption expose les entreprises à de lourdes sanctions légales et à la perte de confiance de leurs parties prenantes. Sur le plan financier, elle peut entraîner des amendes élevées et une baisse de la valeur des actions, tout en dégradant l'image de l'entreprise à long terme.
- Respect des droits humains et des travailleurs : risques réglementaires, risques réputationnels, risques financiers. Le non-respect des droits humains expose les entreprises à des sanctions réglementaires et à des campagnes de boycott. Cela peut également entraîner des litiges coûteux, tout en endommageant la réputation de l'entreprise sur le plan international.

- Pratiques anti-concurrentielles : risques réglementaires, risques financiers, risques réputationnels. Adopter des pratiques anti-concurrentielles, telles que la fixation des prix ou les ententes illégales, expose à des poursuites judiciaires coûteuses et à des amendes importantes. Cela peut également gravement affecter l'image de l'entreprise et son accès au marché.
- Travail forcé et travail des enfants : risques réglementaires, risques réputationnels, risques financiers. Le recours au travail forcé ou des enfants est sévèrement sanctionné par les lois internationales. En plus des risques financiers considérables, cela peut gravement endommager la réputation d'une entreprise, affectant son attractivité pour les investisseurs et les consommateurs.
- Protection des lanceurs d'alertes : risques réglementaires, risques réputationnels, risques financiers. Ne pas protéger les lanceurs d'alertes expose les entreprises à des poursuites judiciaires et à des sanctions réglementaires. De plus, cela peut créer un climat de méfiance, nuisant à la réputation de l'entreprise et entraînant des pertes financières.
- Embargo et sanctions internationales : risques réglementaires, risques réputationnels, risques financiers, risques opérationnels. Le non-respect des embargos et des sanctions internationales peut entraîner de lourdes sanctions, des restrictions commerciales et des pertes financières. En outre, cela expose les entreprises à des risques opérationnels, affectant leur capacité à opérer efficacement à l'échelle mondiale.

Opportunités

Ce sujet ne présente pas d'opportunité pour le Groupe. Il s'agit ici de limiter les impacts négatifs et prévenir les risques.

G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

Séché Environnement est particulièrement attentif au partage et au respect des valeurs éthiques. Le respect de ces valeurs exprimées dans son code éthique et ses codes de conduite (code de conduite anti-corruption, code de conduite concurrence, code de conduite fiscale et charte des achats responsables) est essentiel tant dans les rapports internes à l'entreprise que dans ses relations avec ses clients, ses fournisseurs, les autorités, les riverains et de manière plus générale toutes ses parties prenantes externes.

Le Groupe a mis à jour en décembre 2024 son code éthique formalisant ainsi plusieurs engagements ESG notamment sur le plan social et les droits humains. Il est décrit dans S1-1 – Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (chapitre 2.3.1). Ce code éthique s'applique au niveau :

- Du Groupe.
- De chaque entité et site du Groupe Séché Environnement en France et à l'international.
- Individuel à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.
- Au près de la chaîne de valeur (fournisseurs, prestataires de service et clients).

Celui-ci énumère des codes de comportement qui guident chaque collaborateur et partenaire interagissant avec Séché Environnement vers l'adoption d'une culture d'entreprise.

Ainsi, Séché Environnement formalise plusieurs engagements sur la conformité réglementaire ; la concurrence loyale ; les droits humains et des travailleurs et l'interdiction du travail des enfants ; la lutte contre l'évasion fiscale et la lutte contre la corruption.

La culture d'entreprise de Séché se distingue par son approche familiale, son engagement en faveur de la protection de la biodiversité et la sécurité de ses employés et l'ancrage territorial. Cette culture est promue à travers des présentations du rapport RSE sur site, son code éthique distribué à chaque employés, et des webinaires.

G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs

La manière dont le Groupe gère ses relations avec ses fournisseurs et ses impacts sur la chaîne de valeurs sont détaillés dans 2.3.2 ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur.

G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

En matière de lutte contre la corruption et de trafic d'influence, le Groupe a pris un ensemble de mesures de mise en conformité avec les prescriptions de la loi dite *Sapin II* entrée en vigueur en juin 2017. Inspiré par les meilleurs standards internationaux, et plus particulièrement les recommandations de l'Agence Française Anticorruption, le programme s'articule autour de trois piliers : l'engagement des instances dirigeantes, l'identification des risques et la gestion des risques par des mesures de prévention, détection et remédiation.

Lutte contre la corruption

L'Objectif de Développement Durable n° 16 du Pacte Mondial intitulé « Paix, Justice et Institutions Efficaces » invite les entreprises à agir contre toutes les formes de corruption. En effet, cette dernière érode la confiance et la cohésion sociale et freine la croissance. Son coût économique total, bien que complexe à calculer, est évalué à 5 % du PIB mondial. Partout dans le monde, des lois anti-corruption, dont certaines ont une portée extraterritoriale, imposent aux entreprises des normes de probité. Pour les personnes et les entreprises impliquées dans des faits de corruption, les conséquences sont particulièrement lourdes : amendes et peines d'emprisonnement, perte de confiance des investisseurs et des partenaires commerciaux et destruction de la réputation.

Le Groupe condamne et proscrit toute forme de corruption. Dans le cadre de son adhésion au Global Compact, Séché Environnement est engagé dans la lutte contre la corruption. Par ailleurs, l'entreprise applique strictement les lois anticorruptions des pays dans lesquels elle est présente. À cet effet, le Groupe a déployé un programme de conformité anticorruption selon les prescriptions de la loi française dite *Sapin II*, comprenant les éventuelles adaptations nécessaires localement. Le programme de conformité Groupe repose sur une cartographie des risques, selon laquelle des mesures de prévention, détection et remédiation sont appliquées sur la totalité du périmètre. Les fonctions les plus à risques sont les commerciaux dans la majorité. La stratégie du Groupe est de former les personnes étant identifiées comme étant à risque sur le sujet de la corruption.

Engagement des instances dirigeantes

Les instances dirigeantes de Séché Environnement ont réaffirmé leur engagement dans la lutte contre la corruption par une communication du Président à tous les collaborateurs du Groupe, incluant les filiales internationales, leur rappelant leur stricte obligation de respecter le code de conduite anticorruption et la tolérance zéro du Groupe face à de tels comportements. À cet effet, le code de conduite anticorruption est intégré au règlement intérieur et assorti d'un régime disciplinaire avec des mesures pouvant aller jusqu'au licenciement. Le Président a encouragé dans sa communication les collaborateurs à user de leur droit d'alerte en toute confiance. Par ailleurs, la nouvelle version du site

internet Groupe a été mise en ligne au cours de l'année 2023 et comprend une section spécifique dédiée à l'éthique des affaires, avec notamment un message de la Direction générale rappelant son engagement pour ces enjeux dont le respect fait partie intégrante du modèle d'affaires du Groupe et permet d'assurer la pérennité de ses activités.

Cartographie des risques

Une mise à jour de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence a été initiée au quatrième trimestre 2023. Pierre angulaire du programme de conformité, cette actualisation a pour objectif de réviser la précédente cartographie globale du Groupe datant de 2019, d'y intégrer les actualisations locales réalisées depuis et de tenir compte de l'évolution du périmètre du Groupe à la suite des acquisitions, afin d'avoir une vision globale et homogène de l'exposition aux bornes du Groupe. La méthodologie employée pour établir une cotation des risques bruts et nets, intégrant des facteurs aggravants, combine des entretiens individuels et collectifs avec près de 40 cadres représentant diverses activités et filiales du Groupe ainsi que la revue des procédures et mesures d'atténuation.

Gestion des risques : prévention, détection et remédiation

Prévention

Un code de conduite anticorruption, annexé au règlement intérieur, s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, rappelant les comportements attendus, illustrant les risques et soulignant la tolérance zéro appliquée par un régime disciplinaire. Ce Code de conduite a été traduit et décliné dans toutes les filiales du Groupe dont à l'international. L'objectif étant donc de former les collaborateurs les plus exposés aux risques en lien avec la corruption, le trafic d'influence, et les pots de vin. Les collaborateurs ayant été identifiés comme occupant des postes à risques sont majoritairement les commerciaux du

Groupe Séché. Par ailleurs, un dispositif d'évaluation de l'intégrité des tiers participe au volet de prévention.

Détection

La détection d'éventuels faits de corruption repose sur (i) un dispositif d'alerte ouvert aux collaborateurs du Groupe mais aussi à ses parties prenantes externes et (ii) des démarches de contrôle interne visant à identifier tout écart par rapport aux normes et politiques applicables.

Remédiation

Face à d'éventuels faits de corruption, la remédiation s'articule sur un régime disciplinaire et des mesures correctives de renforcement du programme afin d'en corriger les éventuelles faiblesses.

Formation pour la prévention de la corruption

La formation sur l'éthique des affaires vise à couvrir la totalité des collaborateurs du Groupe qui sont exposés au risque de corruption (principalement les services commerciaux). Depuis 2019, des campagnes de formation ont été réalisées en présentiel dans les filiales internationales afin d'y déployer le programme de lutte contre la corruption. Cette démarche a aussi eu pour objectif d'identifier les réglementations locales relatives à la lutte contre la corruption au sein des filiales internationales et de mettre en place un réseau de référents conformité, agissant comme relais locaux du Directeur de la conformité. Ils aident par exemple à déployer les procédures d'évaluation des tiers définies par le siège.

Le dispositif de formation est complété par une application « Éthique Groupe Séché Environnement » sur l'intranet mettant à disposition de tous les collaborateurs des ressources présentant les politiques et outils du programme de conformité. Tous les collaborateurs sont concernés, mais le format dépend de leur exposition et les profils les plus exposés participent à des formations en présentiel obligatoires selon le règlement intérieur.

	2024
Part de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation	76,6 %

Toutes ces informations sont ensuite, comme tout sujet de la démarche développement durable du Groupe, revues par le comité RSE. voir le programme de travail du comité (voir chapitre). Les membres du conseil n'ont pas spécifiquement suivi une formation anti corruption bien que très bien informé sur le sujet de part leurs postes occupés et leurs expériences.

G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

L'entreprise suit de manière très stricte les cas avérés de condamnations et le montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de

corruption. En effet, dans un objectif de transparence et de suivi de son programme de conformité, le Groupe porte une attention particulière à ces indicateurs.

	Références	2024
Nombre de condamnations pour infraction pour corruption	ESRS G1-4 24a	0
Montant des amendes pour infraction pour corruption	ESRS G1-4 24a	N.A
Nombre de cas de corruption avérés		N.A

G1-5 – Influence politique et activités de lobbying

Représentation d'intérêts

Séché Environnement s'exprime principalement au travers des associations et fédérations professionnelles dont il est adhérent. Les représentants d'intérêts du Groupe et de ces structures ont été déclarés au répertoire de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)¹.

Le montant des dépenses fait l'objet d'un suivi interne et concerne quasi exclusivement les contributions à des organisations professionnelles liées à la représentation d'intérêt. L'ensemble des actions de représentation d'intérêts font l'objet d'un suivi interne.

	Références	2024
Montant des dépenses liées à la représentation d'intérêts	ESRS G1-5 AR 12a	Entre 10 000 et 25 000 €

Le suivi des actions et des dépenses de représentation d'intérêts, ainsi que leurs déclarations intègrent l'extension du dispositif aux actions menées auprès des titulaires de fonctions exécutives locales et de nouvelles catégories d'agents publics du 1^{er} juillet 2022. Ils intègrent également l'évolution des lignes directrices de la HATVP au 1^{er} octobre 2023.

d'intérêts sont menées conformément aux réglementations applicables et dans le cadre du Code de conduite concurrence du Groupe.

Parallèlement, l'ensemble des collaborateurs exerçant (ou susceptibles d'exercer) des activités de représentation d'intérêts ont été sensibilisés au double objectif de respect des règles de déontologie et d'obligation de déclaration.

Séché Environnement partage son expérience au sein de syndicats professionnels et de groupes de réflexion ayant une interaction avec ses activités (déchets non dangereux, déchets dangereux, dépollution, chimie...). La grande technicité des sujets et la diversité de leurs zones d'intervention impliquent une forte spécialisation. Les sujets abordés sont souvent de nature très technique et nécessitent l'intervention d'experts. L'objet de ces travaux est de décrypter cette complexité pour la rendre compréhensible à tous les interlocuteurs, de tous horizons, sans pour autant la déformer, afin de leur permettre de se faire une opinion étayée et de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Prises de position publiques

Les évolutions des réglementations étant issues pour une large part de consultations par les autorités nationales ou européennes, les représentants des professionnels du secteur de l'environnement participent à divers groupes de travail pour l'élaboration des textes futurs.

Ce travail est indispensable pour pouvoir communiquer de manière claire et informée auprès des décideurs afin d'établir un dialogue transparent et s'inscrivant dans la durée, en vue de réglementations futures qui favorisent la croissance durable dans un environnement préservé. Séché Environnement garantit l'intégrité de ses pratiques de lobbying et veille à prévenir tout manquement à une convention publique internationale.

Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques. Elles se positionnent comme forces de proposition, avec un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, dans une perspective de développement durable. Par exemple lors de la 17^e édition des Assises des déchets, Séché Environnement a pris position en faveur de l'extension de la traçabilité aux déchets non dangereux.

De plus, le Groupe s'engage à ne pas obtenir des informations ou des décisions de manière malhonnête et à toujours fournir des informations complètes et actualisées qui ne soient pas trompeuses. Les actions de représentation

Il est précisé que Guillaume Cadiou, actuel membre du conseil d'administration, a été délégué interministériel aux restructurations d'entreprises auprès des ministres de l'Economie et du Travail d'octobre 2020 à février 2023 avant de devenir le directeur général de La Française puis président exécutif (ESRS G1-5 30).

G1-6 – Pratiques en matière de paiement

Les pratiques du Groupe en matière de paiement, notamment en ce qui concerne les retards de paiements aux PME, sont décrites dans 3.7.2. Délais de paiement. La politique de paiement ne fait pas de distinction entre les fournisseurs. La politique du Groupe est de payer nos fournisseurs sous 60 jours.

¹ www.hatvp.fr/le-repertoire

Lutte contre l'évasion fiscale *Volontaire hors CSRD*

En application de la loi n° 2018-898 relative à la lutte contre la fraude, Séché Environnement déclare ne pas pratiquer l'évasion fiscale, ne pas user des paradis fiscaux, et acquitter le paiement de ses impôts dans les pays d'exercice de son métier, en l'occurrence principalement en France. Au total, les filiales internationales ont acquitté en 2023 dans leurs pays d'implantation 4 millions d'€ d'euros d'impôts sur les bénéfices.

Cet engagement est matérialisé par la politique fiscale du Groupe, intégrée au code éthique (voir 1.5.2 Gouvernance du programme de conformité). Au-delà de la conformité aux réglementations fiscales, le Groupe s'engage à mener des pratiques fiscales éthiques exclusivement guidées par la réalité économique de ses activités.

Elles se déclinent en plusieurs points :

- Adopter une politique fiscale exemplaire : couverture de l'ensemble des impôts de Séché Environnement (impôts directs et indirects, taxes, contributions, prélèvements de toutes natures fiscales, parafiscales ou douanières). Le Groupe s'engage à agir avec intégrité en ne recourant pas à l'évasion fiscale.
- Engagement Groupe : application à l'ensemble de ses entités et vocation à être appliqué par toutes ses entités contrôlées quelle que soit leur nature ou leur situation géographique, dans le respect des lois et réglementations

fiscales et douanières locales ainsi que des normes internationales les concernant.

- Construire une relation de confiance avec les tiers : le Groupe applique des pratiques fiscales éthiques dans les relations avec les tiers.
- Sensibiliser les collaborateurs : sensibiliser régulièrement les collaborateurs dans toutes les entités du Groupe par la mise en place de webinaires et/ou de sessions de formation ainsi que l'accompagnement des opérationnels par la Direction Administrative & Financière.

Le Groupe souhaite ainsi par sa politique fiscale assurer la sécurité juridique de ses opérations tout en tendant à rechercher une gestion fiscale pro-active, équilibrée et performante dans le respect des lois et réglementations fiscales nationales et internationales et en renforçant la stabilité sur le long terme de ses activités. Par ailleurs, le Groupe s'engage à recourir à des pratiques fiscales éthiques avec les tiers en refusant toute modalité contractuelle ayant manifestement pour objet de permettre des pratiques d'évasion fiscale par un tiers. L'ambition de Séché Environnement à travers cette politique est de favoriser un environnement fiscal responsable et d'encourager les meilleures pratiques, en cohérence avec la volonté du Groupe d'une croissance de long terme. Des évaluations régulières seront réalisées pour vérifier son adéquation aux évolutions législatives et aux besoins évolutifs du Groupe et de ses activités.

2.4.2 RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS OPÉRATIONNELLES LOCALES *VOLONTAIRE HORS CSRD*

Impacts, risques et opportunités matériels

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4).

Impacts

Séché Environnement opère sur un marché hautement réglementé avec une exposition significative à des risques réglementaires et des sanctions associées pouvant aller de la simple amende à la cessation de l'activité.

Risques

En cas de non-conformités vis-à-vis des réglementations opérationnelles locales, le Groupe est exposé à des risques de sanctions financières mais aussi à l'arrêt d'activité d'un site. Le risque réputationnel associé à des potentielles sanctions pourrait également impacter la volonté des clients à poursuivre leur collaboration avec le Groupe ainsi que les possibilités de développement du Groupe.

Opportunités

Les opportunités d'une bonne gestion de cet enjeu sont de renforcer le lien de confiance entre le Groupe et les parties prenantes locales et de contribuer de manière équitable au développement économique et social local, favorisant ainsi la bonne continuité des activités existantes du Groupe et le développement de nouvelles.

Risques industriels et liés à la conformité réglementaire

L'Union européenne a mis en place un cadre général régissant les principales activités industrielles afin de maîtriser leurs risques. Ce cadre a également pour objet de privilégier la réduction à la source et la gestion prudente des ressources naturelles et tient compte, le cas échéant, des circonstances économiques et des spécificités locales de l'endroit où se développe l'activité industrielle. Ce cadre réglementaire européen est transposé dans les différents droits nationaux des États-membres.

En France, la quasi-totalité des sites de gestion de déchets du Groupe, qualifiés d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter. Au 31 décembre 2024, Séchés Environnement gérait 52 ICPE, dont 46 ICPE soumises à autorisations. Au sein de ces dernières, 16 étaient soumises aux réglementations les plus exigeantes (réglementations dites « Seveso ») et 10 étaient classées en seuil « Seveso seuil haut ». À l'international, les sites sont soumis à des réglementations conformément au droit local des pays d'implantation.

L'objectif des réglementations qui encadrent ces ICPE est d'accroître les performances techniques de limitation des émissions polluantes (atmosphériques ou dans les milieux aquatiques), de contrôler les stocks autorisés de substances dangereuses, de suivre les équipements à risques et d'assurer leur contrôle permanent, à travers des normes strictes portant sur les poussières, les métaux lourds, les oxydes d'azote, les dioxines et furanes, en fonction des techniques mises en œuvre (stockage, incinération...).

La gestion des déchets, dangereux et non dangereux, fait également l'objet de plusieurs réglementations au niveau européen, notamment la directive n° 2008/98/CE relative aux déchets, dite directive cadre déchet, la directive n° 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets, le règlement n° 1907/2006 sur les substances chimiques dit règlement REACH, ou encore le règlement n° 850/2004 sur les polluants organiques persistants.

En France, de nombreuses évolutions réglementaires concernant la gestion des déchets ont été apportées par l'entrée en vigueur de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 : conditions d'élimination des déchets non dangereux, renforcement et dématérialisation de la traçabilité, création de nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) et réforme du régime des REP.

À l'international, des audits internes sont également menés afin de contrôler le respect et la conformité des installations sur la base des exigences réglementaires locales.

Anticipation des évolutions réglementaires – délais d'application

Les évolutions réglementaires découlent généralement de directives ou d'autres textes européens qui fixent un délai de transposition en droits nationaux des différents pays de l'Union européenne, ce qui donne aux industriels le temps nécessaire pour anticiper la mise en place d'adaptations nécessaires.

À titre d'illustration, la Directive 2010/75 sur les émissions industrielles – dite IED – impose de réviser les conditions d'autorisation des installations d'un secteur industriel dès que sont publiées au Journal officiel les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) le concernant. C'est ce qui est advenu avec la publication d'une décision d'exécution 2019/2010 de la Commission du 12 novembre 2019 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour l'incinération des déchets (BREF WI). Elles font suite à celles qui sont

Risques liés aux évolutions réglementaires

En cas d'évolution des réglementations ou de la jurisprudence, les autorités compétentes ont le pouvoir de modifier les prescriptions s'appliquant aux ICPE, mais également celles s'appliquant à l'exploitation d'un site déjà autorisé. En cas de non-respect de celles-ci ou de manquements de la part de l'exploitant, les autorités disposent d'un pouvoir de sanction sous la forme de procédures administratives ou judiciaires et pénales. La palette de sanctions administratives va de l'amende jusqu'à la suspension ou le retrait d'autorisations, pouvant ainsi affecter défavorablement l'image, les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe. Les renforcements de la réglementation sont une opportunité pour Séchés Environnement dans la mesure où elles permettent d'aligner l'ensemble des acteurs sur les meilleures pratiques : cela conduit à une montée en gamme de la filière et à l'élimination des pratiques non conformes.

Dans un tel contexte réglementaire, le Groupe s'adapte :

- au renforcement des prescriptions réglementaires obligatoires (qui pourrait induire des coûts et investissements importants de nature à obérer la rentabilité de l'activité dans la mesure où le Groupe ne pourrait pas systématiquement en répercuter l'impact sur ses prix de traitement). À titre d'exemple, on peut citer l'ensemble des prescriptions afférentes aux divers arrêtés post-Lubrizol du 24 septembre 2020 pour les sites qui y sont soumis.
- au durcissement de la perception des écarts éventuels par les services inspecteurs de la DREAL au regard de ses programmes (ou thématiques) nationaux d'inspection propres, et des sanctions possibles sur le périmètre France.
- à l'allongement des procédures de renouvellement ou de modification des arrêtés d'exploitation, d'accroissement de leurs coûts (dans un contexte de cristallisation des oppositions des populations riveraines et des associations), sans que soit garanti pour autant le succès de la démarche.

applicables aux autres activités de traitement de déchets (BREF WT), publiées en août 2018. Les conclusions sur les MTD servent notamment de références contraignantes pour la fixation des valeurs limites d'émission (VLE) applicables aux installations concernées (voir 2.2.2 ESRS E2 : Pollution).

La publication de ces conclusions déclenche le réexamen des conditions d'autorisation des installations existantes. Celles-ci disposent d'un délai d'un an, à compter de la publication, pour adresser un dossier de réexamen au préfet. La mise en conformité des installations avec les nouvelles dispositions doit être assurée dans un délai de 4 ans à compter de la publication. Ces délais permettent à l'entreprise de mener les études nécessaires bien en amont de la date d'application y compris par des travaux de R & D (voir 2.4.5 Innovation – recherche et développement).

La directive IED est en cours de révision, notamment pour intégrer les objectifs de neutralité carbone et de « Zéro pollution » annoncés par la Commission européenne dans le cadre du paquet « Fit for 55 » de juillet 2020. Cette refonte va très certainement entraîner un renforcement des exigences réglementaires pour les installations classées dans les années à venir.

Pour aller plus loin, le Groupe s'est également engagé dans des démarches de certifications et de labellisations afin de

garantir son excellence opérationnelle sur l'ensemble des sites et notamment sur les sites ICPE ou équivalent à l'international, qui sont particulièrement sensibles.

Le tableau ci-après résume la couverture de l'ensemble des certifications du Groupe. Les sites n'étant pas certifié ISO 14001 ci-dessous sont en grande partie ceux pour lesquels il n'y a pas d'activité industrielle importante (bureaux, garages, locaux dédiés à l'assainissement...).

Taux de couverture par les certifications	2024
Part des sites avec une certification ISO 9001 (management de la qualité)	31,3 %
Part des sites avec une certification dans le l'environnement et l'énergie (ISO 14001, ISO 50001)	49,6 %
Part des sites avec une certification dans le domaine de la sécurité (ISO 45001 ou MASE) S1-14_01	31,3 %
Nombre de salariés au 31/12 couverts par un système de management en santé et sécurité	2 195
Part de la surface foncière couverte par la norme « Engagement Biodiversité » Ecocert ¹	20,9 %
Part des sites ayant au moins une certification (qualité, environnement, sécurité, biodiversité...)	56,5 %

Objectifs et plan d'action

Les objectifs et plans d'action de Séché Environnement visent à ne faire l'objet d'aucune mise en demeure, d'aucune non-conformité et d'aucun écart avec les valeurs limites d'émissions définies dans les arrêtés d'exploitation, le cas échéant.

Une cellule d'audit réglementaire (Cellule ProGRES – Projet Gestion des Risques et Suivi des dites) – composée d'une équipe qualifiée et indépendante rendant compte directement à la Direction Opérationnelle – s'assure du respect par l'ensemble des intervenants des obligations qui s'imposent au Groupe, au travers d'une campagne d'audit interne pour identifier les non-conformités potentielles et mettre en œuvre les actions correctives, avec un objectif d'amélioration continue.

Grâce à un processus de veille réglementaire permanente, le Groupe se fixe par volonté d'anticipation, un niveau d'exigence plus restrictif que la réglementation en vigueur, tant sur les modalités d'acceptation et de gestion des déchets que sur la conception technique des différents sites (amélioration continue) et la conduite des unités opérationnelles (monitoring et mesures en continu).

Le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution – qu'elle soit d'origine accidentelle ou chronique – qui pourrait se traduire par une infraction à la réglementation en vigueur. Tous les sites du Groupe bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets – qu'ils soient liquides, solides ou gazeux.

S'agissant de l'acceptation de l'activité des sites par les populations riveraines, des études faunistiques et floristiques ou encore de nuisances sonores sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension d'autorisations, soit à la demande des pouvoirs publics, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe. Cet aspect rejoint la politique de gestion du risque de réputation (voir 2.3.3 ESRS S3 : Communautés affectées).

En complément des contrôles réguliers et/ou inopinés dont les sites font l'objet de la part des autorités compétentes (DREAL en particulier) Séché Environnement propose également à diverses ONG, riveraines ou de dimension nationale, comme par exemple l'association Robin des Bois, d'auditer ses sites pour s'assurer du respect des arrêtés et des bonnes conditions de gestion.

Fort de son historique de référence au regard de ses impératifs de conformité et soucieux d'associer à son développement économique ses parties prenantes, locales ou nationales, le Groupe a la capacité de faire évoluer ses autorisations chaque fois que cela est nécessaire dans une démarche d'anticipation des évolutions réglementaires ou des besoins de ses clients. Cette approche originale constitue un gage supplémentaire de pérennité de ses activités et de visibilité de son modèle comme le montrent les extensions d'autorisations – en nombre comme en durée – obtenues par ses sites depuis sa création.

L'organisation du travail a par ailleurs été adaptée pour répondre à certaines réglementations environnementales :

- Bruit : tous les sites concernés se sont vu fixer des règles de prévention en vue de garantir une protection efficace des riverains au travers du respect des valeurs sonores limites réglementaires en limite de propriété et dans les zones à émergences réglementées. Les collaborateurs sont également protégés : la cartographie « situations de travail/zones » a été effectuée par des mesures instantanées de niveaux de bruit et par des mesures dynamiques (dosimétrie).
- Odeurs : pour le confort des riverains, des adaptations ont été réalisées comme travailler dans le sens du vent, sur une surface limitée et recouverte d'une bâche au charbon actif la nuit et le weekend pour le stockage des ordures ménagères ; locaux fermés et aspiration d'air pour les fosses de l'incinération.

1 L'indicateur correspond au ratio de la surface totale des sites disposant de la certification Ecocert Engagement Biodiversité sur la surface totale des sites.

Pour s'assurer du respect de la réglementation ICPE, les Préfets peuvent prendre des arrêtés de mise en demeure pour mettre en œuvre des prescriptions sur les installations classées dans un délai fixé. Les mises en demeure peuvent

porter sur toutes les prescriptions de la réglementation : accueil des salariés, limites maximales de rejet, protection incendie, etc.

	2022	2023	2024
Part de sites n'ayant pas été mis en demeure durant l'année	91 %	88 %	92 %

À noter, la plupart des mises en demeure sont résolues dans les semaines suivant l'identification des travaux à réaliser sur site.

2.4.3 MAITRISE DES RISQUES INDUSTRIELS *VOLONTAIRE HORS CSRD*

Impacts, risques et opportunités matériels

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4).

Impacts

Les activités de gestions des déchets complexes ont des impacts multidimensionnels comme la réduction des pollutions, valorisation des déchets en ressources, ou encore la gestion sécurisée des substances dangereuses pour limiter leur empreinte. Toutefois, en l'absence de l'application des meilleurs standards et sans une maîtrise forte des risques industriels, des mauvaises pratiques peuvent engendrer des impacts de type : émissions polluantes, rejets non conformes ou accidents impactant à la fois l'environnement et les riverains.

Risques

Une gestion inadéquate des risques industriels peut engendrer :

- Risques opérationnels : incidents industriels entraînant des interruptions de service ou des pertes économiques significatives.

Politique de maîtrise des risques industriels

La politique de SéchÉ Environnement en matière de maîtrise des risques industriels repose sur des principes fondamentaux :

- Conformité réglementaire stricte : mise en œuvre et actualisation des Plans d'Opération Interne (POI), intégrant les évolutions législatives post-Lubrizol.

Objectifs et plan d'action

Pour concrétiser cette politique, SéchÉ Environnement déploie un plan d'actions structuré :

- Mise à jour des POI : formation régulière des équipes, exercices de simulation intégrant divers scénarios d'accident, et validation continue des plans par les autorités compétentes.

- Risques pour la réputation : une crise majeure affecterait la confiance accordée par les parties prenantes, notamment celles des clients, des collectivités et des investisseurs.
- Risques réglementaires et financiers : amendes, sanctions, et coûts liés à des non-conformités ou à des dommages environnementaux ou humains.

Opportunités

Une gestion proactive des risques industriels constitue également une opportunité pour SéchÉ Environnement :

- Renforcement de l'innovation : développement et adoption de technologies avancées pour une surveillance et une prévention optimisée.
- Leadership environnemental : démontrer l'exemplarité dans la gestion des sites industriels et se positionner comme un partenaire incontournable dans la transition écologique.
- Création de valeur partagée : renforcer la collaboration avec les parties prenantes locales, intégrer la résilience dans les processus et offrir des garanties accrues aux partenaires institutionnels.

- Culture de la prévention : approche systématique pour identifier les dangers, évaluer les risques et prévenir les incidents à la source.
- Dialogue et transparence : maintenir une communication ouverte avec les parties prenantes, en particulier les collectivités locales, pour garantir leur confiance et leur participation.

- Renforcement des partenariats locaux : collaboration avec les services de secours et les autorités pour garantir une gestion de crise coordonnée et efficace.
- Sensibilisation et formation : développement d'une culture d'entreprise axée sur la prévention des risques à tous les niveaux, avec des programmes spécifiques pour les collaborateurs et sous-traitants.

Afin de mesurer l'efficacité de ses initiatives, Séché Environnement se fixe des objectifs précis :

- Zéro accident industriel majeur : réduction continue des incidents enregistrés sur les sites.
- Taux de conformité optimal : maintenir une conformité totale à 100 % dans les audits réglementaires.

- Engagement des collaborateurs : former 100 % des équipes opérationnelles aux procédures POI et aux bonnes pratiques de prévention.
- Valorisation et résilience : intégrer des mécanismes qui permettent une reprise rapide d'activité en cas de perturbation.

2.4.4 CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES *VOLONTAIRE HORS CSRD*

Impacts, risques, et opportunités matériels

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4).

Impacts

Les données commerciales/industrielles gérées par Séché Environnement sont particulièrement sensibles pour ses clients industriels, car une attaque pourrait révéler des informations sur leurs activités et procédés, ainsi que pour ses salariés.

Risques

Il existe des risques opérationnels et d'arrêt de l'activité en cas de cyberattaque ciblant les outils industriels du Groupe, ce qui entraînerait de facto des risques financiers liés à une perte de chiffre d'affaires associée à l'arrêt des opérations. Il pourrait également y avoir un risque de perte de compétitivité lié aux cybermenaces, ainsi que des risques réputationnels et réglementaires.

Opportunités

Cet enjeu est davantage perçu comme un risque que comme une opportunité.

Objectifs et plan d'action

Pour faire face aux éventuels incidents techniques, l'informatique Groupe exploite deux centres de données dotés de ressources redondantes, en mode actif – actif, ce qui permet un soutien mutuel en cas de panne (plan de continuité des activités).

Par ailleurs, pour faire face aux menaces Cyber qui augmentent, des investissements importants ont été réalisés en matière de cybersécurité, notamment sur la période 2020-2022.

Initialement motivé par des exigences de conformité en matière de sécurité, le Groupe adhère à des évaluations externes de la sécurité, notamment au « Security Score Card ».

Le plan initial de CyberSécurité 2020-2022 a été prolongé en 2023, et s'est poursuivi en 2024. Il a conduit à mettre en place différentes actions, pouvant être regroupées en 3 catégories. Ces actions sont déployées en France ainsi que progressivement à l'international lorsque cela est pertinent.

Les progrès sont très concrets avec une notation A de « Security Score Card », notation auxquelles toutes les parties prenantes ont accès de façon indépendante, leur permettant de contrôler la performance sécurité du Groupe en temps réel.

En mars 2023, Séché Environnement a été la cible d'une cyberattaque qui a eu des impacts significatifs sur l'activité du Groupe. La mise en place du plan d'action Sécurité a permis de maîtriser la menace et garantir la protection des données tout en contribuant à rétablir par la suite les dispositifs de cybersécurité existants. Ainsi, le Security Score Card est repassé à la notation A la fin décembre 2023, la note la plus haute possible.

Séché Environnement a également obtenu la notation A en 2024 qui signifie que la note est supérieure à 90/100. Le score total est une moyenne pondérée de 10 facteurs spécifiques comme la réputation IP, la sécurité du réseau ou le risque de fuite d'informations prenant en compte pour chaque facteur la gravité et la quantité de problèmes de sécurité ou de constatations associés à chaque facteur.

Cette note est recalculée en permanence en fonction des nouvelles vulnérabilités identifiées dans les logiciels du marché utilisés par le Groupe, nécessitant des mises à jour régulières et des correctifs permanents. Par ailleurs, le Groupe est conforme à la RGPD, et s'assure que la collecte, le stockage et l'utilisation des données personnelles des parties prenantes sont effectués en conformité avec les réglementations applicables.

	2023	2024
Security Score Card	A	A

Sécurisation

Suite à la cyberattaque intervenue en mars 2023, le Groupe a considérablement amélioré son système de sécurité et a mis en place de nombreux dispositifs et solutions pour atteindre les 4 objectifs suivants :

- Renforcer la sécurité de l'accès et des comptes.
- Garantir la protection des données.
- Protéger les équipements des cyberattaques.
- Développer les pratiques de sécurisation recommandées.

Séché Environnement a notamment tenu compte des « Best Practices » de sécurité proposés par l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes d'Informations (ANSSI) et Microsoft.

Sensibilisation

Sensibiliser et former les utilisateurs est un axe primordial de la stratégie de sécurité. Tous les filets de sécurité sont inutiles si les utilisateurs ne sont pas formés et sensibilisés aux risques et techniques d'attaques. Des campagnes de faux hameçonnages régulières permettent d'alerter les utilisateurs sur les dangers et les bonnes pratiques. Des tutoriels de sensibilisation sont proposés en lien avec les résultats de ces attaques.

2.4.5 INNOVATION – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT *VOLONTAIRE HORS CSRD*

La Recherche et Développement représente la capacité d'une entreprise à mobiliser ses connaissances et ses outils pour générer une nouveauté visant à procurer un avantage concurrentiel durable qui soutiendra son activité. Séché Environnement investit notamment dans l'amélioration des procédés, pour répondre aux enjeux globaux de l'économie circulaire et être à l'écoute des avancées technologiques tout en veillant aux évolutions réglementaires futures. La R & D Séché Environnement se concrétise à la fois par une innovation incrémentale des installations existantes mais

aussi par la création complète de nouvelles solutions et installations d'une page blanche jusqu'à sa mise en service.

Dans un marché hautement concurrentiel et en forte évolution, l'innovation permet au Groupe de rester compétitif afin de mieux intégrer les besoins du marché et les évolutions réglementaires et sociétales qui sont de plus en plus exigeantes. L'innovation permet non seulement de réduire les impacts des activités en améliorant la performance du Groupe, mais également de proposer aux clients des solutions plus responsables.

Impacts, risques et opportunités matériels

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4).

Impacts

Grâce à ses efforts en recherche et développement, Séché Environnement innove en continu, anticipe les besoins de ses clients et de la société pour créer de nouvelles voies de procédés industriels et développer des technologies plus durables et respectueuses de l'environnement.

Risques

Les risques liés à l'innovation et la R & D sont de nature concurrentielle : il s'agit de développer des produits et technologies innovants et avancés afin de répondre aux besoins des clients.

Opportunités

La R & D rapporte à Séché Environnement une part significative du chiffre d'affaires et du développement organique, permettant au Groupe de proposer de nouvelles solutions d'économie circulaire et de gestion de la dangerosité à ses clients, ainsi que de se positionner sur de nouveaux marchés.

De plus, la R & D contribue à accompagner les sites du Groupe en interne afin d'améliorer la performance de ses installations, et participe de manière opérationnelle à la réussite des activités du Groupe.

Enfin, la R & D contribue également à des appels d'offres, permettant au Groupe de développer son portefeuille clients.

Stratégie de Recherche & Développement

Objectifs et collaborations scientifiques

Depuis sa création, Séché Environnement déploie une stratégie d'anticipation et d'innovation technologique qui contribue à l'affirmation et au renforcement de son positionnement de spécialiste des métiers du déchet, en particulier sur les marchés de déchets dangereux à forte contrainte technique. Cette culture de l'innovation permet à Séché Environnement de conforter ses performances en accélérant l'économie circulaire.

L'approche de Recherche & Développement pluridisciplinaire à vocation applicative développée au sein du Groupe vise en particulier :

- L'amélioration constante des procédés existants, au regard des enjeux de productivité, de sécurité et de conformité réglementaire.
- La réponse aux besoins spécifiques des clientèles en matière de valorisation et de traitement de déchets, par l'élaboration et la mise en œuvre de procédés *ad hoc*.
- L'anticipation des évolutions réglementaires et sociétales, avec l'exploration de nouveaux axes d'éco-développement.

Au-delà des projets qu'il développe en propre, Séché Environnement s'attache à mettre en œuvre une stratégie de R & D collaborative, en lien avec des partenaires du monde industriel ou académique.

L'expertise et le savoir-faire développés sont reconnus internationalement. Les équipes sont ainsi régulièrement sollicitées dans des groupes de travail d'amélioration continue des normes mais aussi pour développer des solutions technologiques sur mesure pour des chantiers d'envergures et d'intérêt général lors d'accidents environnementaux.

Moyens dédiés à la recherche et résultats

Dans le but de maximiser les synergies entre ses différents axes de développement, Séché Environnement a centralisé depuis 2018 ses activités de Recherche & Développement au sein d'une direction dédiée, dotée d'un nouveau Centre de Recherche et de Développement bénéficiant des équipements les plus récents. Cette direction occupe à ce jour une douzaine de scientifiques expérimentés (diplômes universitaires et/ou écoles d'ingénieurs) dont les compétences relèvent principalement des domaines de la chimie, de la physicochimie, de la biologie et des procédés.

Séché Environnement estime à ce jour que 5 % du chiffre d'affaires consolidé en 2024 résulte directement ou indirectement de ses activités de R & D, à travers la mise en œuvre de nouveaux procédés et applications industrielles ou encore d'innovations apportées aux procédés existants. Le Service de Recherche & Développement a 32 projets en cours d'exploration, compte plus de 24 brevets en cours de validité et a réalisé 50 publications d'expertises.

	2022	2023	2024
Nombre de brevets en cours de validité	24	24	24

Il est précisé qu'aucun frais de R & D n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe. Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation).

La contribution de la R & D à la maîtrise de risques industriels

Deux programmes de recherche pour évaluer les performances d'un laveur à pulvérisation pour l'élimination des nanoparticules

Un nombre croissant de nanomatériaux manufacturés (NM) est présent dans les produits industriels et de consommation courante. Compte tenu de l'absence de réglementation sur leur fin de vie, les NM sont généralement traités par incinération en raison de leur nature potentiellement dangereuse. Pour limiter les émissions de particules dans les usines d'incinération, Séché utilise une combinaison de technologies pour l'épuration des gaz de combustion telles que les cyclones, les précipitateurs électrostatiques, les filtres à manches et les laveurs.

IMT Atlantique & Séché Environnement ont souhaité à ce titre élaborer deux projets de recherche ayant pour objectif l'évaluation des performances d'un laveur à pulvérisation

d'eau pour l'élimination des nanoparticules contenues dans les fumées d'incinération.

L'objectif du premier projet (NanoPro) est de présenter une méthodologie originale, basée sur l'efficacité théorique de la collecte des particules, pour la conception d'un laveur à l'échelle pilote destiné à être exploité sur un site industriel et alimenté avec des fumées réelles. Le deuxième projet (Tandem) qui a débuté fin 2023 vise à étudier le traitement combiné des particules et gaz acides par un spray équipant les laveurs à pulvérisation des lignes de traitement des fumées d'incinération.

Étude sur le mesurage, le comportement et le traitement du mercure dans les Centres de Valorisation Énergétique (UVE)

Bien avant la publication des conclusions du nouveau BREF Incinération sur les meilleures techniques disponibles qui ont renforcé à partir de 2023 les obligations sur les émissions de mercure, Séché Environnement a entrepris des travaux pour améliorer ses connaissances sur cet élément en participant aux projets MIMOSA et ESSEVA avec le concours de l'Ademe. En 2023 et 2024, des études ont été entreprises sur l'une des UVE du Groupe pour développer un automate qui permet de réguler l'injection d'adsorbant en fonction des valeurs de mercure à l'émission. Cette application pourra ensuite être développée sur l'ensemble des sites concernés du Groupe

pour une mise en œuvre avec confiance de la future VLE de 20 µg/Nm³ en moyenne journalière en conditions normales de fonctionnement.

La contribution de la R & D à l'économie circulaire et à la décarbonation

La régénération de saumures bromées

Le Dibrome (Br₂) et ses dérivés, comme l'acide bromhydrique (HBr), sont utilisés pour fabriquer une variété de produits chimiques, ils sont produits à partir de solutions riches en bromures (Br), extraites des ressources naturelles (eau de mer, nappes souterraines), avec des impacts environnementaux et énergétiques très importants.

Depuis 2015, Séché Environnement, a mis au point un procédé de régénération des saumures bromées. Cette technique permet de récupérer jusqu'à 99 % du brome contenu dans ces déchets considérés comme dangereux, qui étaient auparavant détruits par incinération. Ces déchets sont ainsi transformés en brome directement réutilisable.

La maîtrise de cette boucle d'économie circulaire permet ainsi d'éviter l'extraction d'une ressource naturelle rare, le plus souvent issue de la région de la mer Morte, d'augmenter la souveraineté française et européenne en réduisant la dépendance à une matière majoritairement importée, de réduire la consommation d'eau, puisque cette unité consomme en moyenne jusqu'à 3 000 fois moins d'eau que la production de brome vierge et de rejeter, sur cette base, 20 fois moins de CO₂.

Cette nouvelle unité a reçu en 2023 deux distinctions : le Trophée de l'industrie durable, le prix de l'économie circulaire décerné par l'Usine Nouvelle, et le Trophée de l'innovation durable pour les Objectifs de Développement Durable (ODD) attribué par le Pacte Mondial Nations Unies.

Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable, un projet innovant au cœur de l'économie circulaire et de la transition énergétique : PLAINÉNERGIE

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA), GRTgaz, Séché Environnement, ENOSIS, PROVADEMSE, plateforme d'INSAVALOR, et les laboratoires DEEP et LISBP des INSA Lyon et Toulouse ont signé un accord de collaboration pour développer le projet « PLAINÉNERGIE ». Il s'agit du premier projet en Europe de transformation de déchets non valorisés en gaz renouvelable, couplant la pyrogazéification et la méthanation biologique.

PLAINÉNERGIE est un programme global. Organisé en phases, il couvre les différentes étapes de développement de la solution, depuis la caractérisation des déchets et les essais en laboratoire, jusqu'à la réalisation d'une installation industrielle expérimentale, une « première » répliquable au sein de territoires autres que la Plaine de l'Ain.

La CCPA, le SMPIPA, GRTgaz, Enosis et Séché Environnement ont décidé la mise en œuvre de sa deuxième phase. Il s'agit d'une démonstration à échelle semi-industrielle, conduite au sein de la plateforme ERBE du LERMAB, Laboratoire d'études et de recherche sur le matériau bois de l'Université de Lorraine, situé à Epinal au sein du Campus Bois.

Plusieurs campagnes d'essais ont été lancées, entre juillet et novembre 2023. Elles consistent à transformer en gaz injectable dans le réseau, des déchets du territoire de la plaine de l'Ain fournis par la CCPA et Séché Environnement. Ces déchets seront traités à l'aide de l'installation industrielle (à taille réduite) de pyrogazéification développée par EQTEC, exploitée par le LERMAB, couplée à l'unité semi-industrielle de méthanation biologique, BIMOTEP, conçue par Enosis.

RéICI : Régénération d'intrants critiques pour l'industrie

Speichim Processing, filiale de Séché Environnement, est un des spécialistes internationaux de la purification par distillation de mélanges complexes, dont principalement des intermédiaires de synthèse, et de la régénération de solvants usagés.

Le projet RéICI vise à développer un programme de Recherche et Développement ambitieux, accompagné de la création de nouvelles capacités de production, afin de répondre aux besoins des industries pharmaceutiques et chimiques dans un contexte de relocalisation de la production sur le territoire national et de développement de l'économie circulaire. C'est dans ce cadre que le projet a été désigné lauréat de l'appel à projets « Relocalisation » du Plan France Relance et Investissements d'avenir.

ValCatBio : Valorisation Catalytique du Biogaz

La gestion et la valorisation des déchets ménagers constituent un enjeu économique, environnemental et énergétique considérable. Actuellement, le biogaz issu des centres de stockages de déchets ou de centres de méthanisation est valorisé le plus souvent soit sous forme de chaleur soit en production d'électricité. Cependant, avec la transition énergétique, il devient intéressant de diversifier et de trouver de nouvelles voies de valorisation du biogaz. Le projet ValCatBio vise à structurer la filière des déchets fermentescibles en biogaz en proposant une nouvelle voie de valorisation pour la production de molécules d'intérêt biosourcée (carbone biogénique). Le couplage de la production de biogaz avec des procédés catalytiques va permettre de le convertir en composés chimiques à plus haute valeur ajoutée comme l'hydrogène ou le gaz de synthèse pouvant être considérés comme sources d'énergie verte ou de chimie verte. Ce procédé est peu étudié à l'échelle industrielle car des verrous technologiques, comme la présence d'impuretés dans le biogaz ou la durée de vie limitée des catalyseurs, existent. Ces travaux seront menés en coordination avec l'université Littoral Côte d'Opale.

01

02

03

04

05

06

07

08

2.4.6 GOUVERNANCE DURABLE *VOLONTAIRE HORS CSRD*

La gouvernance d'entreprise durable fait référence à l'ensemble des règles et pratiques mises en œuvre pour guider le Groupe en y intégrant des enjeux de durabilité. Séché Environnement cartographie ses risques RSE et évalue leur criticité périodiquement afin de mettre en place des

politiques d'amélioration continue. Le Groupe doit ainsi veiller à ce que les sujets RSE soient connus et pilotés au plus haut niveau de gouvernance, et qu'ils soient communiqués de manière transparente aux parties prenantes intéressées.

Impacts, risques et opportunités matériels

Le processus méthodologique suivi pour l'identification des IRO est décrit dans IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (chapitre 2.1.4).

Les attentes des parties prenantes, internes et externes sont multiples et sur différents fronts (économique, environnemental et social). L'absence d'écoute, de transparence, ou encore d'une volonté d'amélioration continue peut avoir des risques. Ces risques peuvent être réputationnels, opérationnels et peser négativement sur l'attractivité des nouveaux talents et du capital. Une perte de compétitivité dans les marchés peut également être attendue.

Avoir une stratégie RSE structurée peut contribuer de manière positive à la réputation du Groupe et à la construction de liens solides avec les parties prenantes, cette stratégie permet également d'accompagner la transformation vers des pratiques plus durables. Pour rendre compte du pilotage de la RSE, le Groupe s'appuie entre autres sur son exercice de reporting. Celui-ci constitue un outil qui dépasse son usage communicationnel, il permet d'améliorer les systèmes de management et de collecte des données, ainsi que de mieux cartographier les impacts et les risques afin de prendre des décisions correctives de manière précoce ou de saisir des opportunités.

Stratégie et plan d'action

Organisation de l'équipe

Séché Environnement compte sur une direction Développement Durable, directement rattachée à la Direction générale du Groupe, qui participe au processus de décision et de suivi régulier des activités des filiales françaises et internationales.

Depuis 2023, un Comité RSE a été mis en place afin de renforcer la stratégie développement durable du Groupe. Il se réunit deux fois par an au minimum (voir 6.1 Organes

Impacts

Le Groupe intègre des critères ESG dans sa stratégie d'entreprise et a adossé ses financements à ces critères, ce qui contribue à une gouvernance d'entreprise plus durable et responsable dont découlent des impacts positifs pour l'environnement et la société.

Risques

Le Groupe est exposé à des risques réglementaires liés à l'évolution des exigences en matière de reporting et de risques réputationnels en cas de pratiques de greenwashing. Une mauvaise gestion de ces deux risques pourrait avoir un impact significatif sur la confiance accordée à Séché par ses investisseurs.

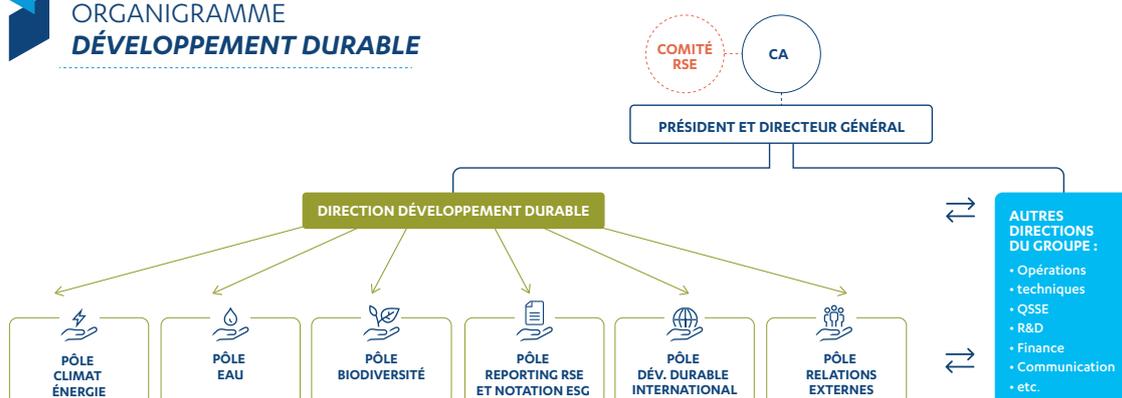
Opportunités

Séché Environnement a l'opportunité d'intégrer la stratégie RSE au sein même de son modèle d'affaires et sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette approche systémique pourrait notamment lui permettre d'accéder à des financements à moindre coût.

d'administration et de direction de la société) et dépend directement du Conseil d'administration. Ainsi, les enjeux RSE sont présentés et discutés systématiquement lors des réunions du Conseil d'administration depuis 2022.

L'équipe Développement Durable est notamment composée de personnes spécialisées sur des sujets tels que la lutte contre le changement climatique, la protection et la préservation de la biodiversité, la gestion durable de la ressource en eau et l'exercice du reporting extra-financier.

ORGANIGRAMME DÉVELOPPEMENT DURABLE



La direction Développement Durable travaille également en étroite collaboration avec d'autres directions du Groupe pour coordonner et mettre en place des plans d'action et des objectifs qui répondent aux attentes de l'ensemble des parties prenantes. Dans le même temps, la Direction procède régulièrement à une mise à jour de sa matrice de double matérialité pour prendre en compte les attentes des parties prenantes.

Sensibilisation

Au travers de l'équipe Développement Durable, le Groupe véhicule sa politique RSE et la culture d'entreprise.

Séché Environnement, en plus de produire son rapport réglementaire, publie un rapport intégré synthétique pour vulgariser les engagements du Groupe en termes de développement durable et ses évolutions. Ces éléments sont mis à disposition sur le site internet pour la consultation libre de toute personne intéressée et des campagnes de diffusion en interne sont organisées dans toutes les filiales du Groupe. En 2022, 12 % des collaborateurs dans le monde ont assisté à la présentation du rapport intégré.

Séché Environnement comprend le besoin de sensibiliser ses collaborateurs à des sujets de la RSE et pour cela, il a créé des rendez-vous réguliers sous forme de webinaire pour échanger sur des thématiques de développement durable.

Plan d'action

La direction du développement durable prend en compte les principaux enjeux identifiés dans la matrice de double matérialité pour établir sa stratégie. L'objectif de la Direction est d'avoir un plan d'action réaliste, ambitieux et cohérent en face de chaque enjeu identifié, accompagné d'indicateurs clés de performance (KPI) et d'objectifs SMART.

Certains plans d'action ont déjà été lancés dans les années précédentes, comme la stratégie de santé et sécurité qui vise le 0 accident (voir 2.3.1), le programme de cybersécurité et protection des données personnelles (voir 2.4.4) et la stratégie de décarbonation (voir 2.2.1). Certains ont été lancés courant 2022, comme le plan de sobriété énergétique (voir 2.2.1) et eau (voir 2.2.3). Certains autres auront besoin d'une prise en compte, d'une analyse et d'un déploiement qui demandera plus de temps. Pour cela, le Groupe travaillera en étroite collaboration avec les différentes directions pour mettre en place des plans d'action qui répondent aux attentes des parties prenantes.

L'analyse de double matérialité a été mise à jour en 2022 et en 2024 (voir IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels) et constitue le socle des plans de transition sur les différents enjeux (eau, climat et biodiversité...).

Notation extra-financière

Afin de rendre transparente sa performance environnementale et sociale, le Groupe se fait évaluer et noter par plusieurs organisations reconnues à l'international. Voici l'ensemble des notations extra-financières présentées ci-dessous qui portent sur les données des années N-1.

Le Groupe poursuit une démarche d'amélioration continue de sa performance extra-financière.

Notations extra-financière	2022	2023	2024	Tendance
Notation Ethifinance ESG Rating (ex Gaia Research)	62/100	75/100	73/10	↘
Notation Ecovadis	68/100 - Or	63/100 - Argent	68/100 - Argent	↗
Notation Humpact (rang)	29/299	43/295	57/291	↘
Notation CDP Climat	C	B	B	=
Notation Sustainalytics	20,9	18,9	19,7	↘
Notation Moody's	41/100	47/100	47/100	=
Notation ISS	C-	C-	C	↗
Notation MSCI	N.C	BB	BB	=
Fitch Ratings ESG	N.C	2/5	2/5	=

Financements durables

Les investisseurs sont demandeurs d'engagements en matière RSE de la part des entreprises. Les financements durables (prêt bancaires verts, taux d'intérêt liés à des objectifs RSE, etc.) permettent d'accélérer le financement des projets au service de la transition écologique avec des prêts à taux d'intérêts favorables.

En mars 2021, Séché Environnement a obtenu un prêt de 50 millions d'euros dont le taux d'intérêt se réduit en fonction de l'atteinte d'objectifs RSE. Les objectifs extra-financiers ont été mis à jour courant 2023 et les objectifs de réduction des accidents de travail ont été remplacés par la réduction des émissions de GES.

	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	Objectifs 2025
Taux autosuffisance France ¹	258 %	270 %	278 % <input checked="" type="checkbox"/>	> 287 %
Avancement Act4Nature	100 %	34 %	58 % <input checked="" type="checkbox"/>	60 %*
Emissions de GES (scope 1 & 2) (en ktCO ₂ eq) ²	630,7 ³	570,4	573,2 <input checked="" type="checkbox"/>	- 10 %

* Nouveau cycle Act4Nature 2023-2027

En novembre 2021, un bon obligataire de 300 millions d'euros a été émis, assorti à des objectifs climatiques. Cette publication est identifiée comme « the annual **Sustainability-linked bond Progress Report** » définie dans le « Sustainability linked bond framework ».

	2022	2023	2024		Objectif 2025
	Réel	Réel	Réel	vs 2020	vs 2020
Emissions de GES (scope 1 & 2) (en ktCO ₂ eq) ⁴	630,7 ⁵	570,2	573,2 <input checked="" type="checkbox"/>	-10 %	- 10 %
GES évités liés à la valorisation matière (en ktCO ₂ eq) ⁶	160,9	181,7	148,7 <input checked="" type="checkbox"/>	+4 %	+ 40 %

1 Au périmètre courant France comprenant les sites ICPE. Un proforma sur l'historique ainsi que sur l'objectif a été réalisé en 2024 suite aux acquisitions répondant à ces critères, conformément au contrat en vigueur.

2 Le contrat a été modifié suite à un avenant afin de remplacer l'objectif de réduction du TF1 par l'objectif de réduction de 10 % de l'émission des GES (scope 1 & 2) en 2025 sur le périmètre constant France 2020.

3 Les données ont été modifiées par rapport à 2022 suite à des corrections de données.

4 Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES des années précédentes (GES induits) ont été recalculé en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour). Le périmètre de suivi est le périmètre constant France 2020.

5 Les données ont été modifiées par rapport à 2022 suite à des corrections de données.

6 Au périmètre constant France 2020 comprenant le brome et les solvants.

En mars 2022, une ligne de crédit avec un pool bancaire de 200 millions d'euros a été accordée et qui est fonction de 3 objectifs ESG : la réduction des émissions de GES, l'augmentation des émissions de GES évitées liées au recyclage, la réduction des accidents du travail avec arrêt (TF1) et le maintien du taux de gravité en dessous de 1.

	2022	2023	2024		Objectif 2025
	Réel	Réel	Réel	vs 2020	vs 2020
Emissions de GES (scope 1 & 2) (en ktCO ₂ eq) ¹	630,7 ²	570,4	573,2 ³	-10 %	- 10 %
GES évités liés à la valorisation matière (en ktCO ₂ eq) ³	160,9	181,7	148,7 ³	+4 %	+ 40 %
TF1 ³	13,03	11,69	16,19 ³	+3,16 pts	< 12,75
TG ⁴	1,22	0,87	1,08 ³	- 0,14 pts	< 1
					2024
Part de l'endettement associé à des financements durables					75,6 %

Ce taux correspond au ratio de la dette nette associé à des objectifs ESG sur l'ajustement de la dette financière nette à l'échelle du Groupe au 31 décembre 2024. Cet indicateur met en évidence l'intérêt pour le Groupe de financer ses activités en adossant ses financements à des objectifs en matière de RSE.

1 Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES des années précédentes (GES évités) ont été recalculé en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour). Le périmètre de suivi est le périmètre constant France 2020.

2 Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES des années précédentes (GES induits) ont été recalculé en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour). Le périmètre de suivi est le périmètre constant France 2020.

3 Dans une démarche d'amélioration continue, les BEGES des années précédentes (GES induits) ont été recalculé en améliorant certaines données entrantes (certaines données d'activités ont été corrigées et les facteurs d'émission ont été mis à jour). Le périmètre de suivi est le périmètre constant France 2020.

4 Sur le périmètre courant France.

2.5 ANNEXES

2.5.1 PUBLICATIONS DE DONNÉES VOLONTAIRES

Dans une démarche proactive de transparence et d'amélioration continue, le Groupe Séché Environnement a souhaité aller au-delà des exigences réglementaires de la CSRD.

C'est la raison pour laquelle, en complément des informations obligatoires définies par les normes ESRS, incluant à la fois les informations obligatoires (ESRS 1 & 2) et matériels (ESRS thématiques), Séché Environnement publie volontairement trois catégories supplémentaires de données :

- **Informations volontaires matérielles** : Il s'agit des informations figurant dans les ESRS matériels, mais dont la publication reste volontaire (les datapoints annotés par l'appellation « l'entreprise peut »).

- **Informations volontaires non matérielles** : Ces informations, bien que non considérées comme matériellement non significatives au sens des ESRS, sont publiées pour répondre aux attentes des parties prenantes et apporter une vision plus complète des activités et de leurs impacts. Elles sont annotées tout au long du présent rapport par l'appellation « Volontaire non matériel ».

- **Informations volontaires hors cadre CSRD** : Séché Environnement fournit également des données complémentaires qui ne sont pas directement couvertes par les standards CSRD, mais qui reflètent des engagements ou des initiatives spécifiques du Groupe en matière de durabilité, d'innovation ou d'engagement sociétal. Elles sont annotées tout au long du présent rapport par l'appellation « Volontaire hors CSRD ».

DR	Information	Explication de non-publication / engagement, plan d'action	nombre de datapoints manquants	nombre de datapoints total
E1	Datapoint pas encore adressé sur E1-8 63d et E1-9 (hormis l'effet financier)	Mise en place à moyen terme (n'excédant pas 3 ans)	19	220
E2	Datapoint pas encore adressé sur E2-40 et 41	Mise en place à moyen terme (n'excédant pas 3 ans)	4	59
G1	Datapoint pas encore adressé sur G1-6 33b-d	Mise en place à moyen terme (n'excédant pas 3 ans)	2	39
S1	Datapoint pas encore adressé sur S1.SBM-3 14-16 et quelques datapoints de S1-1	Mise en place à moyen terme (n'excédant pas 3 ans)	16	141
S2	Datapoint pas encore adressé sur S2.SBM-3 11 et quelques DR comme S2-2 et S2-4	Mise en place à moyen terme (n'excédant pas 3 ans)	13	53
S3	Datapoint pas encore adressé sur quelques datapoints de la norme SBM-3, S3-1, S3-2, S3-4 et S3-5	Mise en place à moyen terme (n'excédant pas 3 ans)	26	51
TOTAL			80	859
%				9,3%

2.5.2 EFFETS FINANCIERS ATTENDUS DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Afin de répondre aux exigences de reporting concernant la divulgation des montants des effets financiers (E1-9, E2-6, E3-5, E4-6, E5-6), les montants des risques bruts et des opportunités sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les risques bruts sont évalués avant prise en compte des actions

mises en oeuvre par le groupe pour atteindre un niveau de risque net le plus faible possible. Ces informations apparaissant dans le tableau ci-dessous, les data points associés ne sont pas développés dans les ESRS thématiques.

Enjeux environnementaux	Références	Risque financier	Opportunité financière
Atténuation du changement climatique	ESRS E1-9	70 - 80 M€	35 - 45 M€
Adaptation au changement climatique	ESRS E1-9	30 - 50 M€	30 - 50 M€
Prévention et réduction des pollutions	ESRS E2-6	50 - 90 M€	80 - 120 M€
Eau	ESRS E3-5	10 - 40 M€	80 - 120 M€
Biodiversité	ESRS E4-6	5 - 15 M€	60 - 70 M€
Économie circulaire	ESRS E5-6	10 - 30 M€	240 - 270 M€

2.5.3 TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS EXTRA-FINANCIERS

Engagements à 2030 annoncés en décembre 2024 :

Indicateurs extra-financiers	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Objectifs 2027	Objectifs 2028	Objectifs 2030
SBTI - Climat								
Émissions GES (ktCO ₂)	699,1	714,7 (+2,2 %)	694,9 (-0,6 %)	628,7 (-10,1 %)	620,4 (-11,3 %)	594,3 (-15,0 %)	589,6 (-17,5 %)	471,5 (-25,0 %)
SBTN - Eau								
Prélèvement eau (k m ³)	/	/	/	3 764	3 686 (-2 %)	3 462 (-8%)	3 387 (-10 %)	3 199 (-15%)

Engagements à 2026 annoncés en décembre 2023 :

Indicateurs extra-financiers	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Objectifs 2025	Objectifs 2026
CLIMAT-ÉNERGIE¹							
Émissions GES (ktCO ₂)	640	651	631	570	573 (-10 %)	576 (-10 %)	557 (-13 %)
Consommation énergie (GWh)	459	489	456	428	430 (-6 %)	413 (-10 %)	404 (-12 %)
GES évités par valorisation matière (ktCO ₂)	143	161	161	182	149 (+4 %)	200 (+40 %)	214 (+50 %)
Autosuffisance énergétique (%) ²	218	248	258	270	278 (+27 %)	287 (+32 %)	298 (+36 %)
EAU³							
Prélèvement eau (k m ³)	/	3 754	3 663	3 523	3 450 (-8 %)	3 379 (-10 %)	3 266 (-13 %)
BIODIVERSITÉ⁴							
Avancement des sites engagés Act4Nature (%)	50	75	100	34	58	60	80

1 Périmètre constant 2020.

2 Périmètre courant ICPE France, proforma réalisés lors des acquisitions de sites répondant à ces critères.

3 Périmètre constant 2021.

4 Nouveau cycle d'engagement Act4Nature International 2023-2027.